

Doing Business 2016

Mesure de la qualité et de l'efficacité du cadre réglementaire

responsabilité juridique

bureau de crédit **единое окно**

прозрачность — 一站式服务

تحديد مهل زمنية **oficina de crédito**

balcão único

在线服务
在线服务

collateral registry

single window liability

نافذة
من
خدمة

transparency

сроки

征信中心

реестр залогового обеспечения

مكتب الائتمان **one stop shop**

servicios en línea

services en ligne

transparência

en línea

реорганизация

credit bureau

reorganización

سجل الضمانات

transparencia

guichet unique

设置办理时限

responsabilidad jurídica

مسؤولية

重组

reorganization

registro de garantías

COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS S'APPLIQUANT AUX ENTREPRISES
LOCALES DANS 189 ÉCONOMIES



© 2016 Banque internationale pour la reconstruction et le développement / Banque mondiale
1818 H Street NW, Washington DC 20433
Téléphone : 202-473-1000; Web : www.worldbank.org

Certains droits réservés
1 2 3 4 18 17 16 15

Cet ouvrage a été établi par les services de la Banque mondiale avec la contribution de collaborateurs extérieurs. Les observations, interprétations et opinions qui y sont exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de la Banque mondiale, de son Conseil des Administrateurs ou des gouvernements que ceux-ci représentent. La Banque mondiale ne garantit pas l'exactitude des données citées dans cet ouvrage. Les frontières, les couleurs, les dénominations et toute autre information figurant sur les cartes du présent ouvrage n'impliquent de la part de la Banque mondiale aucun jugement quant au statut juridique d'un territoire quelconque et ne signifie nullement qu'elle reconnaît ou accepte ces frontières.

Aucune des dispositions précédentes ne constitue une limite ou une renonciation à un quelconque privilège et immunité de la Banque mondiale, et ne peut être interprétée comme telle. Tous lesdits privilèges et immunités de la Banque mondiale sont expressément réservés.

Droits et licences



L'utilisation de cet ouvrage est soumise aux conditions de la licence Creative Commons Attribution 3.0 IGO (CC BY 3.0 IGO) <http://creativecommons.org/licenses/by/3.0/igo>. Conformément aux termes de la licence Creative Commons Attribution, il est possible de reproduire, distribuer, transmettre et adapter le contenu de cet ouvrage, y compris à des fins commerciales, sous réserve du respect des conditions suivantes :

Mention de la source—L'ouvrage doit être cité comme suit : Banque mondiale. 2016. *Doing Business 2016 : Mesure de la qualité et de l'efficacité du cadre réglementaire*. Washington : Banque mondiale. DOI : 10.1596/978-1-4648-0667-4. Licence : Creative Commons Attribution CC BY 3.0 IGO.

Traductions—Si cet ouvrage est traduit, veiller à ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : *La présente traduction n'a pas été réalisée par la Banque mondiale et ne doit pas être considérée comme une traduction officielle de la Banque mondiale. La Banque mondiale ne saurait être tenue responsable du contenu de cette traduction ni des erreurs qu'elle pourrait contenir.*

Adaptations—Si cet ouvrage est adapté, veiller à ajouter à la mention de la source le déni de responsabilité suivant : *Le présent document est une adaptation d'un ouvrage original de la Banque mondiale. Les vues et opinions exprimées dans cette adaptation n'engagent que son ou ses auteurs et ne sont pas endossées par la Banque mondiale.*

Contenu émanant de tierces parties —La Banque mondiale n'est pas nécessairement propriétaire de chaque élément du contenu du présent ouvrage. L'institution ne peut donc pas garantir que l'utilisation d'un élément ou d'une partie de l'ouvrage émanant de tierces parties ne portera pas atteinte aux droits desdites tierces parties. Le risque de réclamations découlant d'une telle violation repose donc entièrement sur l'utilisateur. Si vous souhaitez reprendre une partie de l'ouvrage, il vous incombe de déterminer si cette reprise nécessite une autorisation préalable et d'obtenir l'autorisation du titulaire des droits d'auteur. Les tableaux, graphiques ou images sont des exemples d'éléments du contenu.

Pour tout renseignement sur les droits et licences, s'adresser au Service des publications et de la diffusion des connaissances de la Banque mondiale : Publishing and Knowledge Division, The World Bank, 1818 H Street NW, Washington, DC 20433, USA; télécopie : 202-522-2625; courriel : pubrights@worldbank.org.

ISBN (version imprimée): 978-1-4648-0667-4
ISBN (version électronique): 978-1-4648-0668-1
DOI: 10.1596/978-1-4648-0667-4
ISSN: 1729-2638

Conception de la page de couverture : Corporate Visions, Inc.

Doing Business 2016

Mesure de la qualité et de l'efficacité
du cadre réglementaire



COMPARAISON DES RÉGLEMENTATIONS S'APPLIQUANT AUX ENTREPRISES
LOCALES DANS 189 ÉCONOMIES

Une publication phare du Groupe de la Banque mondiale



Ressources disponibles sur le site Internet *Doing Business*

DERNIÈRES ACTUALITÉS

Actualités du projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org>

CLASSEMENTS

Le classement des économies — de 1 à 189
<http://www.doingbusiness.org/rankings>

DONNÉES

Toutes les données sur les 189 économies — les meilleurs classements, les valeurs des indicateurs, les listes des procédures réglementaires et les détails des indicateurs
<http://www.doingbusiness.org/data>

RAPPORTS

Accès aux rapports *Doing Business*, aux rapports infranationaux et régionaux, aux études de cas et aux profils personnalisés sur les économies et les régions
<http://www.doingbusiness.org/reports>

MÉTHODOLOGIE

Méthodologies et travaux de recherche utilisés pour l'élaboration du rapport *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/methodology>

RECHERCHE

Abrégés de publications sur les sujets traités par *Doing Business* et les questions de politique s'y rapportant
<http://www.doingbusiness.org/research>

RÉFORMES *DOING BUSINESS*

Brefs résumés des réformes réglementaires figurant dans le rapport DB2016 et les listes des réformes enregistrées depuis le rapport DB2008
<http://www.doingbusiness.org/reforms>

DONNÉES HISTORIQUES

Ensembles de données personnalisées depuis le rapport DB2004
<http://www.doingbusiness.org/custom-query>

BIBLIOTHÈQUE JURIDIQUE

Collection en ligne de documents sur les lois et réglementations liées à la pratique des affaires
<http://www.doingbusiness.org/law-library>

COLLABORATEURS

Plus de 11 400 experts de 189 économies participant au projet *Doing Business*
<http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business>

DONNÉES SUR L'ENTREPRENEURIAT

Données sur la densité des nouvelles entreprises (nombre de nouvelles entreprises enregistrées pour 1 000 personnes en âge de travailler) dans 136 économies
<http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship>

DISTANCE DE LA FRONTIÈRE

Données comparant les 189 économies sur l'indicateur de la distance par rapport à la frontière réglementaire et outil de calcul de cette distance
<http://www.doingbusiness.org/data/distance-to-frontier>

INFORMATION SUR LES BONNES PRATIQUES

Présentation des nombreuses bonnes pratiques recensées par *Doing Business* qui ont été adoptées
<http://www.doingbusiness.org/data/good-practice>



Table des matières

iv	Préface
1	Présentation générale
21	À propos de <i>Doing Business</i>
30	Nouveautés dans <i>Doing Business</i>
38	Réformer l'environnement des affaires en 2014/15

Doing Business 2016 est le treizième d'une série de rapports annuels sur les réglementations qui sont favorables ou défavorables à l'activité commerciale. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation des affaires et la protection des droits de propriété qui peuvent être comparés pour 189 économies — de l'Afghanistan au Zimbabwe — et sur plusieurs années.

Le rapport évalue certains aspects de la réglementation des affaires qui ont une incidence sur 11 étapes de la vie d'une entreprise. Dix de ces étapes sont prises en compte dans le classement de cette année sur la facilité de faire des affaires : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Le rapport examine également certains aspects de la réglementation du marché du travail, qui ne figure pas dans le classement de cette année.

Les données du rapport *Doing Business 2016* ont été actualisées en date du 1er juin 2015. Les indicateurs sont utilisés pour analyser les résultats économiques et recenser les réformes de la réglementation des affaires qui ont porté leurs fruits, les économies où elles ont été adoptées et les raisons pour lesquelles elles ont été mises en œuvre.

Cette publication présente des extraits du rapport *Doing Business 2016*. La version intégrale du rapport peut être téléchargée sur le site Internet de *Doing Business*, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>.



Préface

Plus de 13 ans après son lancement, le rapport *Doing Business* s'est imposé comme une publication considérée pour l'élaboration de politiques. Ce rapport annuel évalue la situation des économies à partir d'études détaillées portant, non pas sur des caractéristiques relativement plus visibles (telles que la croissance) et divers paramètres macro-économiques (tels que la dette publique), mais sur les caractéristiques qui sous-tendent la vie économique d'une économie et en font partie intégrante — comme le système de réglementation, l'efficacité de la bureaucratie et la nature du gouvernement d'entreprise. Les scores d'une économie sur les indicateurs *Doing Business* pourraient être comparés à une mesure de la concentration de différents minéraux et protéines dans le sang humain. Ces chiffres peuvent paraître insignifiants au regard du commun des mortels, mais ils en disent long sur la santé, la performance et la croissance d'une économie.

Depuis 2003, *Doing Business* publie des données quantitatives annuelles sur les principales contraintes réglementaires qui pèsent sur les petites et moyennes entreprises aux différents stades de leur vie. Le rapport de cette année présente des données sur 189 économies et synthétise des informations recueillies dans 10 domaines de la réglementation des affaires — création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité — afin d'établir un classement général sur la facilité de faire des affaires. Des données sont également recueillies sur la réglementation du marché du travail mais elles ne sont pas prises en compte dans le classement général.

ÉVOLUTION DE LA MÉTHODOLOGIE

Vu l'importance du rapport *Doing Business* et la responsabilité qui l'accompagne, et compte tenu du rapport 2013 du panel indépendant sur *Doing Business*, présidé par Trevor Manuel, nous avons décidé de réviser et améliorer la méthode d'évaluation de la facilité de faire des affaires dans différentes économies pendant deux ans. Le rapport 2016, qui est le fruit de ces deux années de révision en profondeur, revêt donc une importance particulière.

Les recherches sur les contraintes réglementaires les plus importantes pour les entreprises et sur la meilleure manière de les évaluer continuent d'évoluer. Depuis la publication du premier rapport *Doing Business* en 2003, l'équipe a apporté un certain nombre d'améliorations, notamment en évaluant d'autres aspects de la réglementation et en améliorant la pertinence et la précision des indicateurs. Alors que les premiers rapports visaient essentiellement à évaluer l'efficacité et les coûts associés à l'application de la réglementation des affaires, au cours des deux dernières années l'accent a été délibérément mis sur différents critères de qualité dans la plupart des séries d'indicateurs. Le rapport de cette année introduit de nouvelles mesures de la qualité du cadre réglementaire dans les indicateurs sur l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété et l'exécution des contrats. Il présente également un ensemble de données beaucoup plus large pour les indicateurs sur la réglementation du marché du travail afin de prendre en compte certains aspects de la qualité de l'emploi, tels que les droits des employés aux congés maladie payés, à une formation en cours d'emploi et à l'assurance-chômage. En

outre, la méthodologie utilisée pour les indicateurs sur le commerce transfrontalier a été revue afin d'améliorer leur pertinence.

Des études montrent que l'instauration d'un cadre réglementaire qui permet aux entreprises privées, notamment aux petites entreprises, de fonctionner et d'être créatives a un effet très positif sur la création d'emplois et donc sur l'économie. Mais la croissance et la rentabilité des petites entreprises sont limitées par de nombreux facteurs, tels que l'accès au crédit, le manque de capacités de gestion et de moyens technologiques ainsi que, point important pour ce rapport, la qualité du cadre réglementaire.

Les projections démographiques qui indiquent un accroissement de la population en âge de travailler dans les économies à faible revenu et certaines économies à revenu intermédiaire suscitent à la fois l'espoir et l'inquiétude — cette dernière alimentée par des études alarmantes selon lesquelles, en raison de ce « dividende démographique », il faudra créer des emplois pour tous les jeunes en âge de travailler. Ce qu'on oublie souvent, c'est qu'il n'y a aucune raison de supposer qu'ils constitueront tous une source de main-d'œuvre. Si une économie peut offrir un bon cadre réglementaire et une formation à la création d'entreprise, beaucoup de jeunes se trouveront du côté de la demande et non de l'offre de main-d'œuvre. En d'autres termes, cette nouvelle population en âge de travailler peut à la fois créer des emplois et fournir de la main-d'œuvre. À ce stade, il faut donc espérer que le rapport *Doing Business* du Groupe de la Banque mondiale apporte une contribution intellectuelle certes modeste mais appréciable face à ce défi.

MISE EN GARDE

Pour utiliser ce rapport, il est important de bien comprendre ses points forts et ses limites. Un atout majeur du rapport *Doing Business* est la possibilité de comparer les données entre économies grâce à l'utilisation d'études de cas types assorties

d'hypothèses spécifiques. Non seulement le rapport met en lumière l'ampleur des obstacles réglementaires à surmonter par les entreprises, grâce à la collecte de données quantitatives pour plus de 40 sous-indicateurs, mais il identifie également l'origine des contraintes qui pèsent sur l'activité des entreprises, ce qui permet aux autorités de définir les mesures à prendre et les réformes à élaborer. En outre, la majorité des indicateurs *Doing Business* sont basés sur une lecture des textes de loi, ce qui signifie qu'ils peuvent mener à des actions concrètes et pratiques — car la législation se trouve clairement dans la sphère d'influence des responsables politiques et peut donc être modifiée.

Si cette méthode offre l'avantage de la transparence, elle présente une lacune incontournable. Il n'est pas possible d'élaborer une étude de cas qui soit en parfaite adéquation avec la situation de chaque économie. Le rapport se voulant de portée mondiale, le choix des indicateurs est en partie limité par les possibilités matérielles de collecte de données dans les économies qui comptent parmi les économies les moins avancées.

En outre, le rapport *Doing Business* couvre un nombre limité de contraintes réglementaires, et il n'évalue pas de nombreux aspects du climat des affaires qui sont importants pour les entreprises, les investisseurs et l'économie dans son ensemble. Par exemple, il ne prend pas en compte certains aspects de la stabilité macroéconomique, la prévalence de la corruption, les mesures anti-monopole ou le niveau de qualification de la main-d'œuvre, aussi importants que soient ces facteurs pour élaborer les bases d'un développement économique durable. Même sur le nombre relativement faible d'indicateurs présentés dans *Doing Business*, le champ est délibérément restreint. Les indicateurs du commerce transfrontalier, par exemple, portent sur les délais et les coûts associés à la préparation des documents et à l'exécution des formalités douanières requis pour exporter et importer des marchandises ; ils n'examinent pas les coûts de transport international ni les barrières tarifaires et non tarifaires. Les responsables soucieux de modifier la réglementation peuvent donc utiliser *Doing*

Business comme ouvrage de référence pour recenser les réformes nécessaires, sans toutefois se limiter aux domaines évalués dans le rapport.

Cela crée un risque qu'il importe de reconnaître. Lorsqu'on évalue certains aspects de la qualité du travail accompli par un agent, comme l'administration centrale, qui a des tâches multiples à accomplir, on court le risque de consacrer une attention excessive aux tâches qui sont évaluées et d'en ignorer d'autres qui sont peut-être tout aussi importantes. De nombreuses études économiques attirent l'attention sur ce problème sans toutefois l'aborder directement.¹ Le problème existe dans d'autres domaines, par exemple lorsque le salaire des enseignants est indexé sur l'évaluation des élèves, ce qui risque de décourager la créativité, qui est plus difficile à mesurer. Le classement des universités les conduit souvent à essayer de manipuler le système en détournant les ressources et les efforts de certains aspects importants mais impossibles à évaluer vers les tâches plus étroites qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation.

Ce risque est inévitable chaque fois que l'on essaie de classer des agents qui exécutent des tâches multiples, ou plus de tâches qu'on ne peut en évaluer. Il faut espérer que les pouvoirs publics, comme les individus, ne sont pas motivés par un souci d'optimisation trop étroit.² Ils peuvent alors considérer ces scores non pas comme des objectifs à maximiser au détriment de tout le reste, mais comme une valeur indicative de leur performance dans un domaine important de la vie économique — à savoir, le gouvernement d'entreprise — et les utiliser pour améliorer leurs résultats dans des domaines qui ne sont pas toujours mesurables mais qui améliorent les conditions de vie de la population.

QUE MONTRENT LES DONNÉES DOING BUSINESS ?

Un regard rapide sur la liste des économies les mieux classées sur la facilité de faire des affaires montre que les 30 premières ne sont pas celles où la réglementation

1. Voir Holmstrom et Milgrom (1991) ; et Laffont et Martimort (2009, ch. 5).

2. Pour un examen de la question dans le contexte de la gouvernance économique, voir Bowles (2004, ch. 14).

est quasi inexistante, mais celles où il existe de bonnes règles qui permettent le fonctionnement efficient et transparent des entreprises et des marchés tout en protégeant l'intérêt du public. Les données présentées dans le rapport de cette année indiquent que les économies où les procédures réglementaires sont efficientes, telles que mesurées par *Doing Business*, ont une réglementation de bonne qualité. En outre, les économies les mieux classées sur les indicateurs *Doing Business* ont tendance à figurer également en bonne place dans d'autres classements internationaux, par exemple sur l'indice de la compétitivité mondiale et sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International.

Les économies à haut revenu membres de l'OCDE ont les meilleurs scores en moyenne, mais il existe de bonnes pratiques en matière de réglementation des affaires dans chaque région. En 2014/15, 122 économies ont adopté au moins une réforme dans les domaines évalués par *Doing Business* — pour un total de 231 réformes. C'est dans la région Europe

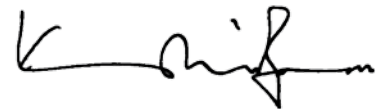
et Asie Centrale que l'on trouve la plus forte proportion d'économies ayant adopté au moins une réforme, et 3 des 10 économies ayant le plus progressé.

L'analyse des données *Doing Business* sur les 12 dernières années montre des signes encourageants de convergence vers les pratiques optimales : les économies à faible revenu ont davantage progressé dans les domaines évalués que les économies à haut revenu qui avaient déjà un cadre réglementaire relativement solide lors de la publication du premier rapport *Doing Business* en 2003. Parmi les domaines couverts par le rapport, la création d'entreprise est celui où les progrès ont été les plus sensibles. En 2003, il fallait 51 jours en moyenne à l'échelle mondiale pour créer une entreprise ; en 2015, le chiffre avait diminué de plus de moitié, à 20 jours.

Depuis son lancement en 2003, le rapport *Doing Business* a inspiré des centaines de réformes réglementaires à travers le monde. Au cours des 12 dernières années, plus de 2 600

réformes ont été recensées à l'échelle mondiale dans les domaines couverts par le rapport. *Doing Business* a été loué par certains et critiqué par d'autres. De fait, il existe plusieurs manières d'évaluer l'un des aspects les plus complexes de l'économie : la charge que fait peser la réglementation sur les entreprises. Par souci de transparence, *Doing Business* publie en ligne la méthodologie utilisée pour mettre au point chaque indicateur et les données désagrégées. Cela permet au lecteur de juger par lui-même de la meilleure façon d'analyser les données et d'établir par exemple des classements différents en modifiant les coefficients de pondération attribués à chaque indicateur.

Tout en continuant de nous employer à améliorer la méthodologie du rapport, nous accueillerons avec intérêt vos suggestions sur les moyens de renforcer les études sur les contraintes qui pèsent sur les entreprises et de faire de *Doing Business* un outil plus efficace pour promouvoir de meilleures réglementations.



Kaushik Basu
Premier Vice-président et
économiste en chef
Banque mondiale
Washington, DC

d'autres doivent obtenir un permis de construire ou acquérir des terrains pour développer leurs activités ; d'autres encore doivent saisir la justice pour régler un litige commercial ; et ils doivent probablement tous trouver des sources de financement, en empruntant ou en procédant à une augmentation de capital. La réglementation est au cœur de toutes ces opérations. Bien conçue, la réglementation peut faciliter ces opérations et permettre aux entreprises de fonctionner de manière efficiente ; mal conçue, elle peut complexifier ces opérations.

De fait, la réglementation peut surcharger les entreprises au point de les empêcher de fonctionner. Prenons l'exemple de l'inscription au registre de commerce. Si la procédure est trop complexe — comme en Guinée équatoriale, où il faut 18 procédures et 135 jours pour créer une entreprise — cela risque de dissuader toute initiative dans ce sens. Et si le règlement des litiges commerciaux prend trop de temps — il faut 1 402 jours au Guatemala — cela peut réduire le nombre de clients et de fournisseurs potentiels d'une entreprise. Lorsque les tribunaux sont inefficients, les entreprises sont plus enclines à traiter uniquement avec des gens qu'elles connaissent. La manière dont la réglementation et les procédures réglementaires sont conçues constitue un aspect essentiel des procédures réglementaires.

En élargissant le champ d'application des indicateurs — un effort entrepris pour le rapport de l'an dernier et qui se poursuit cette année — *Doing Business* permet de mieux cerner ce qui distingue une réglementation bien conçue d'une réglementation mal conçue. De nouvelles données sur la qualité de la réglementation permettent de déterminer plus facilement les domaines dans lesquels la réglementation favorise le développement des entreprises et ceux où elle permet la maximisation de la rente.

QUE MESURE DOING BUSINESS — ET QUELS SONT LES NOUVEAUX ÉLÉMENTS ?

Évaluer la qualité de la réglementation ne constitue pas un élément nouveau pour *Doing Business* ; certaines séries d'indicateurs ont toujours examiné des aspects de la qualité du cadre réglementaire, telles que celles consacrées à l'obtention de prêts et à la protection des investisseurs minoritaires. Mais les améliorations apportées aux indicateurs *Doing Business* font une plus grande place à la qualité de la réglementation, tout en continuant à mettre l'accent sur son efficacité. Le rapport de l'an dernier a élargi la portée des indicateurs dans trois domaines afin de prendre en compte certains aspects de la qualité ; le rapport de cette année modifie les indicateurs dans cinq autres domaines, essentiellement en ajoutant des mesures de la qualité en plus des mesures de l'efficacité (figure 1.1).

Il y a plusieurs manières d'évaluer la qualité de la réglementation. On peut évaluer le processus qui conduit à l'adoption de nouvelles règles, en essayant par exemple de déterminer si des consultations ont lieu avec les parties prenantes ou s'il est procédé à des études d'impact de la réglementation. On peut également analyser l'opinion des citoyens ou des experts sur l'aptitude des pouvoirs publics à formuler de bonnes politiques et réglementations et à les appliquer systématiquement.

Doing Business utilise une méthode différente pour évaluer la qualité de la réglementation, qui consiste à déterminer si une économie a mis en place des règles et procédures susceptibles de produire des résultats positifs, liés dans chaque cas aux mesures de l'efficacité présentées dans le rapport. En ce qui concerne l'obtention d'un permis de construire, par exemple, *Doing Business* évalue maintenant la qualité des règles de construction et les qualifications exigées pour examiner les plans de construction ainsi que l'efficacité

FIGURE 1.1 Domaines couverts par *Doing Business* comme précédemment, ajouts et changements



(mesurées en termes de délais et de coûts) des formalités à accomplir pour construire un entrepôt. *Doing Business* n'évalue pas la démarche suivie pour l'élaboration des règles de construction ; l'idée est plutôt de déterminer si une économie a mis en place les règles de construction et les mesures de contrôle de la qualité nécessaires pour construire des bâtiments de bonne qualité.

Doing Business continue de mettre l'accent sur la réglementation qui a une incidence sur les petites et moyennes entreprises opérant dans la plus grande métropole d'affaires d'une économie.¹ Dix des onze domaines étudiés — création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité — sont pris en compte dans le score de distance de la frontière et le classement sur la facilité de faire des affaires. Le score de distance de la frontière mesure l'écart entre les résultats obtenus par une économie et la meilleure pratique pour chacun des 36 indicateurs, 100 représentant la frontière et 0 la plus grande distance par rapport à la frontière. *Doing Business* examine également la réglementation du marché du travail, qui n'est pas prise en compte dans le score de distance de la frontière ni dans le classement sur la facilité de faire des affaires.²

Doing Business a toujours mesuré certains aspects de la qualité de la réglementation, mais ses indicateurs mettaient au début davantage l'accent sur l'efficacité de la réglementation, en enregistrant par exemple les procédures, les délais et les coûts associés à la création d'entreprise ou au transfert de propriété. Ce sont effectivement des aspects qu'il importe d'évaluer. Différentes études ont montré l'importance de ces mesures pour les résultats économiques.³ Par exemple, selon l'une d'elles une réforme

visant à simplifier l'inscription des entreprises au registre de commerce dans les municipalités mexicaines a accru le nombre d'immatriculations d'entreprises de 5 % et le nombre d'emplois salariés de 2,2 % — et réduit le chiffre d'affaires des entreprises existantes de 3 % par le jeu de la concurrence.⁴ D'autres études ont analysé l'importance des coûts logistiques du commerce. Selon une étude basée sur les données des enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises, la réduction des délais et des coûts d'importation s'est traduite par une augmentation de la proportion de matériel d'origine étrangère utilisé par les entreprises.⁵

D'autres études montrent l'importance d'une réglementation du marché du crédit bien conçue et d'un appareil judiciaire efficace pour le recouvrement des créances. Par exemple, la création obligatoire de systèmes d'évaluation du crédit améliore l'intermédiation financière et l'accès au crédit, surtout lorsqu'ils vont de pair avec des systèmes d'information sur le crédit.⁶ En Inde, la création de tribunaux chargés du recouvrement des créances a entraîné une réduction du nombre de prêts improductifs de 28 % et une baisse des taux d'intérêt sur les prêts d'un montant élevé, ce qui donne à penser que l'accélération des procédures de recouvrement des créances réduit le coût du crédit.⁷ Des études montrent également qu'un régime fiscal mal conçu peut avoir un effet très dissuasif sur la création d'entreprise. Suite à la réforme du régime fiscal au Brésil, le nombre de demandes de permis de vente au détail a augmenté de 13 %.⁸

Mais il est également important d'évaluer la qualité dans les domaines où *Doing Business* ne mesurait auparavant que l'efficacité. Pour voir comment, nous pouvons comparer les données utilisées pour les indicateurs relatifs à l'enregistrement des biens fonciers dans deux économies, l'Arabie saoudite, où le transfert de propriété est rapide mais opaque, et la

France, où cette procédure est lente mais où le système d'administration foncière est de bonne qualité.

En Arabie saoudite, le transfert de locaux commerciaux d'une entreprise à une autre prend moins d'une semaine et ne coûte rien. Mais les nouvelles données recueillies par *Doing Business* cette année sur la qualité du système d'administration foncière montrent que le système saoudien manque de transparence et que les mécanismes de règlement des litiges fonciers sont complexes. Soit les informations ne sont pas accessibles à tous, soit elles ne peuvent être obtenues qu'en personne. Et à Riyad, il faut plus de trois ans pour régler un litige entre deux entreprises locales portant sur les droits fonciers.

En France, la situation est inverse. Les données *Doing Business* montrent que le transfert de propriété est une procédure longue et onéreuse : il faut en moyenne 49 jours pour transférer des locaux commerciaux, et le coût atteint 6,1 % de la valeur du bien. Mais selon les nouvelles données recueillies par *Doing Business*, le système d'administration foncière a des règles de transparence rigoureuses et des mécanismes de règlement des litiges qui sont efficaces. Grâce à l'informatisation du plan cadastral, la consultation des cartes et la vérification des limites des terrains est accessible à tous. On trouve en ligne ou sur des tableaux d'affichage au service des domaines tous les renseignements nécessaires sur les documents à produire et les frais à payer pour les transferts de propriété. Et il faut entre un et deux ans pour régler un litige foncier entre deux entreprises de la région parisienne.

En plus d'élargir le champ d'application des séries d'indicateurs afin d'évaluer certains aspects de la qualité de la réglementation, le rapport de cette année utilise une nouvelle méthodologie pour les indicateurs sur le commerce transfrontalier pour accroître leur pertinence

à l'élaboration de politiques publiques. L'étude de cas pose des hypothèses différentes sur le produit importé ou exporté. Pour les procédures d'exportation, *Doing Business* met à présent l'accent sur le produit qui présente un avantage comparatif pour chaque économie et son partenaire commercial naturel pour ce produit. Cela permet de prendre en compte une gamme plus large de produits, contre six seulement dans le passé. Cela garantit également que les indicateurs mesurant les délais et les coûts d'exportation portent sur le produit économiquement le plus important pour chaque économie. Pour les procédures d'importation, *Doing Business* examine à présent, pour chaque économie, les importations de pièces automobiles en provenance de son principal partenaire commercial pour le produit en question — modification qui s'explique en partie par le fait que, alors que les économies n'exportent que des produits pour lesquels elles ont un avantage comparatif, elles importent un peu de tout. Les pièces automobiles ont été choisies comme base de référence pour les importations parce que c'est un produit couramment échangé qui ne requiert généralement aucune inspection ou autorisation particulière — et constitue donc un exemple type de produit manufacturé. Autre modification importante, le mode de transport ne se limite plus au transport maritime. *Doing Business* utilise maintenant le mode de transport le plus courant pour le produit et le partenaire.

Les nouveaux indicateurs *Doing Business* devraient fournir des informations utiles aux chercheurs et aux décideurs, tout comme les indicateurs plus anciens. Selon un observateur, « le principal intérêt du projet *Doing Business* est de faire la lumière et de susciter un débat mieux informé sur les disparités entre les législations et réglementations nationales en vigueur dans des domaines qui n'avaient jamais été étudiés de manière systématique avant ce projet ».⁹

En dépit des changements notables introduits cette année, il existe dans l'ensemble une corrélation étroite entre les données de cette année calculées

selon l'ancienne méthodologie et les mêmes données calculées selon la nouvelle méthodologie (figure 1.2), ce qui n'est pas surprenant puisque les changements sont des ajouts ou des modifications apportés aux séries d'indicateurs existants et qu'il existe une corrélation positive entre les anciennes et les nouvelles mesures de *Doing Business*. Mais aussi étroite que soit la corrélation, on peut obtenir un classement relativement différent dans certains cas, surtout pour les économies situées au milieu de la courbe de distribution, en partie parce qu'elles sont plus proches les unes des autres et qu'une faible modification de leur score de distance de la frontière aura donc un plus grand impact sur leur classement par rapport aux autres économies.

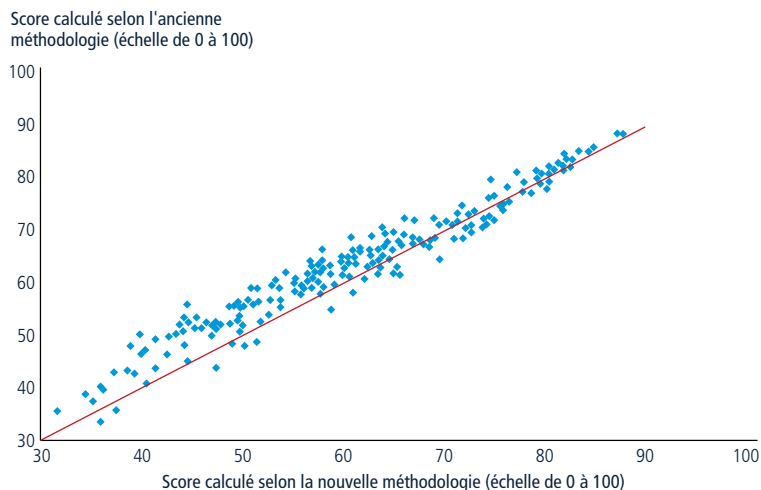
Le site Internet de *Doing Business* présente des données comparables entre l'année dernière et cette année, ce qui permet de déterminer dans quelle mesure une économie a amélioré sa réglementation des affaires. En outre, la plupart des changements de méthodologie ayant consisté à ajouter de nouvelles mesures de la qualité dans les séries d'indicateurs existants au lieu de modifier les mesures

de l'efficacité, les données utilisées pour les deux tiers des indicateurs actuels (24 sur 36) restent comparables dans le temps. On trouvera les séries complètes sur le site Internet de *Doing Business*.

OÙ LA RÉGLEMENTATION EST-ELLE LA PLUS FAVORABLE AUX ENTREPRISES ?

Singapour reste l'économie où la réglementation est la plus favorable aux entreprises (tableau 1.1). Et malgré une légère modification du classement entre les 20 économies qui figurent en tête de liste pour la facilité de faire des affaires, la liste reste très proche de celle de l'an dernier : 18 économies sont restées sur la liste, avec 2 nouvelles venues cette année (la Lituanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine) et 2 exclues (la Géorgie et la Suisse). Les 20 premières économies du classement ont continué à améliorer leur réglementation des affaires l'année dernière. Par exemple, la RAS de Hong Kong (Chine) a adopté quatre réformes réglementaires dans les domaines mesurés par *Doing Business*. Une réforme concerne le registre des sociétés, qui

FIGURE 1.2 La nouvelle méthodologie ne modifie guère les scores de distance de la frontière



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: La figure compare les scores de distance de la frontière basés sur les données de cette année calculées selon l'ancienne méthodologie (*Doing Business 2015*) et les scores basés sur les mêmes données calculées selon la nouvelle méthodologie. Les différences entre les deux séries portent sur les domaines suivants : obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, protection des investisseurs minoritaires, commerce transfrontalier et exécution des contrats. La ligne à 45 degrés indique les points où les scores calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle sont égaux. La corrélation entre les deux scores s'établit à 0,97.

TABLEAU 1.1 Classement sur la facilité de faire des affaires

Classement	Économie	Score	Classement	Économie	Score	Classement	Économie	Score
1	Singapour	87.34	64	Jamaïque	67.27	127	Cambodge	55.22
2	Nouvelle-Zélande	86.79	65	Bahreïn	66.81	128	Maldives	55.04
3	Danemark	84.40	66	Kosovo	66.22	129	Cisjordanie et Gaza	54.83
4	Corée (République de)	83.88	67	République kirghize	66.01	130	Inde	54.68
5	RAS de Hong Kong (Chine)	83.67	68	Qatar	65.97	131	Égypte (République arabe d')	54.43
6	Royaume-Uni	82.46	69	Panama	65.74	132	Tadjikistan	54.19
7	États-Unis	82.15	70	Oman	65.40	133	Mozambique	53.98
8	Suède	81.72	71	Bhoutan	65.21	134	RDP lao	53.77
9	Norvège	81.61	72	Botswana	64.98	135	Grenade	53.46
10	Finlande	81.05	73	Afrique du Sud	64.89	136	Palaos	53.43
11	Taiwan (Chine)	80.55	74	Tunisie	64.88	137	Guyane	51.83
12	Macédoine (ex-République yougoslave de)	80.18	75	Maroc	64.51	138	Pakistan	51.69
13	Australie	80.08	76	Saint-Marin	64.21	139	Tanzanie	51.62
14	Canada	80.07	77	Sainte-Lucie	64.20	140	Îles Marshall	51.58
15	Allemagne	79.87	78	Tonga	64.13	141	Malawi	51.03
16	Estonie	79.49	79	Bosnie-Herzégovine	63.71	142	Côte d'Ivoire	50.93
17	Irlande	79.15	80	Malte	63.70	143	Burkina Faso	50.81
18	Malaisie	79.13	81	Guatemala	63.49	143	Mali	50.81
19	Islande	78.93	82	Arabie saoudite	63.17	145	Papouasie-Nouvelle-Guinée	50.74
20	Lituanie	78.88	83	Ukraine	63.04	146	Éthiopie	49.73
21	Autriche	78.38	84	Brunéi Darussalam	62.93	147	Sierra Leone	49.69
22	Lettonie	78.06	84	Chine	62.93	148	Micronésie (États fédérés de)	49.67
23	Portugal	77.57	86	El Salvador	62.76	149	Kiribati	49.50
24	Géorgie	77.45	87	Ouzbékistan	62.60	150	Togo	49.03
25	Pologne	76.45	88	Fidji	62.58	151	Gambie	48.99
26	Suisse	76.04	88	Trinité-et-Tobago	62.58	152	Burundi	48.82
27	France	75.96	90	Viet Nam	62.10	153	Sénégal	48.57
28	Pays-Bas	75.94	91	Dominique	61.44	154	Comores	48.22
29	République slovaque	75.62	92	Uruguay	61.21	155	Zimbabwe	48.17
29	Slovénie	75.62	93	République dominicaine	61.16	156	Suriname	47.69
31	Émirats arabes unis	75.10	94	Vanuatu	61.08	157	Bolivie	47.47
32	Maurice	75.05	95	Seychelles	61.05	158	Bénin	47.15
33	Espagne	74.86	96	Samoa	60.70	159	Soudan	46.97
34	Japon	74.72	97	Albanie	60.50	160	Niger	46.37
35	Arménie	74.22	97	Zambie	60.50	161	Iraq	46.06
36	République tchèque	73.95	99	Népal	60.41	162	Gabon	45.99
37	Roumanie	73.78	100	Paraguay	60.19	163	Algérie	45.72
38	Bulgarie	73.72	101	Koweït	60.17	164	Madagascar	45.68
38	Mexique	73.72	101	Namibie	60.17	165	Guinée	45.54
40	Croatie	72.71	103	Philippines	60.07	166	São Tomé-et-Principe	45.50
41	Kazakhstan	72.68	104	Antigua-et-Barbuda	59.70	167	Myanmar	45.27
42	Hongrie	72.57	105	Swaziland	59.10	168	Mauritanie	44.74
43	Belgique	72.50	106	Bahamas	59.00	169	Nigéria	44.69
44	Bélarus	72.33	107	Sri Lanka	58.96	170	Yémen (République de)	44.54
45	Italie	72.07	108	Kenya	58.24	171	Djibouti	44.25
46	Monténégro	71.85	109	Indonésie	58.12	172	Cameroun	44.11
47	Chypre	71.78	110	Honduras	58.06	173	Timor-Leste	44.02
48	Chili	71.49	111	Saint-Vincent-et-les-Grenadines	57.91	174	Bangladesh	43.10
49	Thaïlande	71.42	112	Îles Salomon	57.86	175	République arabe syrienne	42.56
50	Pérou	71.33	113	Jordanie	57.84	176	Congo (République de)	41.88
51	Fédération de Russie	70.99	114	Ghana	57.69	177	Afghanistan	40.58
52	Moldavie	70.97	114	Lesotho	57.69	178	Guinée-Bissau	40.56
53	Israël	70.56	116	Bésil	57.67	179	Libéria	40.19
54	Colombie	70.43	117	Équateur	57.47	180	Guinée équatoriale	40.03
55	Turquie	69.16	118	Iran (République islamique d')	57.44	181	Angola	39.64
56	Mongolie	68.83	119	Barbade	56.85	182	Haïti	39.56
57	Porto Rico (États-Unis)	68.73	120	Bélize	56.83	183	Tchad	38.22
58	Costa Rica	68.55	121	Argentine	56.78	184	Congo (République démocratique du)	38.14
59	Serbie	68.41	122	Ouganda	56.64	185	République centrafricaine	36.26
60	Grèce	68.38	123	Liban	56.39	186	Venezuela (République bolivarienne du)	35.51
61	Luxembourg	68.31	124	Saint-Kitts-et-Nevis	55.83	187	Soudan du Sud	34.78
62	Rwanda	68.12	125	Nicaragua	55.78	188	Libye	31.77
63	Azerbaïdjan	67.80	126	Cap-Vert	55.54	189	Érythrée	27.61

Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les classements sont à jour en date de juin 2015 et sont basés sur le score moyen de distance de la frontière de chaque économie dans les 10 domaines pris en compte dans le classement général de cette année. Pour les économies où les données portent sur deux villes, le score est la moyenne pondérée par le nombre d'habitants des deux villes. Une flèche indique une amélioration du score entre 2014 et 2015 (et donc une amélioration du climat général des affaires tels que mesuré par *Doing Business*), tandis que l'absence de flèche indique que le score ne s'est pas amélioré ou qu'il s'est dégradé. Le score a été calculé selon la nouvelle méthodologie pour les deux années.

est également le principal registre des garanties pour les biens mobiliers. Le registre a mis en place un service de transmission de documents entièrement électronique le 3 mars 2015 et les sûretés peuvent dorénavant être enregistrées, modifiées, renouvelées et annulées en ligne. La Nouvelle-Zélande est un autre exemple : Vector, la compagnie publique d'électricité, a réduit de six jours les délais nécessaires pour le raccordement externe des clients.

Les 20 économies en tête de liste pour la facilité de faire des affaires ne sont pas seulement bien classées pour les indicateurs *Doing Business*, elles figurent également en bonne place dans les classements internationaux qui mesurent d'autres aspects de la compétitivité. Les économies les mieux classées sur les indicateurs *Doing Business* ne sont donc pas celles où il n'existe aucune réglementation mais celles où les pouvoirs publics sont parvenus à créer des règles qui facilitent les interactions sur le marché sans entraver inutilement l'expansion du secteur privé. En outre, même dans les économies qui ne figurent pas parmi les 20 premières, il existe une forte corrélation entre le classement sur la facilité de faire des affaires et le classement en termes de compétitivité et de qualité de l'administration et de la gouvernance. Les économies bien classées sur la facilité de faire des affaires figurent également en bonne place sur l'indice de la compétitivité mondiale et sur l'indice de perception de la corruption publié par Transparency International.¹⁰

Les scores de distance de la frontière qui servent à établir le classement sur la facilité de faire des affaires font apparaître certaines tendances régionales. Les économies à haut revenu membres de l'OCDE sont en moyenne les plus proches de la frontière ; autrement dit, c'est dans ce groupe régional que la réglementation est globalement la plus favorable aux entreprises (figure 1.3). Mais on peut trouver de bonnes pratiques en matière de réglementation des affaires dans

presque toutes les régions. Dans six des sept régions, le score de distance de la frontière le plus élevé est supérieur à 70. Cela étant, il peut y avoir un écart important entre le score le plus élevé et le score le plus faible au sein d'une même région, tout particulièrement en Afrique Subsaharienne et dans les régions Moyen-Orient et Afrique du Nord et Asie de l'Est et Pacifique.

QUELLE EST LE LIEN ENTRE L'EFFICACITÉ ET LA QUALITÉ ?

Si le fait d'évaluer certains aspects de la qualité de la réglementation n'a rien de nouveau pour *Doing Business*, l'effort d'amélioration sur deux ans amorcé dans le rapport de l'an dernier, vise à inclure systématiquement des mesures de la qualité dans la plupart des séries d'indicateurs. Le rapport de cette année introduit de nouvelles mesures de la qualité de la réglementation dans quatre séries d'indicateurs : obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété et exécution des contrats. Le rapport de l'an dernier avait introduit une mesure de la qualité de la réglementation dans les indicateurs concernant le règlement de l'insolvabilité et ajouté de nouvelles

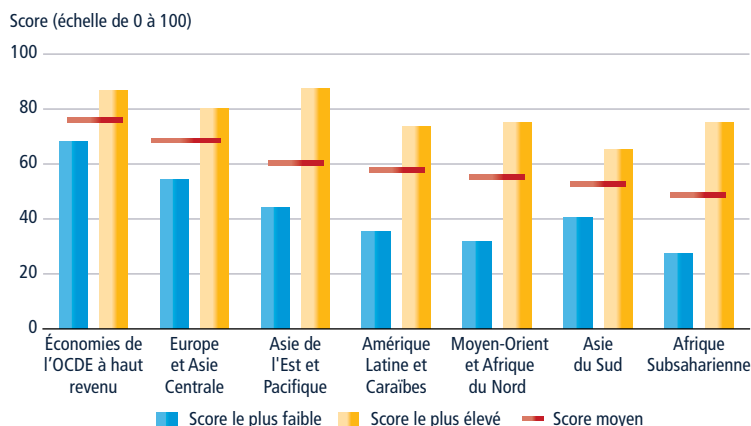
mesures à celles déjà utilisées dans les domaines de l'obtention de prêts et de la protection des investisseurs minoritaires.

Doing Business évalue la qualité de la réglementation en déterminant si le cadre réglementaire nécessaire pour mener à bien une opération est en place, mais n'évalue pas la qualité du résultat obtenu grâce à cette réglementation. Par exemple, *Doing Business* évalue la qualité des réglementations de construction et des contrôles en déterminant si les plans de construction sont approuvés par des personnes ayant les qualifications voulues et si les inspections nécessaires ont lieu. Il ne s'agit pas de déterminer si l'entrepôt construit est de bonne qualité. Nous examinons ci-après le lien entre l'efficacité et la qualité à la lumière des données *Doing Business*. Le rapport porte sur des études de cas spécifiques et évalue des aspects particuliers de la réglementation des affaires. Les résultats doivent donc être interprétés dans ce contexte.

Il existe un lien entre l'efficacité et la qualité au niveau global

L'analyse des données montre que l'efficacité et la qualité vont de pair : dans les économies où les procédures réglementaires sont efficaces, telles

FIGURE 1.3 Certaines régions affichent de gros écarts entre le score le plus élevé et le score le plus faible de distance de la frontière



Source: Base de données *Doing Business*.

qu'évaluées par *Doing Business*, la réglementation est généralement de bonne qualité (figure 1.4). Les économies peuvent être classées en quatre grandes catégories :

- Les économies où la réglementation des affaires est à la fois efficace et de qualité.
- Les économies où l'efficacité et la qualité sont loin d'être idéales — les formalités à accomplir sont complexes et onéreuses, sans pour autant atteindre leurs objectifs. Dans ces économies, la réglementation est davantage considérée comme une recherche de rente plutôt qu'un service utile pour les particuliers et les entreprises.
- Les économies où les procédures réglementaires sont rapides et peu coûteuses mais de mauvaise qualité. Il s'agit généralement d'économies du groupe précédent qui ont réussi à améliorer l'efficacité de la réglementation mais non sa qualité. La plupart des économies se trouvent dans cette catégorie ou la première.
- Les économies où la réglementation est de bonne qualité mais

demeure difficile à appliquer. Très peu d'économies se trouvent dans ce cas : en général, lorsque la réglementation manque d'efficacité, sa qualité laisse aussi à désirer.

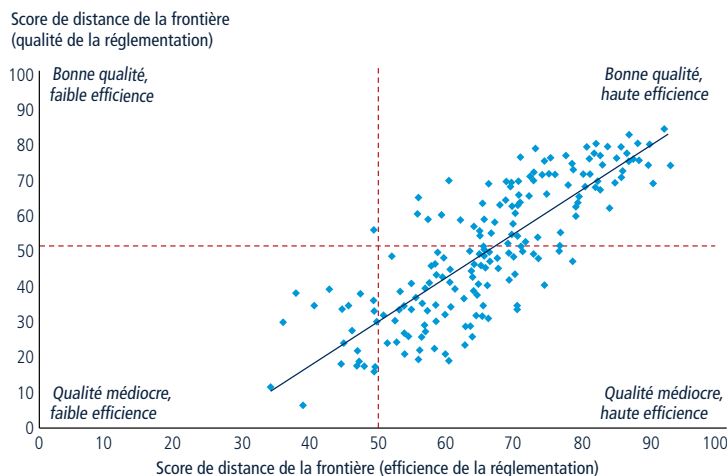
L'exemple du Danemark montre comment l'efficacité et la qualité réglementaires vont de pair et, de fait, se renforcent mutuellement dans un phénomène de cercle vertueux. Le cadastre danois, à la pointe du progrès, permet d'enregistrer rapidement les transferts de propriété et les titres de propriété de grande valeur grâce à des données transparentes et exactes, à quoi s'ajoute une couverture géographique complète. Compte-tenu de l'efficacité de l'enregistrement (qui s'effectue en trois procédures et en quatre jours seulement), les gens ont davantage tendance à enregistrer les transferts de propriété — ce qui contribue à l'exactitude des données cadastrales et à la qualité de l'administration foncière. Le cadastre étant extrêmement fiable, l'enregistrement d'un transfert de propriété est une procédure simple, rapide et peu coûteuse.

La Grèce, en revanche, affiche un phénomène de cercle vicieux dans son système d'administration foncière. Pour un transfert de propriété, un acquéreur local doit accomplir 10 formalités — processus qui prend 20 jours et dont le coût représente 4,9 % de la valeur de la propriété. Les problèmes d'efficacité sont exacerbés par des problèmes de qualité. Par exemple, il n'existe pas de plan cadastral officiel pour la municipalité d'Athènes, et peu de terrains privés en Grèce sont inscrits au cadastre. Le système souffre d'un manque de transparence. Ainsi, il n'existe pas de mécanisme spécifique de dépôt de plainte au bureau d'enregistrement des biens fonciers, ni de statistiques à jour sur le nombre de transactions foncières à Athènes. Il n'existe pas non plus de mécanisme d'indemnisation des personnes qui subissent des pertes dans une transaction effectuée de bonne foi sur la base d'informations cadastrales erronées.

La consultation du cadastre ne présente donc guère d'intérêt et le coût (en temps et en argent) est élevé — obstacle de taille à l'enregistrement officiel des transferts de propriété. Et l'absence d'enregistrement formel contribue à la mauvaise qualité des informations cadastrales, ce qui empêche de faire du transfert de propriété une procédure simple, rapide et peu coûteuse. Mais il y a bon espoir de rompre ce cercle vicieux : les plans cadastraux actuellement établis par le Cadastre national et l'Agence cartographique (NCMA) devraient couvrir Athènes d'ici à 2020, ce qui pourrait donner plus de poids aux droits de propriété, un avantage pour les investisseurs et les particuliers.

Le transfert de propriété n'est pas le seul domaine dans lequel la Grèce est à la traîne ; l'exécution des contrats en est un autre. Le règlement judiciaire d'un litige commercial prend plus de temps en Grèce que dans toute autre économie européenne — environ 1 580 jours, soit plus de quatre ans, en passant devant le tribunal de première instance à juge

FIGURE 1.4 Efficacité et qualité de la réglementation vont de pair



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Le score de distance de la frontière concernant l'efficacité de la réglementation est le score global obtenu pour les procédures (le cas échéant), les délais et les coûts dans les domaines suivants : création d'entreprise (y compris le capital minimum requis), obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Le score de distance de la frontière concernant la qualité de la réglementation est le score global obtenu dans les domaines de l'obtention de prêts et de la protection des investisseurs minoritaires ainsi que sur les indices de qualité des indicateurs concernant l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité. La corrélation entre les deux scores est de 0,82.

unique d'Athènes. Au niveau mondial, seulement trois économies ont une procédure plus longue : la Guinée-Bissau, le Suriname et l'Afghanistan. En Grèce, les plaignants passent la majeure partie de ce temps à simplement attendre la première audience. De fait, l'auteur d'une plainte déposée devant le tribunal compétent en octobre 2015 ne serait pas entendu par un juge avant 2018. Mais des efforts ont été faits pour améliorer la qualité des procédures judiciaires (en introduisant par exemple un système de dépôt électronique des plaintes, comme indiqué dans le rapport de l'an dernier). De nouvelles données montrent que les méthodes de gestion des dossiers sont largement utilisées en Grèce ; l'économie affiche 4,5 points sur un maximum de 6 sur l'indice de gestion des dossiers, l'un des éléments du nouvel indice de qualité des procédures judiciaires. Mais les ajournements restent courants, ce qui cause des retards considérables. L'amélioration de la qualité ne s'est pas encore traduite par des gains d'efficacité.

La Grèce a également des défis à relever dans le domaine du règlement de l'insolvabilité, où l'efficacité de la réglementation n'est pas à la hauteur de la qualité. La Grèce affiche 12 points sur un maximum de 16 sur l'indice du régime d'insolvabilité, ce qui signifie que sa législation sur les faillites est conforme à la plupart des bonnes pratiques reconvenues au plan international. Les créanciers ne peuvent cependant espérer recouvrer que 34,9 % de la valeur de la masse des biens d'une entreprise insolvable, et la procédure dure trois ans et demi.

En moyenne, les économies ont davantage amélioré l'efficacité que la qualité. Moins de 10 % des économies étudiées ont un score de distance de la frontière moins élevé pour l'efficacité que pour la qualité. La plupart de ces économies se trouvent en Europe et en Asie Centrale, région qui affiche l'écart le moins important entre efficacité et qualité. C'est dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord que l'on observe les plus grandes

disparités entre les deux mesures : l'écart est de plus de 20 points en moyenne, atteignant 39 points en Iraq et 30 points en République du Yémen (figure 1.5). Le fait que la qualité de la réglementation laisse davantage à désirer que l'efficacité est important parce que l'efficacité et la qualité de la réglementation sont toutes les deux associées à un plus faible niveau de corruption.¹¹

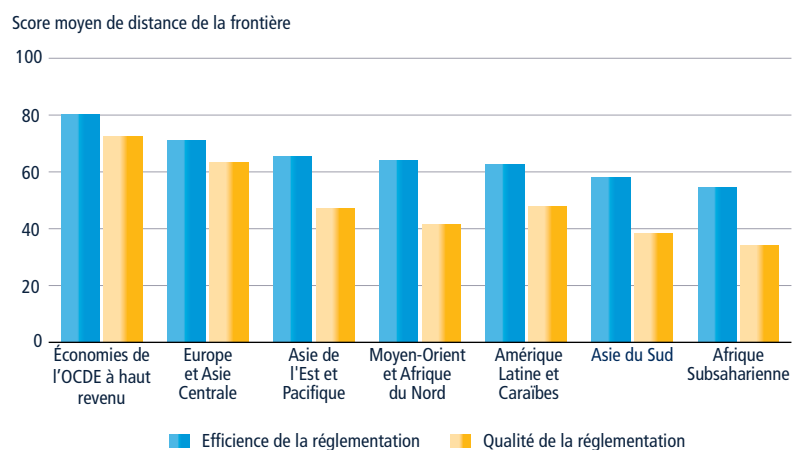
Tendances par série d'indicateurs

Si l'efficacité et la qualité de la réglementation vont de pair au niveau global, l'analyse des données dans chaque domaine couvert par *Doing Business* fait apparaître des tendances plus nuancées. Trois études de cas présentées dans le rapport de cette année (sur l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité et l'exécution des contrats) et deux présentées dans le rapport de l'an dernier (sur le transfert de propriété et le règlement de l'insolvabilité) examinent en détail le lien entre l'efficacité et la qualité dans des séries d'indicateurs composites — comprenant à la fois des

mesures de l'efficacité et des mesures de la qualité.

S'agissant du raccordement à l'électricité, la tendance dominante est claire : les économies dans lesquelles le raccordement au réseau est plus simple, plus rapide et moins onéreux sont généralement celles où l'approvisionnement en électricité est plus fiable. La République de Corée, par exemple, est l'économie du monde où la procédure de raccordement est la plus simple et la plus rapide, et c'est aussi l'une des rares économies qui obtient le score le plus élevé possible sur le nouvel indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs. Les entreprises de Séoul sont sans électricité moins d'une heure par an en moyenne et elles peuvent se faire dédommager si le service n'est pas rétabli dans un certain délai. La compagnie d'électricité utilise des systèmes automatisés pour surveiller les coupures de courant et rétablir le service. Et un organe de contrôle indépendant supervise le secteur et veille à ce que toute modification des tarifs d'électricité soit annoncée à l'avance.

FIGURE 1.5 La région Moyen-Orient et Afrique du Nord affiche les plus gros écarts entre l'efficacité et la qualité de la réglementation



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Le score de distance de la frontière concernant l'efficacité de la réglementation est le score global obtenu pour les procédures (le cas échéant), les délais et les coûts dans les domaines suivants : création d'entreprise (y compris le capital minimum requis), obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Le score de distance de la frontière concernant la qualité de la réglementation est le score global obtenu dans les domaines de l'obtention de prêts et de la protection des investisseurs minoritaires ainsi que sur les indices de qualité des indicateurs concernant l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité.

À l'autre extrémité du spectre, le Libéria est l'économie où le raccordement à l'électricité prend le plus de temps. Une fois raccordés, les usagers subissent plus d'une heure d'interruption de service par semaine. En outre, la compagnie d'électricité utilise encore des systèmes manuels pour surveiller les coupures de courant et rétablir le service, il n'existe aucun organe de contrôle indépendant, les tarifs d'électricité ne sont pas publiés en ligne et, d'un point de vue financier, la compagnie d'électricité n'a aucune raison de chercher à minimiser les coupures de courant. Résultat, le Libéria a un score de 0 sur un maximum de 8 points sur l'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs.

Un autre aspect est mis en lumière par les données sur le prix de l'électricité pour les usagers commerciaux. Il s'agit de nouvelles données recueillies par *Doing Business* cette année mais non prises en compte dans le score de distance de la frontière ni dans le classement sur la facilité de faire des affaires. Les tarifs d'électricité pour les usagers commerciaux se situent généralement entre 10 et 30 centimes par kilowattheure, mais ils sont beaucoup plus élevés dans certaines économies. Les tarifs doivent permettre de trouver le juste équilibre — ils doivent rester abordables pour les usagers tout en permettant à la compagnie d'électricité de couvrir ses dépenses et de dégager un bénéfice. Les données montrent que la République de Corée a un tarif relativement faible de 10 centimes par kilowattheure (soit 10 % du revenu annuel par habitant tel qu'indiqué sur la facture mensuelle de l'entrepôt utilisé dans l'étude de cas).¹² Au Libéria, en revanche, non seulement l'approvisionnement est peu fiable, mais l'électricité est aussi très chère — 56 centimes par kilowattheure (37 fois le revenu annuel par habitant tel qu'indiqué sur la facture mensuelle de l'entrepôt qui sert de référence). De fait, le prix de l'électricité au Libéria est plus élevé que dans toute autre économie d'Afrique Subsaharienne et demeure l'un des plus élevés du monde.

Dans le domaine du transfert de propriété, les données montrent que les économies dans lesquelles cette procédure est plus simple, plus rapide et moins onéreuse ont aussi un système d'administration foncière qui est généralement de meilleure qualité. Avec le Danemark, la Lituanie est l'une des économies où l'efficacité s'accompagne d'une excellente qualité. Un transfert de propriété d'une entreprise locale à une autre peut s'effectuer en moins de trois jours, pour un coût égal à 0,8 % de la valeur des biens. Cette efficacité repose sur un système d'administration foncière de qualité. Le registre des biens est entièrement numérisé et fournit des renseignements complets sur les terrains privés en Lituanie. Les entreprises qui veulent acquérir un bien foncier peuvent utiliser la base de données électronique pour s'assurer qu'il n'est pas grevé de charges, et le système d'information géographique pour vérifier les limites du terrain. Elles peuvent également obtenir des renseignements en ligne sur les propriétaires et le coût des opérations immobilières, ainsi que des statistiques sur les transactions foncières. En outre, le cadre juridique favorise les bonnes pratiques en matière de prévention et de règlement des litiges fonciers. Par exemple, la loi impose la vérification de l'identité des parties à une opération immobilière et il existe une base de données nationale qui peut être consultée à cette fin. La loi exige également un examen des documents relatifs à une opération immobilière pour s'assurer de leur légitimité.

À l'autre extrême, il y a des systèmes d'administration foncière où tant l'efficacité que la qualité laissent à désirer. En Haïti, par exemple, un transfert de propriété d'une entreprise locale à une autre prend plus de 10 mois et coûte 7,1 % de la valeur du bien. Des projets de modernisation du système d'administration foncière sont en cours, mais l'économie n'a pas encore de système d'information géographique ni de base de données pour vérifier si les biens sont grevés de charges. Les cartes et les bases de

données sur les propriétaires ne sont pas reliées entre elles et les parcelles de terrain n'ont pas de numéro d'identification. La plupart des renseignements recueillis par le cadastre — concernant notamment les normes de service ainsi que les frais à payer et les documents à fournir pour les opérations immobilières — ne sont pas accessibles au public ou doivent être demandés en personne. Haïti n'a pas de base de données nationales pour vérifier l'identité des parties à une transaction foncière, ni de mécanisme d'indemnisation en cas de pertes subies dans une opération immobilière en raison d'erreurs du cadastre.

Dans le domaine de l'exécution des contrats, les données montrent qu'un appareil judiciaire efficace s'accompagne généralement de procédures judiciaires de qualité. Par exemple, il faut à peine 150 jours pour régler un litige commercial devant le tribunal de district de Singapour, délai le plus court recensé à l'échelle mondiale, et les frais représentent 25,8 % du montant de la réclamation. Le règlement efficace du litige va de pair avec des institutions compétentes (telles que des instances spécialisées), une bonne gestion des dossiers et l'automatisation des procédures judiciaires. Les plaignants peuvent déposer leur demande, régler les frais judiciaires et être convoqués par voie électronique. Singapour a le score le plus élevé au niveau mondial sur le nouvel indice de qualité des procédures judiciaires (15,5 points sur un maximum de 18).

Il existe également des exemples de règlement lent et coûteux des litiges commerciaux associé à des procédures judiciaires de mauvaise qualité, comme dans le cas du Myanmar. Une entreprise de cette économie qui saisit les tribunaux pour faire appliquer un contrat devra y consacrer plus de trois ans et payer l'équivalent de plus de la moitié du montant contesté. En outre, l'appareil judiciaire n'a pas de système de gestion des dossiers, les tribunaux ne sont pas informatisés et il n'existe pas d'instances

spécialisées dans les litiges commerciaux ou les petites créances — ce qui explique le faible score du Myanmar sur l'indice de qualité des procédures judiciaires (3). Mais l'économie met actuellement au point des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges : l'arbitrage et la médiation sont deux méthodes reconnues de règlement des litiges commerciaux, et il existe une loi spéciale sur l'arbitrage.

S'agissant du règlement de l'insolvabilité, la qualité et l'efficacité sont également liées : lorsqu'il existe un bon régime d'insolvabilité, les créanciers recouvrent une plus grande partie de leurs créances à la fin de la procédure de liquidation. La Finlande est un bon exemple. Le règlement de l'insolvabilité prend 11 mois en moyenne, pour un coût égal à 4 % de la valeur de la masse des biens du débiteur, et dans la plupart des cas l'entreprise est vendue en tant qu'entité capable de poursuivre ses activités. Le taux de recouvrement moyen pour les créanciers est de 90,1 centimes par dollar. Ce taux élevé est associé à un score élevé sur l'indice de solidité du régime d'insolvabilité. La loi finlandaise sur les faillites prévoit un large éventail de bonnes pratiques. Par exemple, elle autorise les débiteurs à éviter les opérations préférentielles ou à un prix sous-évalué ; elle autorise les financements obtenus après l'ouverture de la procédure et ces créances n'ont priorité que sur les créances chirographaires ordinaires ; et elle autorise tous les créanciers à voter dans les procédures de redressement judiciaire.

À São Tomé-et-Príncipe, cependant, les entreprises insolubles et leurs créanciers doivent faire face à un double problème d'inefficacité et de mauvaise qualité. La procédure d'insolvabilité dure 6,2 années en moyenne, pour un coût égal à 22 % de la valeur des biens du débiteur, et se solde généralement par la vente d'une partie des actifs de l'entreprise. Certaines bonnes pratiques importantes ne sont pas prévues par la loi : il n'y a pas de procédure de redressement judiciaire, la

loi ne garantit ni l'accès à des financements après l'ouverture de la procédure ni leur caractère prioritaire, et les créanciers ne peuvent pas participer à la sélection du représentant de l'entreprise insoluble ni à l'approbation des cessions d'actifs.

En ce qui concerne l'obtention d'un permis de construire, les données indiquent la même tendance que dans les autres domaines. Les économies qui ont un système de délivrance de permis plus efficace ont également de meilleurs mécanismes de contrôle de la qualité et de sécurité. Inversement, la réglementation manque à la fois d'efficacité et de qualité dans certaines économies. Un exemple est le Gabon, qui a un score de seulement 5 points sur un maximum de 15 points sur le nouvel indice de contrôle de la qualité de construction. Les règlements de construction sont difficiles à se procurer et ils indiquent uniquement les documents requis pour un permis de construire, pas les frais à acquitter ni les autorisations préalables à obtenir. L'économie a des mécanismes adéquats de contrôle de la qualité avant les travaux de construction, mais pas pendant et après les travaux. Les demandes de permis de construire sont examinées par un architecte ou un ingénieur agréé, mais aucune inspection n'est requise par la loi pendant les travaux de construction — et l'inspection finale prévue par la loi n'a pas lieu dans la pratique. En outre, aucune des entités participant à un projet de construction n'est juridiquement responsable des problèmes structurels qui apparaissent une fois que le bâtiment est occupé, et personne n'est tenu de souscrire une assurance contre d'éventuels problèmes. Les données montrent également que la procédure d'obtention d'un permis de construire est inefficace au Gabon : il faut 329 jours pour accomplir toutes les formalités requises pour la construction d'un entrepôt.

Certaines économies parviennent à être gagnantes sur les deux tableaux, en concevant et en appliquant un système d'octroi de permis de construire à la fois

efficace et de qualité. Un exemple est l'ex-République yougoslave de Macédoine. Ses procédures administratives pour l'octroi d'un permis de construire sont très efficaces : les formalités requises pour construire un entrepôt peuvent s'effectuer en 74 jours. L'économie s'est également dotée de solides mécanismes de contrôle de la qualité et de sécurité, ce qui lui vaut 14 points sur un maximum de 15 sur l'indice de contrôle de la qualité de construction. Tous les documents requis pour obtenir un permis de construire sont indiqués et accessibles en ligne — ainsi que la liste des organismes nécessitant un rendez-vous, les frais à acquitter et les autorisations préalables à obtenir. Un architecte diplômé examine et approuve les demandes de permis de construire, et des inspections obligatoires ont lieu pendant et après les travaux. Enfin, les régimes de responsabilité et les assurances à souscrire sont clairement définis.

LA RÉGLEMENTATION DES AFFAIRES ET INTERNET

La prolifération des technologies de l'information et des communications a transformé le mode de fonctionnement et la réglementation des entreprises de chaque région du monde. Internet offre aux pouvoirs publics un nouveau moyen de fournir des informations et des services — et de nouvelles possibilités d'améliorer l'efficacité et la transparence de l'administration publique. De fait, Internet est un outil que les gouvernements peuvent utiliser pour aider les entreprises à tous les stades de leur cycle de vie, que ce soit pour l'obtention d'une licence commerciale, le transfert de propriété, le paiement des taxes et impôt ou le commerce transfrontalier.

Le potentiel des procédures réglementaires en ligne

En simplifiant les procédures réglementaires telles que la constitution en société, les ressources disponibles en ligne peuvent aider à promouvoir le développement du secteur privé.

L'analyse des données recueillies dans différentes économies fait apparaître une forte corrélation positive entre la densité d'entreprises nouvelles et l'accès à des supports électroniques pour la constitution en société.¹³

Outre la création d'entreprise, Internet offre de nombreuses possibilités d'améliorer l'efficacité dans d'autres domaines de la réglementation des affaires évalués par *Doing Business*. Sur les 189 économies couvertes par le rapport, plus de 80 % (152 au total) utilisent des applications Web pour le traitement des documents d'exportation et d'importation. Dans plus de 75 % des économies dotées d'une centrale des risques ou d'un registre du crédit, les banques utilisent des plateformes en ligne pour obtenir des renseignements sur la solvabilité des emprunteurs. Et dans plus de 40 % des économies, les services fiscaux autorisent les entreprises à faire leur déclaration d'impôts en ligne — et la majorité des entreprises choisissent cette option.

Ces modes d'utilisation de Internet facilitent la vie des entreprises. Dans les économies où les plateformes électroniques sont très utilisées pour les procédures réglementaires, les entreprises passent moins de temps à accomplir les formalités requises. Par exemple, il existe une forte corrélation négative entre le délai nécessaire pour procéder à un transfert de propriété et l'accès en ligne à l'information foncière.¹⁴ Grâce au changement de méthodologie introduit l'an dernier, Internet occupe une place plus importante dans les bonnes pratiques évaluées par *Doing Business*.

Mais le recours à Internet pour simplifier la réglementation des affaires reste essentiellement l'apanage des économies plus avancées. Les données recueillies dans neuf domaines couverts par *Doing Business* montrent que les économies à haut revenu de l'OCDE et les économies de la région Europe et Asie Centrale sont celles qui utilisent le plus les systèmes en

ligne pour les procédures réglementaires (figure 1.6). En revanche, rares sont les économies d'Afrique Subsaharienne qui utilisent des plateformes électroniques pour la réglementation des affaires. Sur les neuf procédures réglementaires possibles couvertes par l'étude, huit au moins peuvent être effectuées en ligne par les entreprises en Australie, au Danemark et en Estonie. La République centrafricaine, la République du Congo et la Guinée équatoriale figurent parmi les quelques économies où aucune de ces procédures ne peut s'effectuer en ligne.

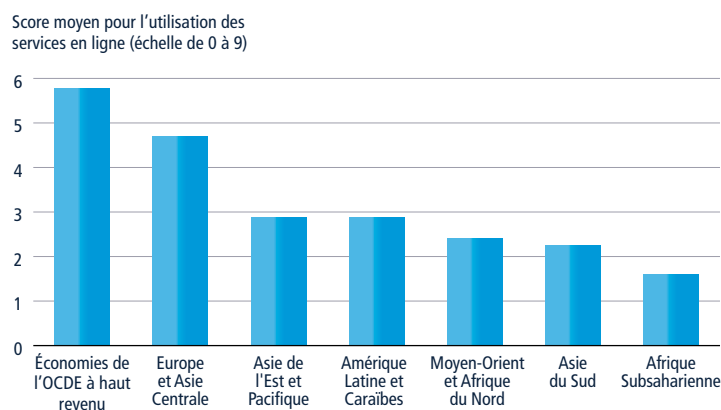
Croissance régulière des services en ligne

Compte tenu des avantages économiques des services en ligne, il n'est pas surprenant que bon nombre des réformes couvertes par *Doing Business* en 2014/15 portent sur la mise en place de plateformes et services électroniques ou sur l'amélioration de ceux déjà en place. L'année dernière, 18 économies ont créé des systèmes de paiement en ligne des taxes et impôts ou amélioré ceux en place, 13 ont créé des systèmes électroniques visant à simplifier le commerce

transfrontalier ou amélioré ceux en place, et 11 ont pris des mesures pour encourager les entreprises à s'inscrire au registre de commerce par voie électronique. En outre, 6 économies ont mis en place des outils en ligne pour le transfert de propriété ou amélioré ceux qui existent, et 2 ont fait de même pour l'exécution des contrats.

De nombreuses économies utilisent Internet pour la perception et le paiement des taxes et impôts — afin de réduire le pouvoir discrétionnaire de la bureaucratie, voire même la corruption, et accroître la transparence, la rentabilité et l'efficacité de leur régime fiscal. Le recouvrement des taxes et impôts par voie électronique simplifie également le respect des obligations fiscales.¹⁵ Lorsque le Rwanda a rendu obligatoire l'utilisation de son système de déclaration et de paiement des impôts par voie électronique en 2014/15, le temps qu'une entreprise passe chaque année à préparer sa déclaration de revenus et à payer ses impôts a été réduit de 119 heures à 109 heures, soit un gain de 10 heures. Parmi les autres économies ayant mis en place

FIGURE 1.6 Les économies à haut revenu de l'OCDE et les économies de la région Europe et Asie Centrale sont ceux qui utilisent le plus les systèmes en ligne pour les procédures réglementaires



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Le score indique le nombre moyen de domaines dans lesquels des systèmes en ligne sont utilisés, sur un total de neuf domaines où cela est possible : création d'entreprise en ligne, transmission en ligne de plans de construction, soumission en ligne d'une demande de raccordement à l'électricité, accès en ligne à l'information foncière, accès en ligne des banques à l'information sur la solvabilité des emprunteurs, registres électroniques de sûretés réelles mobilières, paiement des taxes et impôts en ligne, et soumission par voie électronique des documents commerciaux, ainsi que des dossiers à instruire dans les actions en justice.

ou amélioré leurs systèmes électroniques en 2014/15, le Costa Rica a facilité le paiement en ligne de l'impôt sur les bénéfices des sociétés et la Malaisie a rendu obligatoire la déclaration et le paiement par voie électronique des cotisations des employeurs ayant plus de 50 employés à la caisse de prévoyance des salariés.

Depuis 2006, l'utilisation des systèmes de déclaration et de paiement des impôts par voie électronique a sensiblement augmenté dans plusieurs régions du monde, surtout dans la région Europe et Asie Centrale. L'Afrique Subsaharienne reste la région qui affiche la plus faible proportion d'économies ayant informatisé la déclaration ou le paiement des impôts (figure 1.7). Au niveau mondial, moins de 15 économies ont mis en place un système de déclaration et de paiement des impôts par voie électronique — ou amélioré celui en place — entre 2008 et 2011. En moyenne, 15 économies ont informatisé leur système chaque année depuis 2012, dont 19 en 2013.

La mise en place ou l'amélioration des systèmes en ligne est un élément commun des réformes adoptées en 2014/15 pour faciliter la création d'entreprise.

L'Ouganda a introduit un système en ligne pour l'obtention d'une licence commerciale. Le Bélarus a amélioré ses services en ligne pour l'immatriculation en ligne et élargi leur couverture géographique.

Plusieurs économies ont numérisé les procédures requises pour le commerce transfrontalier en 2014/15. Le Suriname a introduit un système automatisé de gestion des données douanières. Entièrement opérationnel depuis juillet 2015, ce système permet la transmission en ligne des déclarations en douane et autres documents requis pour les exportations et les importations. D'autres économies ont également mis en place un système permettant la transmission et le traitement électroniques des documents commerciaux (pour les exportations, les importations ou les deux) ou amélioré le système existant, notamment les Bahamas, le Bénin, le Brésil, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Guatemala, Madagascar, la Mauritanie, le Suriname, le Tadjikistan, la Tanzanie et le Togo.

Certaines économies ont étudié la possibilité d'utiliser les ressources disponibles en ligne pour faciliter le transfert de propriété en 2014/15. Le Bhoutan a introduit un système informatisé d'information

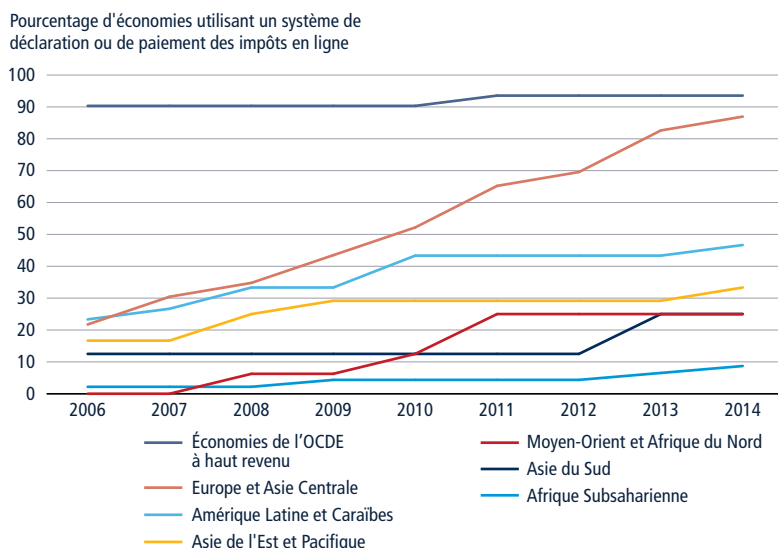
foncière qui relie chaque municipalité au cadastre. La Géorgie et l'Italie ont utilisé Internet pour améliorer l'exécution des contrats. Les deux économies ont également adopté un système de dépôt électronique des documents requis pour les litiges commerciaux, ce qui permet aux avocats de signifier par voie électronique la première assignation à comparaître.

Participation plus large à la gouvernance

Outre ses applications dans les procédures réglementaires, Internet est un important outil de promotion des pratiques démocratiques participatives et d'un développement solidaire. Grâce à Internet, la population peut plus facilement surveiller les budgets, les projets et les activités des administrations publiques et avoir accès à des informations diverses sur la réglementation. Internet peut servir à promouvoir des interactions plus directes entre les pouvoirs publics et les citoyens, et permettre à ces derniers d'influer sur l'administration locale. En outre, en tant que nouveau moyen d'information du public sur les réformes adoptées dans le domaine de la réglementation (et en tant que moyen d'expression du public sur ces réformes), Internet a transformé les méthodes d'élaboration de la réglementation des affaires (encadré 1.1).¹⁶

Cela étant, si l'Internet peut aider à promouvoir l'inclusion, à lutter contre la corruption et à améliorer l'efficacité de la gestion des affaires publiques dépend de facteurs politiques, infrastructurels, sociaux et économiques. Par exemple, les applications en ligne ne peuvent pas produire les résultats visés en l'absence d'un climat politique favorable à la liberté d'expression. Aussi et surtout, la grande majorité de la population mondiale n'a toujours pas accès à Internet et ne peut donc pas bénéficier de ces outils et innovations.

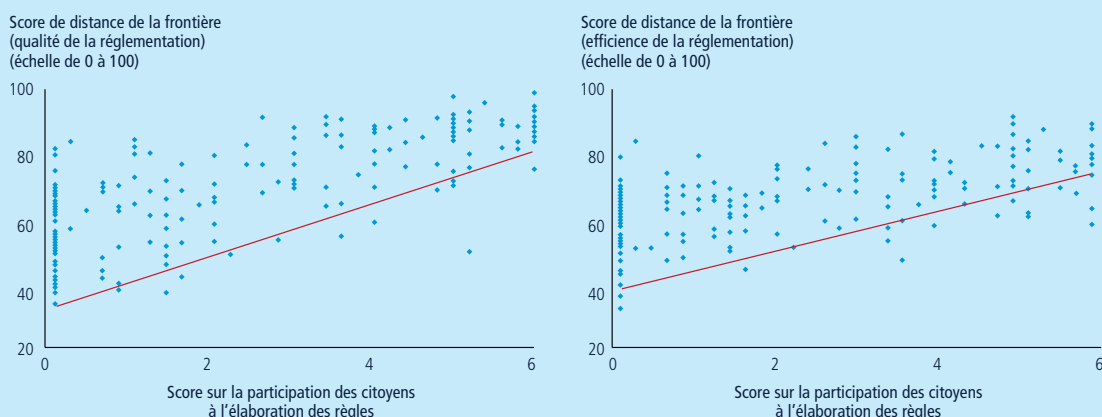
FIGURE 1.7 Les économies d'Europe et d'Asie Centrale sont les plus nombreuses à avoir adopté un système de déclaration et de paiement des impôts par voie électronique



ENCADRÉ 1.1 Réglementation des affaires et transparence du processus d'élaboration des règles

La qualité et l'efficacité de la réglementation des affaires dépendent du degré de concertation sur les nouvelles réglementations et des mesures de leurs impacts possibles — économiques, sociales et environnementales — sont prises en compte avant leur adoption. Une nouvelle base de données mondiale, *Citizen Engagement in Rulemaking* (Participation des citoyens à l'élaboration des réglementations), permet d'examiner les conditions dans lesquelles les pouvoirs publics informent les citoyens et les parties prenantes des projets de réglementation et consultent un large éventail d'acteurs sur la formulation des textes de loi et leur champ d'application. La base de données permet également d'évaluer la manière dont les pouvoirs publics analysent les impacts possibles des nouvelles réglementations et de déterminer s'ils envisagent d'autres options. L'analyse des données montre qu'il existe une forte corrélation entre, d'une part, la transparence du processus d'élaboration des règles et le degré de concertation, et d'autre part, la qualité et l'efficacité de la réglementation, telles que mesurées par *Doing Business* (voir la figure).

La qualité et l'efficacité de la réglementation vont de pair avec de bonnes pratiques dans ce domaine



Sources: Base de données *Doing Business* ; base de données *Citizen Engagement in Rulemaking* (<http://rulemaking.worldbank.org>), Groupe de la Banque mondiale.

Note: Le score sur la participation des citoyens à l'élaboration des règles est basé sur les éléments suivants : publication des projets de réglementation avant leur adoption ; consultation du public sur les projets de réglementation ; publication des résultats de cette consultation ; existence d'un organisme spécialement chargé d'évaluer les études d'impact de la réglementation effectuées par d'autres entités et publication des résultats de ces études. Les corrélations sont significatives au seuil de 1 %, lorsque les effets du revenu par habitant sont neutralisés.

La transparence du processus d'élaboration des règles varie selon la région et le niveau de revenu. Dans 96 % des économies à haut revenu de l'OCDE, le gouvernement publie les projets de réglementation, organise des consultations approfondies sur les projets de texte et publie des évaluations de l'impact potentiel des réglementations avant leur adoption. En Pologne, par exemple, tous les projets de réglementation sont publiés sur le même site Internet et le projet de texte fait l'objet de consultations, à la suite de quoi les organismes chargés de l'élaboration des réglementations publient un rapport contenant les réponses aux observations reçues. Les organismes de réglementation et les ministères évaluent l'impact potentiel des projets de réglementation sur le plan économique, social et environnemental. L'étude d'impact est publiée avec le projet de texte et fait partie du processus de consultation.

En revanche, un tiers seulement des économies à faible revenu organisent des consultations publiques sur les projets de réglementation, en utilisant généralement des méthodes moins modernes. Au Mozambique, par exemple, le gouvernement publie les projets de réglementation dans le journal officiel et communique le projet de texte uniquement à ceux qui sont directement concernés. En Afghanistan, en Éthiopie et au Niger, les responsables politiques tiennent des réunions publiques pour examiner les projets de modification de la réglementation. Très peu d'économies à faible revenu ou à revenu intermédiaire (tranche inférieure) ont mis en place un site Internet consacré aux consultations publiques sur les projets de réglementation, et lorsqu'ils l'ont fait, le système fonctionne depuis peu, comme au Kenya, au Myanmar et au Viet Nam.

La région Moyen-Orient et Afrique du Nord est celle qui affiche le plus faible niveau de transparence et de participation du public à l'élaboration des réglementations, à l'exception notable du Maroc. Dans la région Amérique Latine et Caraïbes, il existe une nette distinction entre deux groupes : alors que les économies des Caraïbes et d'Amérique centrale ont tendance à ne consulter que les parties prenantes, les économies plus grandes comme le Brésil, la Colombie et le Mexique ont un processus de consultation plus ouvert et plus systématique.

Source: Base de données *Citizen Engagement in Rulemaking* (<http://rulemaking.worldbank.org>), Groupe de la Banque mondiale.

QUI A LE PLUS AMÉLIORÉ LA RÉGLEMENTATION DES AFFAIRES EN 2014/15 ?

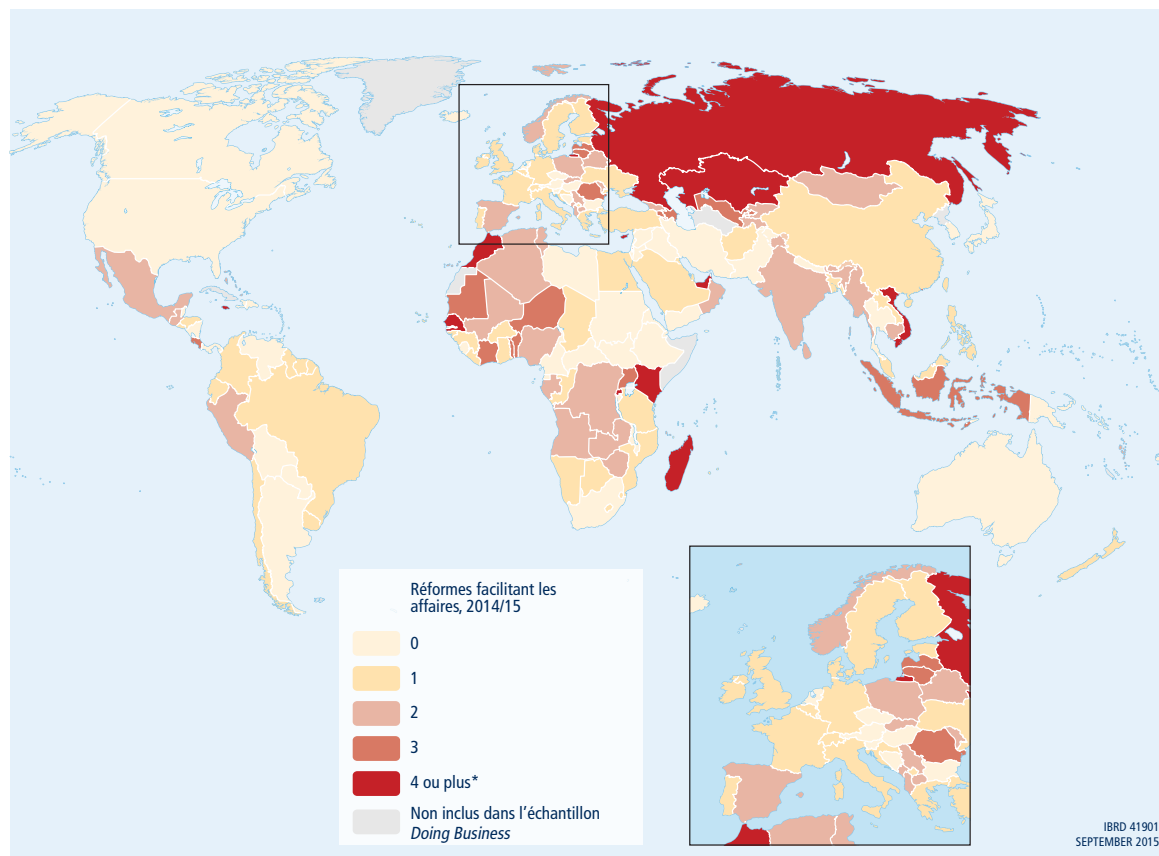
En 2014/15, 122 économies ont mis en œuvre au moins une réforme de la réglementation dans les domaines évalués par *Doing Business* — pour un total de 231 réformes (figure 1.8). Une fois encore, la région Europe et Asie Centrale affiche la plus forte proportion d'économies ayant mis en œuvre au moins une réforme, et elle compte 3 des 10 économies du monde qui ont le plus progressé. Dans le passé, l'Afrique Subsaharienne se classait généralement au deuxième rang, mais l'année dernière, pour la première fois, elle a été devancée

par l'Asie du Sud. Néanmoins, l'Afrique Subsaharienne compte encore 5 des 10 économies du monde qui ont le plus progressé dans les domaines évalués par les indicateurs *Doing Business* en 2014/15, à savoir le Costa Rica, l'Ouganda, le Kenya, Chypre, la Mauritanie, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, la Jamaïque, le Sénégal et le Bénin.

Les nouvelles données sur la qualité de la réglementation permettent d'évaluer si les réformes mises en œuvre l'année dernière ont plus de chances d'améliorer l'efficacité de la réglementation, sa qualité, ou les deux à la fois (tableau 1.2). Il en ressort que, dans les domaines où les indicateurs *Doing Business* évaluaient jusqu'ici la complexité et le coût des

procédures réglementaires, les réformes adoptées l'année dernière visaient essentiellement, comme par le passé, à gagner en efficacité. *Doing Business* n'a recensé aucune réforme visant à améliorer la qualité dans le domaine concernant l'obtention d'un permis de construire. Seulement 2 des 22 économies ayant adopté une réforme dans le domaine du transfert de propriété, ont amélioré la qualité de la réglementation : la Suisse a mis en place un système électronique d'information foncière, tandis que Vanuatu a établi un mécanisme de recours pour les clients du bureau du cadastre en nommant un médiateur chargé des litiges fonciers. Seules 2 des 22 économies ayant mis en œuvre une réforme dans le domaine du raccordement à l'électricité

FIGURE 1.8 Une fois de plus, la région Europe et Asie Centrale a affiché l'année dernière la plus forte proportion d'économies ayant adopté des réformes qui facilitent les affaires



Source: Base de données *Doing Business*.

* Seulement douze économies ont adopté au moins 4 réformes : le Kazakhstan (7) ; le Rwanda (6) ; Chypre (5) ; la Fédération de Russie (5) ; le Viet Nam (5) ; les Émirats arabes unis (4) ; la RAS de Hong Kong (Chine) (4) ; la Jamaïque (4) ; le Kenya (4) ; Madagascar (4) ; le Maroc (4) ; et le Sénégal (4).

TABLEAU 1.2 En 2014/15, *Doing Business* a recensé un plus grand nombre de réformes visant à améliorer l'efficacité de la réglementation plutôt que la qualité

Domaine	Réformes améliorant l'efficacité	Réformes améliorant la qualité
Obtention d'un permis de construire	17	0
Raccordement à l'électricité	20	2
Transfert de propriété	20	2
Exécution des contrats	2	9
Règlement de l'insolvabilité	2	7
Total	61	20

Source: Base de données *Doing Business*.

Note: L'analyse porte uniquement sur les domaines de *Doing Business* pour lesquels il existe des indicateurs de la qualité et de l'efficacité de la réglementation.

en ont amélioré la qualité : la compagnie publique d'électricité d'Oman a commencé à relever systématiquement la durée et la fréquence des coupures de courant, tandis que le Cambodge a accru sa capacité de production d'électricité.

Dans les domaines où les indicateurs de *Doing Business* évaluaient jusqu'ici la solidité des institutions juridiques, la plupart des réformes visaient à améliorer la qualité de la réglementation, notamment dans le domaine de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité. En Côte d'Ivoire, par exemple, une nouvelle loi entrée en vigueur le 20 juin 2014, a introduit des changements majeurs dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges. Avant l'adoption de la nouvelle loi, le seul mode de règlement extrajudiciaire des litiges était la conciliation, régie par une loi datant de 1993. La nouvelle loi autorise le recours à la médiation volontaire pour les litiges commerciaux ou civils.

Au Chili, une nouvelle loi sur les faillites entrée en vigueur le 9 octobre 2014, a porté sur la création de tribunaux spéciaux ayant compétence exclusive pour les affaires d'insolvabilité. La nouvelle loi précise et simplifie également toutes les dispositions concernant les procédures de redressement et de liquidation. En outre, elle met l'accent sur le redressement des entreprises viables comme option préférable à la liquidation. Outre ces changements, le Chili a créé un

bureau public chargé de l'administration générale des procédures d'insolvabilité. Le bureau supervise toutes les activités des représentants de l'entreprise insolvable et du commissaire-priseur pendant la procédure et avise les créanciers et le tribunal de toute irrégularité constatée pendant la procédure.

Voir le chapitre sur la réforme de l'environnement des affaires pour une analyse plus détaillée des tendances observées et des économies ayant le plus progressé cette année.

COMMENT LA RÉGLEMENTATION DES AFFAIRES A-T-ELLE ÉVOLUÉ AU COURS DES 12 DERNIÈRES ANNÉES ?

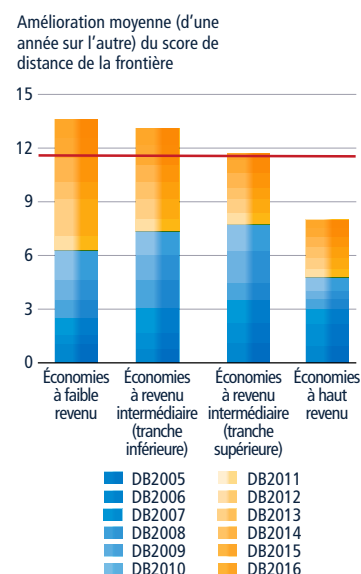
L'une des tendances les plus encourageantes mise en lumière par les données *Doing Business* est l'amélioration régulière de la réglementation dans les domaines couverts par les indicateurs. Dans toutes les régions et catégories de revenu, les économies ont amélioré la qualité et l'efficacité de la réglementation des affaires, mais les économies à faible revenu ont davantage progressé dans les domaines évalués par *Doing Business* que les économies à haut revenu. Il existe donc une convergence (figure 1.9).

On observe la même convergence entre régions. Les économies à haut revenu de

l'OCDE ont le moins progressé en moyenne sur le score de distance de la frontière au cours des 12 dernières années parce que leurs scores étaient déjà très élevés en 2004. La région Europe et Asie Centrale affiche la plus forte progression, suivie de l'Afrique Subsaharienne (figure 1.10). La région Moyen-Orient et Afrique du Nord se classe au troisième rang. Toutefois, la plupart des améliorations dans cette région datent d'avant 2010 et le rythme des réformes a été relativement lent ces dernières années.

Les progrès ont été plus sensibles dans certains domaines de la réglementation des affaires mesurés par *Doing Business* que dans d'autres. La création d'entreprise est celui où l'on observe la plus forte amélioration (figure 1.11). Au cours des 12 dernières années, les économies ont été plus nombreuses à adopter

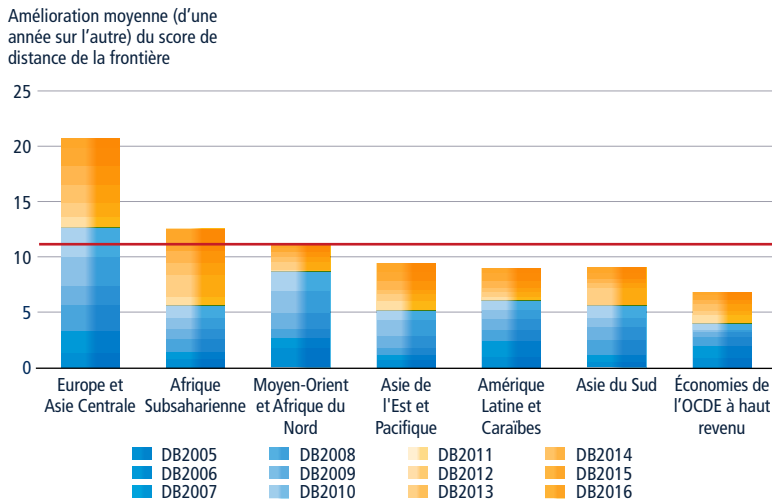
FIGURE 1.9 Au fil du temps, les économies à faible revenu ont davantage amélioré la qualité et l'efficacité de la réglementation des affaires



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: La ligne rouge indique l'amélioration moyenne globale du score de distance de la frontière depuis 2004. La mesure est normalisée entre 0 et 100, où 100 représente la frontière. En raison des changements introduits au fil du temps dans la méthodologie ainsi que dans les économies et les indicateurs pris en compte, les améliorations sont mesurées d'une année sur l'autre en utilisant des paires d'années consécutives pour lesquelles les données sont comparables.

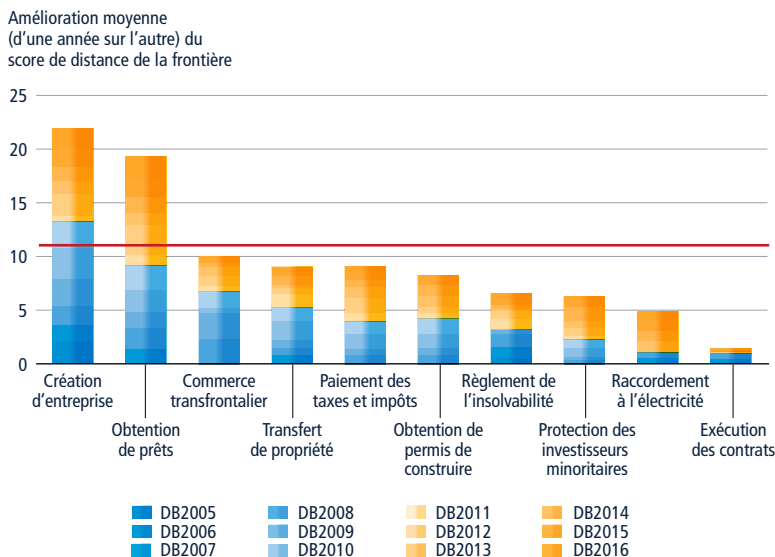
FIGURE 1.10 Au fil du temps, la réglementation des affaires s'est nettement plus améliorée dans la région d'Europe et d'Asie Centrale que dans les autres régions



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: La ligne rouge indique l'amélioration moyenne globale du score de distance de la frontière depuis 2004. La mesure est normalisée entre 0 et 100, où 100 représente la frontière. En raison des changements introduits au fil du temps dans la méthodologie ainsi que dans les économies et les indicateurs pris en compte, les améliorations sont mesurées d'une année sur l'autre en utilisant des paires d'années consécutives pour lesquelles les données sont comparables.

FIGURE 1.11 Au niveau mondial, c'est dans le domaine de la création d'entreprise que les procédures réglementaires se sont le plus améliorées



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: La ligne rouge indique l'amélioration moyenne globale du score de distance de la frontière depuis 2004. La mesure est normalisée entre 0 et 100, où 100 représente la frontière. En raison des changements introduits au fil du temps dans la méthodologie ainsi que dans les économies et les indicateurs pris en compte, les améliorations sont mesurées d'une année sur l'autre en utilisant des paires d'années consécutives pour lesquelles les données sont comparables.

des réformes dans ce domaine que dans tout autre domaine évalué par *Doing Business*. L'obtention de prêts arrive au second rang. Il y a peu de réformes dans ce domaine, mais celles qui sont adoptées introduisent en général des changements majeurs, tels que la création d'une centrale des risques ou la mise en place d'un régime d'opérations garanties. La plus faible amélioration a été observée dans le domaine de l'exécution des contrats, où les réformes sont relativement rares parce que la réforme de l'appareil judiciaire peut être une tâche longue et complexe.

Qui a le plus progressé à l'échelle mondiale ?

À l'échelle mondiale, la Géorgie est l'économie qui a le plus progressé au cours des 12 dernières années dans les domaines évalués par *Doing Business*, suivi de près par le Rwanda. Durant cette période, la production par habitant a augmenté de 66 % en Géorgie et la densité des entreprises a plus que triplé.¹⁷ De nombreux facteurs ont contribué à cette amélioration de la situation économique, et les mesures prises pour faciliter la vie des entreprises locales pourraient être l'un de ces facteurs. La Géorgie a progressé dans les 10 domaines pris en compte dans la distance globale par rapport à la frontière, avec l'adoption de 38 réformes du cadre réglementaire.

Au cours de ces 12 années, la Géorgie a supprimé les exigences du capital minimum requis pour créer une entreprise, instauré un système de guichet unique pour l'obtention d'un permis de construire, réduit les frais de raccordement à l'électricité, supprimé l'obligation de faire authentifier les transferts de propriété par un notaire, amélioré son système d'information sur le crédit en adoptant une loi sur la protection des données personnelles, introduit un système électronique de paiement des impôts, modernisé son mécanisme de règlement des litiges liés à l'exécution des contrats et adopté une loi sur les faillites qui prévoit

des procédures de redressement et de liquidation — entre autres changements importants.

Parmi les réformes majeures, il convient de mentionner les mesures prises pour renforcer la protection des investisseurs minoritaires. En juin 2007, la Géorgie a modifié sa législation sur les valeurs mobilières afin de renforcer les formalités d'autorisation et de notification requises pour les opérations entre parties liées. En 2009, elle a introduit des dispositions permettant aux actionnaires d'avoir plus facilement accès aux informations concernant l'entreprise pendant un procès. Enfin, en 2011, la Géorgie a introduit de nouvelles dispositions régissant l'autorisation des opérations entre parties liées. L'économie a cependant encore des progrès à faire, car ses résultats sont moins bons dans les nouveaux domaines

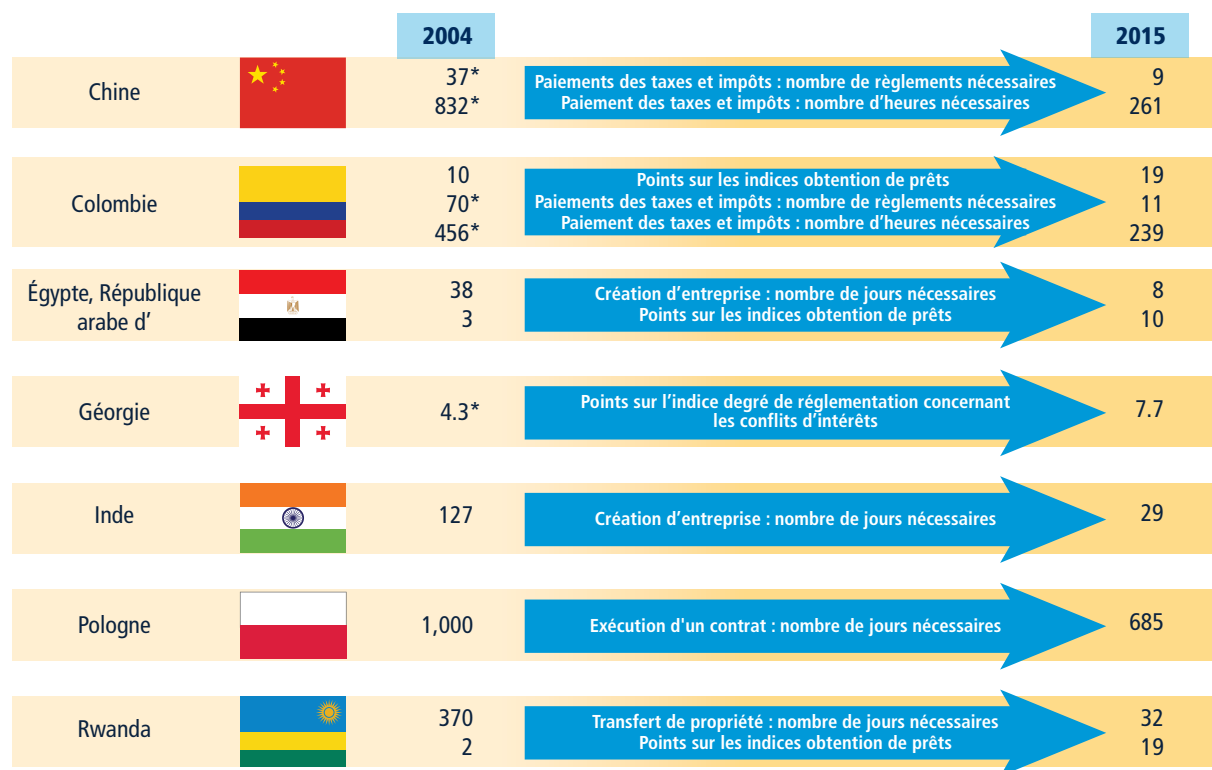
(introduits dans le rapport de l'année dernière) couverts par les indicateurs relatifs à la protection des investisseurs minoritaires que dans les domaines déjà couverts les années précédentes.

Qui a le plus progressé dans chaque région ?

Tout comme la Géorgie s'est distinguée dans la région d'Europe et d'Asie Centrale pour avoir amélioré la qualité et l'efficacité de la réglementation des affaires, au moins une économie de chaque autre région s'est distinguée par les progrès accomplis dans les domaines évalués par *Doing Business* : le Rwanda en Afrique Subsaharienne ; la Colombie dans la région d'Amérique Latine et Caraïbes ; la République arabe d'Égypte dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord ; la Chine dans la région d'Asie de l'Est et Pacifique ; l'Inde en Asie du Sud ;

et la Pologne dans le groupe des économies à haut revenu de l'OCDE (figure 1.12). Cependant, s'il est certes important de mettre en œuvre des réformes dans les domaines évalués par *Doing Business*, cela ne suffit pas pour garantir l'adoption de politiques économiques judicieuses ni d'assurer la croissance économique ou le développement. Les réformes *Doing Business* peuvent avoir de nombreux effets positifs, mais ces effets risquent d'être atténués par des facteurs tels que l'instabilité politique ou macroéconomique et les troubles civils. Le fait de figurer en tête du classement régional ne signifie pas qu'une économie a une réglementation des affaires exemplaire ; cela montre simplement que les gros efforts faits pour réformer la réglementation au fil des ans permettent de réduire la distance de la frontière en matière de pratiques réglementaires.

FIGURE 1.12 Dans chaque région, une économie a accompli de grands progrès en matière de réglementation des affaires



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les indices d'obtention de prêts sont ceux de la force des droits juridiques et de qualité de l'information sur le crédit. Le score maximum sur ces indices est de 16 points pour 2004 et de 20 points pour 2015.

* Les données sont celles de 2005.

Le Rwanda a adopté des réformes dans tous les domaines couverts par *Doing Business*. Deux domaines se distinguent : le transfert de propriété et l'obtention de prêts. L'économie a facilité l'enregistrement des transferts de propriété grâce à trois mesures importantes. En janvier 2008, il a réduit le coût de la procédure et les délais nécessaires en remplaçant le droit d'enregistrement de 6 % par un montant forfaitaire indépendant de la valeur du bien et en créant un service centralisé au sein de l'administration fiscale pour accélérer la délivrance de l'attestation de conformité. En août 2008, le Rwanda a apporté d'autres améliorations qui ont réduit davantage les délais nécessaires pour un transfert de propriété. Enfin, en juin 2012, l'économie a supprimé l'obligation de produire un acquis des autorités fiscales et instauré un système d'information foncière en ligne pour le traitement des transactions foncières, ce qui a également amélioré la qualité de l'administration foncière.

Le Rwanda a facilité l'obtention de prêts en améliorant le système d'information sur le crédit et la législation concernant les opérations garanties. L'économie a entrepris de réformer son système d'information sur le crédit dès 2004, lorsqu'il a lourdement investi dans l'informatique pour permettre aux banques de transmettre les données financières par voie électronique — une condition indispensable à l'existence même d'un système d'information sur le crédit. En outre, le registre de crédit a commencé à utiliser les institutions de microfinance comme source d'information. En 2010, le Rwanda a accordé aux emprunteurs le droit d'examiner leur propre rapport de solvabilité et à exiger la communication d'informations sur tous les prêts à la centrale des risques et au registre de crédit de la banque centrale. En 2011, la centrale des risques a commencé à recueillir et publier des informations concernant les entreprises de services collectifs, et la centrale des risques et le registre de crédit ont également commencé à publier des données remontant à plus de deux ans. Et l'année dernière, la centrale des risques a

mis en place un service d'évaluation de la solvabilité, ce qui a encore amélioré le système d'information sur le crédit.

Le Rwanda a entrepris de renforcer son régime d'opérations garanties en 2009, lorsqu'il a adopté des dispositions élargissant la gamme des actifs pouvant servir de garantie, permettant de fournir une description générale des dettes et obligations dans un contrat de sûreté, autorisant la réalisation extrajudiciaire des sûretés et accordant aux créanciers garantis une priorité absolue en cas de faillite. Il a également créé un nouveau registre de garanties. Plus récemment, en 2013, le Rwanda a introduit une plus grande souplesse dans les types de dettes et obligations pouvant être garanties dans le cadre d'un contrat de sûreté.

La Colombie est l'économie d'Amérique Latine et des Caraïbes qui a le plus amélioré son score de distance de la frontière au cours des 12 dernières années. Elle a introduit des réformes dans tous les domaines évalués par *Doing Business*, notamment le paiement des taxes et impôts et l'obtention de prêts. Les principales réformes visant à faciliter le paiement des taxes et impôts ont consisté à permettre aux entreprises de faire leur déclaration d'impôts par voie électronique. En 2010, par exemple, l'économie a institué la déclaration et le paiement électronique obligatoire de certains des principaux impôts. La Colombie a amélioré l'accès au crédit l'an dernier en adoptant une nouvelle loi sur les opérations garanties qui suit une approche fonctionnelle en la matière et en créant un registre de garanties centralisé et fondé sur la publication d'un avis. La loi élargit la gamme des actifs pouvant servir de garantie, permet de fournir une description générale des biens donnés en garantie, énonce des règles de priorité claires qui s'appliquent aux créanciers garantis en cas de faillite, définit les motifs d'aménagement de l'arrêt des actions engagées par les créanciers garantis pendant les procédures de redressement et autorise la réalisation extrajudiciaire des sûretés. Grâce à ces modifications, la Colombie figure aujourd'hui parmi les

trois seules économies à avoir un score maximum sur l'indice de la force des droits juridiques.

Dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, l'Égypte est l'économie qui a le plus amélioré son score de distance de la frontière au cours des 12 dernières années, mais l'essentiel de cette amélioration a eu lieu dans la première moitié de cette période, avant 2009. C'est dans le domaine de la création d'entreprise que l'économie a le plus progressé. En 2004, l'Égypte a mis au point des modèles de contrat informatisés pour la constitution en société et créé un point d'accès unique pour l'immatriculation des entreprises qui permet d'obtenir l'autorisation nécessaire en 24 heures. En 2007, l'économie a réduit les frais d'immatriculation, amélioré les procédures au guichet unique et réduit les exigences du capital minimum requis. Elle l'a de nouveau réduit en février 2009 et l'a entièrement supprimé en avril. Enfin, en 2010, l'Égypte a réduit les dépenses nécessaires pour la création d'entreprise. L'obtention de prêts est un autre domaine dans lequel l'économie a apporté des améliorations importantes. La centrale des risques I-score a été créée en 2007 et réaménagée ultérieurement. Le droit des emprunteurs de consulter leurs propres données à la centrale des risques a été garanti en 2008, et la centrale a ajouté les détaillants à sa base de données en 2009.

Dans la région d'Asie de l'Est et Pacifique, c'est la Chine qui a le plus amélioré son score de distance de la frontière au cours des 12 dernières années. La réforme de la fiscalité des entreprises a contribué pour beaucoup à ces progrès. En 2008, la Chine a facilité le paiement des taxes et impôts et en a réduit le coût pour les entreprises en uniformisant les critères et les méthodes comptables appliqués pour le calcul des dégrèvements et en réduisant le taux de l'impôt sur les sociétés. Et en 2009, une nouvelle loi sur la fiscalité des entreprises a unifié le régime fiscal des entreprises nationales et étrangères et clarifié le mode de calcul des revenus soumis à l'impôt sur les sociétés.

L'Inde est l'économie d'Asie du Sud qui a le plus amélioré son score de distance

de la frontière depuis 2004, la création d'entreprise étant l'un des domaines où l'amélioration a été la plus sensible. En 2004, l'économie a réduit les délais nécessaires pour obtenir un numéro de compte permanent (numéro d'identification des entreprises), et en 2006 l'Inde a accéléré la procédure d'obtention d'un numéro d'identifiant fiscal. En 2010, l'Inde a mis en place un système d'enregistrement en ligne pour la taxe sur la valeur ajoutée et a remplacé le timbre imprimé obligatoire par une version électronique. Enfin, l'économie a supprimé l'an dernier l'apport en capital minimum requis et simplifié les démarches à faire pour créer une entreprise. D'autres réformes sont en cours dans ce domaine et d'autres couverts par *Doing Business*, mais elles n'ont pas encore produit leurs pleins effets (encadré 1.2).

Parmi les économies à haut revenu de l'OCDE, la Pologne a fait des progrès remarquables au cours des 12 dernières années dans les domaines évalués par

Doing Business. L'amélioration la plus notable concerne le fonctionnement des tribunaux, s'agissant notamment de l'exécution des contrats et du règlement de l'insolvabilité. En 2007, la Pologne a amélioré sa procédure d'insolvabilité en renforçant les qualifications requises des administrateurs et en abaissant le plafond autorisé pour la rémunération des syndics de faillite. En 2009, une modification de la loi sur les faillites a introduit l'option d'une procédure de redressement pour les entreprises en difficulté. Et en 2011 une modification de la loi sur la faillite et le redressement a simplifié les procédures judiciaires et renforcé les droits des créanciers garantis. La Pologne a adopté des réformes visant à simplifier l'exécution des contrats dès 2005, en modifiant son code de procédure civile. En 2007, elle a mis en place des règles de procédure plus strictes pour accélérer les procédures judiciaires et en améliorer l'efficacité. Enfin, en 2012, l'économie a modifié une nouvelle fois son code de

procédure civile et accru le nombre de juges siégeant au sein des tribunaux de commerce.

QUE COMPORTE LE RAPPORT DE CETTE ANNÉE ?

Le rapport de cette année présente sept études de cas. Cinq portent sur les procédures juridiques et réglementaires couvertes par les indicateurs nouveaux ou élargis utilisés cette année — dans les domaines de l'obtention d'un permis de construire, du raccordement à l'électricité, du transfert de propriété, du commerce transfrontalier et de l'exécution des contrats. Les deux autres analysent d'autres domaines d'intérêt couverts par les ensembles de données historiques.

L'étude de cas sur l'obtention d'un permis de construire analyse les nouvelles données recueillies pour l'indice de contrôle de qualité de la construction. Les

ENCADRÉ 1.2 L'Inde sur le chemin des réformes dans le domaine de la réglementation des affaires

En 2014, le gouvernement indien a lancé un ambitieux programme de réformes de la réglementation afin d'améliorer l'environnement des affaires. Ce programme, qui couvre différents domaines évalués par *Doing Business*, représente un effort considérable pour créer des conditions plus favorables aux entreprises, notamment à Delhi et Mumbai.

L'un des principaux objectifs est de faciliter la création d'entreprises. En mai 2015, le gouvernement a adopté des modifications de la loi sur les sociétés qui ont supprimé l'obligation de faire un apport minimum en capital. Il n'est plus nécessaire aujourd'hui de déposer 100 000 roupies indiennes (1 629 dollars) — soit 111 % du revenu par habitant — pour créer une société à responsabilité limitée en Inde. Il n'est également plus obligatoire d'obtenir un certificat pour permettre à une entreprise de commencer à fonctionner, ce qui a supprimé une formalité inutile et fait gagner cinq jours. Plusieurs autres initiatives visant à simplifier le processus de démarrage étaient encore en cours le 1er juin 2015, date limite pour la collecte des données de cette année. L'une des nouvelles mesures est l'adoption d'un seul formulaire de demande pour les créations d'entreprise et la mise en place d'un système d'enregistrement en ligne pour obtenir un numéro d'identifiant fiscal.

Un autre objectif est de simplifier et d'accélérer les formalités de raccordement à l'électricité. Pour ce faire, la compagnie d'électricité de Delhi a supprimé l'inspection du câblage interne par l'autorité compétente — de sorte qu'au lieu de deux inspections faisant double emploi, il n'y en a aujourd'hui plus qu'une. La compagnie d'électricité a regroupé les travaux de raccordement externe et le branchement final en une seule procédure. À Mumbai, la compagnie d'électricité a réduit le nombre des démarches et les délais nécessaires pour le raccordement en améliorant l'organisation et la coordination du travail. Elle a combiné plusieurs tâches en une seule procédure — l'inspection et l'installation du compteur, le raccordement externe et le branchement final. Les entreprises peuvent maintenant se raccorder au réseau, et commencer à fonctionner, 14 jours plus tôt qu'avant.

Des améliorations sont également en cours dans d'autres domaines évalués par *Doing Business*. Pour faciliter l'obtention d'un permis de construire, par exemple, un système de guichet unique pour le traitement des demandes est actuellement mis en place à Mumbai — ce qui devrait réduire sensiblement les formalités administratives à accomplir pour obtenir un permis. Par ailleurs, d'autres améliorations sont apportées aux systèmes de déclaration et de paiement électroniques des impôts afin de simplifier le respect des obligations fiscales.

Il faudra du temps pour créer un environnement plus favorable à l'activité du secteur privé. Mais si l'économie continue sur sa lancée au cours des prochaines années, les efforts déployés pourraient avoir des effets très positifs sur les entreprises indiennes — tout en contribuant à la croissance économique et à la création d'emplois.

résultats montrent que les mécanismes de contrôle de qualité et de sécurité sont de meilleure qualité, en moyenne, dans les économies à revenu élevé. Il ressort également de l'étude qu'il y a généralement moins de problèmes de corruption dans les économies où le système d'octroi de permis de construire est plus efficace et de meilleure qualité.

L'étude de cas sur le raccordement à l'électricité examine deux éléments : le nouvel indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs, et le prix de l'électricité. Il ressort de l'étude que la procédure de raccordement est généralement plus efficace dans les économies où l'approvisionnement est plus fiable.

L'étude de cas sur le transfert de propriété analyse l'un des aspects couverts par le nouvel indice de qualité de l'administration foncière : les capacités de numérisation du registre foncier et du cadastre. L'étude de cas montre que le transfert de propriété a gagné en efficacité dans les économies qui ont numérisé leur registre foncier, leur cadastre ou les deux.

L'étude de cas sur le commerce transfrontalier présente la nouvelle méthodologie utilisée pour cette série d'indicateurs. Elle analyse la structure des échanges commerciaux mise en évidence par les indicateurs et les principales tendances observées dans les données sur les délais et les coûts d'exportation et d'importation. L'étude montre que les procédures commerciales sont généralement plus simples dans les économies membres d'une union douanière. Enfin, l'étude de cas sur l'exécution des contrats présente les nouvelles données recueillies sur la qualité des procédures judiciaires et examine les tendances régionales ainsi que les nouvelles réformes adoptées dans ce domaine.

Outre ces cinq études de cas consacrées aux aspects nouveaux, une étude de cas sur la création d'entreprise analyse le rôle

joué par les tierces parties, comme les avocats et les notaires, dans la constitution d'une société. Il s'avère que l'intervention de tierces parties en accroît le coût. Une étude sur le règlement de l'insolvabilité met l'accent sur le financement après l'ouverture de la procédure d'insolvabilité — les nouveaux financements obtenus par une entreprise en cours de redressement, lorsqu'un apport de fonds peut être indispensable pour préserver sa viabilité. La comparaison des dispositions juridiques régissant le financement postérieur à l'ouverture de la procédure dans différentes économies du monde montre que les entreprises ont plus de chances de survivre à une procédure d'insolvabilité dans les économies où le financement postérieur à l'ouverture de la procédure est bien réglementé.

Enfin, le rapport de cette année présente un résumé de certaines études récemment publiées dans des revues juridiques spécialisées dans les domaines couverts par les quatre séries d'indicateurs *Doing Business* qui portent essentiellement sur la législation — obtention de prêts (droits juridiques des emprunteurs et des prêteurs), protection des investisseurs minoritaires, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité. Il existe des liens étroits entre ces indicateurs et les études publiées. Par exemple, les études soulignent combien il importe de mettre en place des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges pour réduire le nombre d'affaires en souffrance devant les tribunaux — ce qui a contribué à ajouter l'arbitrage et la médiation volontaire à la liste des domaines couverts par les indicateurs sur l'exécution des contrats. *Doing Business* continuera de suivre les études publiées dans les domaines juridique et économique afin de recenser les bonnes pratiques et d'aider les responsables politiques à réformer la réglementation et la législation nationales.

métropole d'affaires (voir le tableau 13A.1 à la fin de la partie « Méthodologie »).

2. Le rapport de cette année utilise également une méthodologie plus poussée pour les indicateurs sur la réglementation du marché du travail, comme expliqué dans la partie « Méthodologie ».
3. Les documents cités ici ne sont que quelques exemples des études réalisées dans les domaines étudiés par *Doing Business*. Depuis le premier rapport *Doing Business*, publié en 2003, 2 182 articles sur la manière dont la réglementation des domaines étudiés par *Doing Business* influence les résultats économiques ont été publiés dans des revues spécialisées pratiquant l'examen collégial, et 6 296 documents de travail ont été publiés en ligne.
4. Bruhn 2011.
5. Amin et Islam 2014.
6. Giannetti et Jentzsch 2013.
7. Visaria 2009.
8. Monteiro et Assunção 2012.
9. Besley 2015, p. 106.
10. Les corrélations sont significatives au seuil de 1 %, une fois neutralisés les effets du revenu par habitant. Il existe une corrélation de 0,84 entre le classement sur la facilité de faire des affaires et l'indice de compétitivité mondiale, et de 0,75 entre le classement sur la facilité de faire des affaires et l'indice de perception de la corruption.
11. Les corrélations sont significatives au seuil de 1 %, une fois neutralisés les effets du revenu par habitant. Pour l'efficacité de la réglementation, la corrélation entre le score de distance de la frontière et l'indice de perception de la corruption est égale à 0,77. Pour la qualité de la réglementation, la corrélation est égale à 0,66.
12. Cela correspond à une consommation mensuelle de 26 880 kilowatts-heures.
13. La corrélation est significative au seuil de 1 %, une fois neutralisés les effets du revenu par habitant. La densité d'entreprises nouvelles est le nombre de sociétés à responsabilité limitée nouvellement créées pour 1 000 personnes en âge de travailler (de 15 à 64 ans).
14. La corrélation est significative au seuil de 1 %, une fois neutralisés les effets du revenu par habitant.
15. UNPAN 2012.
16. UNPAN 2012.
17. Selon la base de données des Indicateurs du développement dans le monde de la Banque mondiale, la production par habitant en Géorgie a augmenté de 4 346 dollars en 2004 à 7 233 dollars en 2014 (en dollars internationaux constants de 2011) (<http://data.worldbank.org/indicator>). Et selon la base de données du Groupe de la Banque mondiale sur l'entrepreneuriat, la densité d'entreprises a augmenté de 1,35 entreprise pour 1 000 adultes en 2005 à 4,86 en 2012 (<http://www.doingbusiness.org/data/exploretopics/entrepreneurship>).

NOTES

1. Pour 11 économies, des données sont également recueillies dans la deuxième



À propos de *Doing Business*

L'activité économique nécessite des règles raisonnables qui encouragent la création d'entreprises et leur développement tout en évitant de créer des distorsions sur le marché. *Doing Business* met l'accent sur les règles et réglementations qui peuvent contribuer à l'expansion du secteur privé — car, en l'absence d'un secteur privé dynamique, aucune économie ne peut assurer un niveau de vie décent et durable à ses citoyens. *Doing Business* évalue l'existence de règles qui clarifient les droits de propriété, réduisent le plus possible le coût du règlement des litiges, améliorent la prévisibilité des interactions économiques et assurent aux parties contractantes des protections essentielles contre les abus.

Les données de *Doing Business* montrent le rôle important de l'État et des politiques publiques dans la vie quotidienne des petites et moyennes entreprises locales. L'objectif est de promouvoir des réglementations efficaces, accessibles à tous ceux qui les utilisent et faciles à appliquer. Une réglementation astreignante empêche les entreprises de prospérer, alors qu'une réglementation efficace, transparente et facile à appliquer permet aux entreprises d'innover et de se développer — et aux entrepreneurs en herbe d'affronter la concurrence sur un pied d'égalité. De fait, *Doing Business* considère qu'une bonne réglementation est un élément clé de l'inclusion sociale. Pour promouvoir la croissance — et permettre à tous, quel que soit leur niveau de revenu, d'en bénéficier également — il faut créer des conditions dans lesquelles les nouveaux venus qui sont dynamiques

et inventifs peuvent monter leur propre affaire et les entreprises efficaces peuvent investir et prospérer.

Doing Business s'adresse à deux principaux types d'utilisateurs : les responsables politiques et les chercheurs.¹ C'est un outil que les pouvoirs publics peuvent utiliser pour concevoir une réglementation des affaires solide. Les données de *Doing Business* ont cependant une portée limitée et doivent être complétées par d'autres sources d'information. *Doing Business* se concentre sur des règles particulières qui s'appliquent aux études de cas spécifiques présentées. Ces règles et études de cas servent à illustrer le cadre réglementaire des entreprises, mais elles ne donnent pas une image complète de ce cadre. *Doing Business* est également une source d'information importante pour les chercheurs. Le rapport présente un ensemble de données uniques en leur genre qui permettent de réaliser des analyses visant à mieux comprendre le rôle de la réglementation des affaires dans le développement économique.

DOMAINES COUVERTS PAR *DOING BUSINESS*

Doing Business évalue plusieurs aspects importants de la réglementation des affaires qui s'applique aux entreprises locales. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur la réglementation applicable dans les domaines suivants : création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs

- *Doing Business* évalue des aspects de la réglementation des affaires qui ont une incidence sur les petites et moyennes entreprises de 189 économies. Dix des onze domaines considérés — création d'entreprise, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité, transfert de propriété, obtention de prêts, protection des investisseurs minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité — sont pris en compte dans le score sur la distance de la frontière et le classement sur la facilité de faire des affaires. *Doing Business* évalue également certains aspects de la réglementation du marché du travail, qui n'est pas prise en compte dans ces deux indicateurs.
- *Doing Business* ne prend pas en compte d'autres aspects du climat des affaires, tels que la sécurité, la taille du marché, la stabilité macroéconomique et l'ampleur de la corruption.
- La méthodologie de *Doing Business* est basée sur des études de cas types dans la plus grande métropole d'affaires de chaque économie. En outre, une deuxième ville est prise en compte dans 11 économies.
- Des études infranationales viennent compléter le rapport *Doing Business* établi à l'échelle mondiale en allant au-delà de la principale métropole d'affaires dans certaines économies.
- *Doing Business* utilise quatre principales sources d'information : les lois et réglementations applicables, les personnes interrogées pour le rapport, les autorités des économies couvertes par l'étude et les services régionaux du Groupe de la Banque mondiale.

minoritaires, paiement des taxes et impôts, commerce transfrontalier, exécution des contrats et règlement de l'insolvabilité (tableau 2.1). *Doing Business* évalue également certains aspects de la réglementation du marché du travail. Le rapport de cette année ne présente pas de classement général des économies sur les indicateurs relatifs à la réglementation du marché du travail, et ne les prend pas en compte dans le score de distance de la frontière ni dans le classement sur la facilité de faire des affaires, mais il présente les données utilisées pour ces indicateurs.

Quatre séries d'indicateurs — concernant l'obtention d'un permis de construire, le raccordement à l'électricité, le transfert de propriété et l'exécution des contrats — ont été étoffées dans le rapport de cette année afin d'évaluer certains aspects de la qualité de la réglementation. Une série d'indicateurs — sur le commerce transfrontalier — a été remaniée afin d'accroître la pertinence de ce qui est mesuré. (Pour plus de précisions sur les éléments nouveaux dans ces séries d'indicateurs, voir le chapitre intitulé Nouveautés dans *Doing Business*).

Critères de sélection des indicateurs

Le choix des 11 séries d'indicateurs *Doing Business* a été dicté par les travaux de recherche économique et les données recueillies auprès des entreprises, notamment dans le cadre des enquêtes réalisées par la Banque mondiale.² Ces enquêtes mettent en évidence les principaux obstacles à l'activité économique mentionnés par les chefs d'entreprise de plus de 135 économies. Par exemple, l'accès au crédit et à l'électricité sont deux facteurs cités dans les enquêtes comme étant importants pour les entreprises, et ils ont été pris en compte dans la définition des indicateurs *Doing Business* intitulés obtention de prêts et raccordement à l'électricité.

La définition des indicateurs *Doing Business* repose également sur les

TABLEAU 2.1 Domaines couverts par *Doing Business*—11 aspects de la réglementation des affaires

Série d'indicateurs	Ce qui est évalué
Création d'entreprise	Procédures, délais, coûts et apport en capital minimum requis pour créer une société à responsabilité limitée
Obtention d'un permis de construire	Procédures, délais et coûts liés à l'exécution de toutes les formalités requises pour construire un entrepôt, et dispositifs de contrôle de qualité et de sécurité dans le système d'obtention d'un permis de construire
Raccordement à l'électricité	Procédures, délais et coûts de raccordement au réseau électrique, fiabilité de l'approvisionnement en électricité et prix de l'électricité
Transfert de propriété	Procédures, délais et coûts de transfert du titre de propriété, et qualité du système d'administration foncière
Obtention de prêts	Lois sur le nantissement de biens meubles et systèmes d'information sur la solvabilité
Protection des investisseurs minoritaires	Droits des actionnaires minoritaires dans les opérations entre parties liées
Paiement des taxes et impôts	Paiements, délais et total à payer pour une entreprise qui applique intégralement la législation fiscale
Commerce transfrontalier	Délais et coûts associés à l'exportation du produit présentant un avantage comparatif et à l'importation de pièces automobiles
Exécution des contrats	Délais et coûts de règlement d'un litige commercial et qualité des procédures judiciaires
Règlement de l'insolvabilité	Délais, coûts, résultats et taux de recouvrement dans les cas d'insolvabilité et solidité de la législation dans ce domaine
Réglementation du marché du travail	Souplesse de la réglementation du travail et aspects de la qualité de l'emploi

théories issues de recherches approfondies et sur les documents publiés sur la contribution des institutions au développement économique. En outre, les documents de référence qui ont permis de mettre au point la méthodologie applicable à chaque série d'indicateurs de *Doing Business* ont démontré l'influence des règles et réglementations évaluées par *Doing Business* sur les résultats économiques tels que le volume des échanges commerciaux, l'investissement étranger direct, la capitalisation boursière et le crédit privé en pourcentage du PIB.³

Deux mesures globales

Doing Business présente des données pour chaque indicateur et pour deux mesures globales — la distance de la frontière et la facilité de faire des affaires — afin d'offrir des perspectives différentes sur les données. La distance de la frontière aide à évaluer l'efficacité de la réglementation dans l'absolu et à déterminer dans quelle mesure elle s'améliore avec le temps.

Cette mesure montre le chemin restant à parcourir par chaque économie pour atteindre la « frontière », qui représente la meilleure performance observée sur chacun des indicateurs dans l'ensemble des économies étudiées depuis 2005 par *Doing Business* ou la troisième année pour laquelle des données sont recueillies pour l'indicateur. (Pour les indicateurs calculés sous forme de score, comme l'indice de fiabilité des garanties ou l'indice de qualité de l'administration foncière, la frontière est la valeur la plus élevée possible.) Cela montre aux utilisateurs l'écart entre la performance économique d'une économie et la meilleure performance réalisée à un moment quelconque, ce qui permet d'évaluer le changement absolu intervenu au fil du temps dans le cadre réglementaire de l'économie, tel que mesuré par *Doing Business*. Le score de distance de la frontière est d'abord calculé pour chaque domaine étudié ; ensuite la moyenne de tous les scores obtenus est calculée, ce qui permet

d'obtenir la distance globale par rapport à la frontière. Le classement sur la facilité de faire des affaires complète la mesure de distance de la frontière en fournissant des informations sur l'efficacité relative de la réglementation des affaires dans une économie par rapport aux autres économies étudiées par *Doing Business*.

Pour chaque domaine étudié et pour tous les domaines, *Doing Business* utilise la méthode des moyennes simples pour pondérer les indicateurs, établir les classements et mesurer la distance de la frontière.⁴ Chaque domaine étudié par *Doing Business* correspond à un aspect différent du cadre de réglementation des entreprises. La distance de la frontière et le classement de chaque économie varient, souvent de manière sensible, selon les domaines. Cela illustre le fait qu'une économie peut être très performante dans un domaine de réglementation et moins performante dans un autre (figure 2.1). Pour avoir une idée succincte des variations des résultats d'une économie suivant les différents domaines de réglementation, il suffit d'examiner son score de distance de la frontière sur l'ensemble

des domaines (voir les tableaux par économie). La République kirghize, par exemple, a un score global de 66,01 pour la distance de la frontière, ce qui signifie qu'elle a couvert les deux tiers de la distance à parcourir pour passer de la performance la plus mauvaise à la meilleure. Son score est de 92,94 pour la création d'entreprise, 90,59 pour le transfert de propriété et 79,98 pour l'obtention d'un permis de construire, mais de seulement 34,66 pour le règlement de l'insolvabilité, 43,95 pour le raccordement à l'électricité et 49,49 pour l'exécution des contrats.

DOMAINES NON COUVERTS PAR DOING BUSINESS

Il y a de nombreux domaines importants que *Doing Business* ne couvre pas, et même dans les domaines étudiés, les indicateurs ont une portée limitée (tableau 2.2). *Doing Business* n'évalue pas l'ensemble des facteurs, des politiques et des institutions qui influent sur la qualité du cadre de l'activité économique d'une économie ou sur la compétitivité nationale. Par exemple, il ne prend pas en compte la sécurité, la taille du marché, la

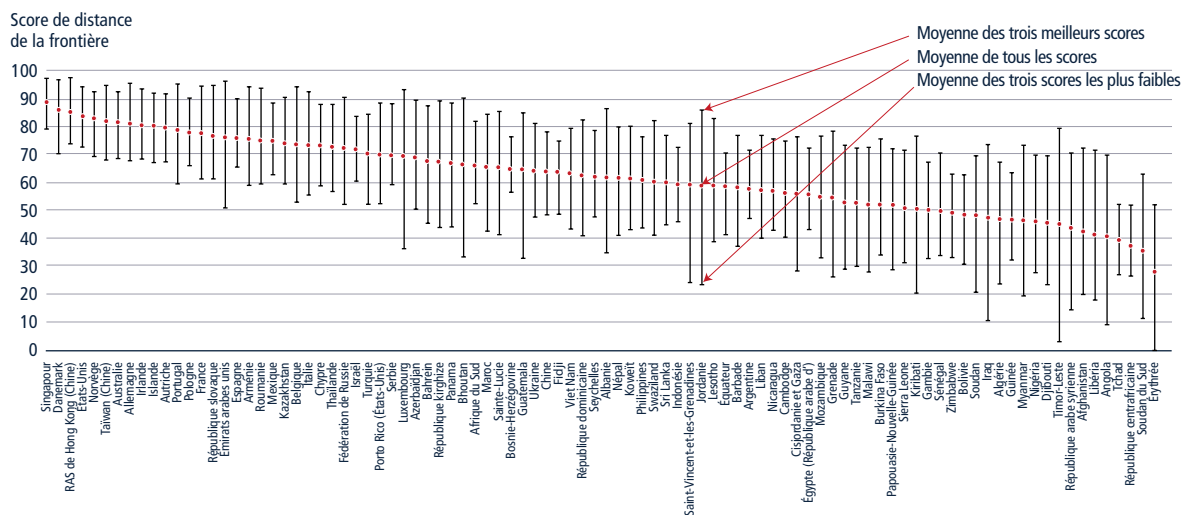
TABLEAU 2.2 Domaines non couverts par *Doing Business*

Exemples de domaines non couverts
Stabilité macroéconomique
État du système financier
Niveau de formation et de qualification de la main-d'œuvre
Ampleur de la corruption
Taille du marché
Sécurité
Exemples d'aspects non pris en compte dans les domaines couverts
Sous paiement des taxes et impôts : le taux d'imposition du revenu des particuliers
Sous obtention de prêts : la politique monétaire et la facilité ou la difficulté d'accès au crédit qui en découle pour les entreprises
Sous commerce transfrontalier : les droits et les tarifs à l'exportation ou à l'importation

stabilité macroéconomique, l'état du système financier, l'ampleur de la corruption ni le niveau de formation et de qualification de la main-d'œuvre.

Même sur le nombre relativement restreint d'indicateurs pris en compte dans *Doing Business*, le champ est délibérément limité. Les indicateurs sur le commerce

FIGURE 2.1 Le cadre réglementaire d'une économie peut être plus favorable aux entreprises dans certains domaines que dans d'autres



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les scores correspondent à la distance de la frontière dans les dix domaines couverts par cet indicateur dans le rapport *Doing Business* de cette année. La figure a une valeur indicative uniquement ; elle ne montre pas les 189 économies couvertes par le rapport de cette année. Pour le score de distance de la frontière dans chaque domaine pour l'ensemble des économies, voir les tableaux par économie.

transfrontalier, par exemple, prennent en compte les délais et les coûts relatifs à la logistique de l'import-export de marchandises, mais pas les droits de douane ni le coût du transport international. Par le biais de ces indicateurs, *Doing Business* offre donc une vue étroite des problèmes structurels auxquels se heurtent les entreprises, en particulier dans les économies en développement. *Doing Business* n'évalue pas l'effet que des routes, un réseau ferroviaire, des ports et des systèmes de communication inadéquats peuvent avoir sur les charges d'une entreprise et leurs conséquences en termes de compétitivité (si ce n'est que les indicateurs relatifs au commerce transfrontalier mesurent indirectement la qualité des ports). Comme les indicateurs sur le commerce transfrontalier, ceux concernant la création d'entreprise ou la protection des investisseurs minoritaires ne prennent pas en compte tous les aspects de la législation commerciale. Or, même si *Doing Business* n'évalue que certains aspects de chaque domaine étudié, les réformes de la réglementation des affaires ne doivent pas se limiter à ces aspects, car ceux qui sont omis demeurent importants.

Doing Business ne tente pas d'évaluer tous les coûts et avantages d'une loi ou d'une réglementation particulière pour la société dans son ensemble. Par exemple, les indicateurs concernant le paiement des taxes et impôts servent à évaluer le taux d'imposition total, qui en tant que tel représente un coût pour les entreprises. Ils n'évaluent pas, et ne visent pas à évaluer, les avantages des programmes sociaux et économiques financés par les recettes fiscales. L'évaluation de la qualité et de l'efficacité de la réglementation des affaires est un élément à prendre en compte dans le débat sur la charge que représente pour les entreprises la réalisation d'objectifs réglementaires. Ces objectifs peuvent varier d'une économie à une autre. *Doing Business* constitue un bon point de départ pour ce débat

et devrait être utilisé parallèlement à d'autres sources de données.

POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DE LA MÉTHODOLOGIE

La méthodologie de *Doing Business* a été conçue comme un outil facile à utiliser pour comparer certains aspects de la réglementation des affaires. Elle présente des points forts et des points faibles dont il faut être conscient lorsqu'on utilise les données (tableau 2.3).

Un point-clé des indicateurs *Doing Business* est qu'ils doivent permettre de comparer les données de différentes économies du monde. C'est pourquoi les indicateurs sont élaborés à partir d'études de cas types assorties d'hypothèses particulières. Une de ces hypothèses est que l'entreprise type — objet d'étude de *Doing Business* — est implantée dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie. Dans la réalité, la réglementation des affaires et son application, notamment dans les États

fédérés et les économies de taille importante, peuvent ne pas être homogènes dans l'ensemble de l'économie. La collecte de données pour chacune des juridictions composant les 189 économies couvertes par *Doing Business* serait toutefois trop onéreuse. Néanmoins, dans les économies où les responsables souhaitent recueillir des données au niveau local, au-delà de la principale métropole d'affaires, *Doing Business* a complété ses indicateurs mondiaux par des études infranationales (encadré 2.1). Et depuis l'année dernière, *Doing Business* couvre également la deuxième métropole d'affaires dans les économies ayant une population de plus de 100 millions d'habitants en 2013.

Doing Business est conscient des limites des hypothèses et études de cas types. Si de telles hypothèses limitent les possibilités de généralisation, elles contribuent néanmoins à assurer la comparabilité des données. C'est la raison pour laquelle les indicateurs économiques sont souvent assortis de telles hypothèses restrictives.

TABLEAU 2.3 Points forts et points faibles de la méthodologie de *Doing Business*

Aspect	Points forts	Points faibles
Utilisation d'études de cas types	Les données sont comparables entre économies et la méthodologie est transparente	La base de données est réduite. Seules les réformes réglementaires dans les domaines étudiés peuvent être systématiquement évaluées
Accent mis sur la plus grande métropole d'affaires ^a	Le travail de collecte des données est raisonnable (d'un bon rapport coût-efficacité) et les données sont comparables	Les données recueillies pour une économie sont moins représentatives s'il existe des écarts importants d'une ville à l'autre
Accent mis sur le secteur formel de l'économie	Privilégie le secteur dans lequel la réglementation a un impact et où les entreprises sont les plus productives — le secteur formel	Ne tient pas compte des réalités du secteur informel — lacune grave dans les économies où ce secteur est important — ni des entreprises étrangères dans les économies où celles-ci se heurtent à différents types de difficultés
Recours à des experts	Garantit que les données reflètent les connaissances de ceux qui sont les mieux familiarisés avec les types d'opérations évaluées	Les indicateurs ne tiennent pas compte des écarts entre les données d'expérience des entrepreneurs
Accent mis sur la législation	Les indicateurs sont concrets, au sens où ils peuvent déboucher sur des mesures concrètes, car la législation est ce que les responsables peuvent modifier	Ne tient pas compte du fait que, lorsque la législation n'est pas systématiquement appliquée, les modifications apportées à la réglementation ne produiront pas tous les résultats attendus

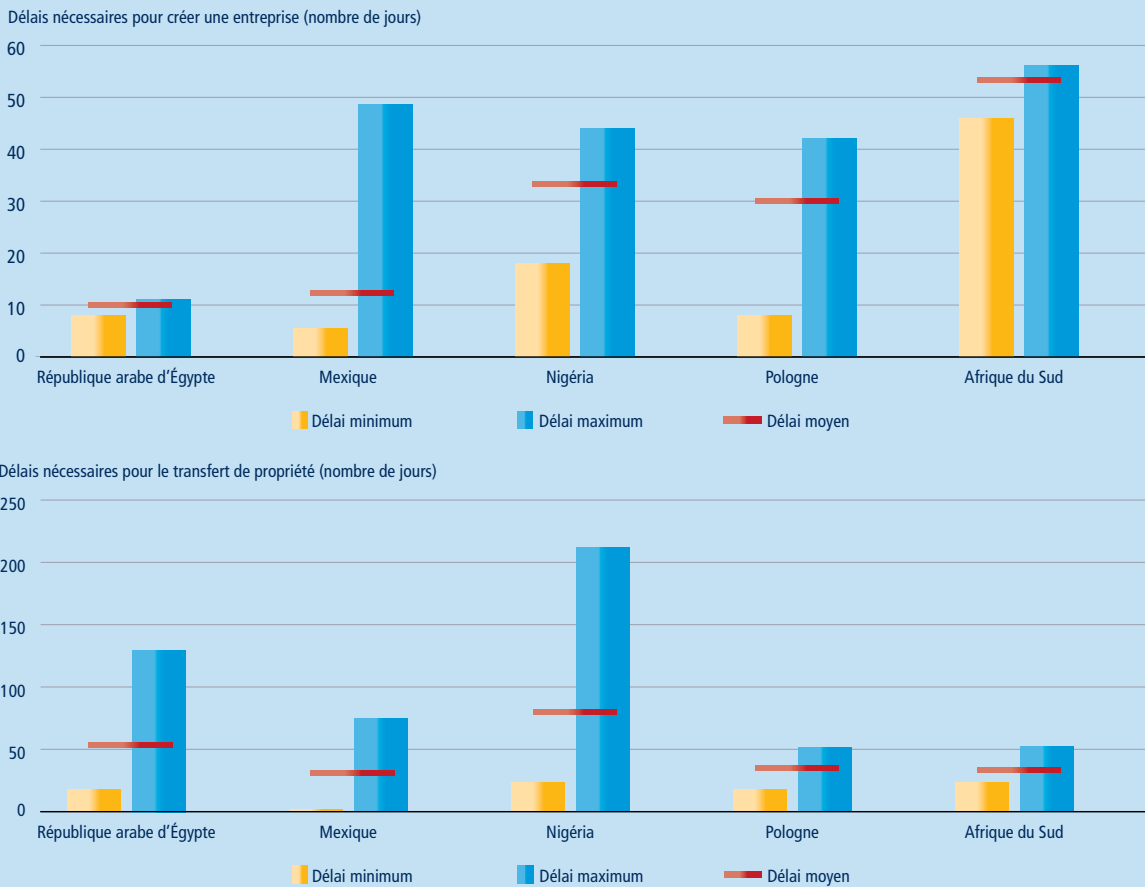
a. Dans les économies ayant une population de plus de 100 millions d'habitants en 2013, *Doing Business* évalue la réglementation des affaires dans les deux plus grandes métropoles d'affaires.

ENCADRÉ 2.1 Comparaison des réglementations au niveau local : *Doing Business* au plan infranational

Doing Business au plan infranational pousse l'analyse *Doing Business* au-delà de la principale métropole d'affaires d'une économie. Il évalue les différences existant dans les réglementations ou dans l'application des réglementations nationales entre les villes d'une économie (l'Afrique du Sud par exemple) ou d'une région (l'Amérique Centrale par exemple). Les projets sont entrepris à la demande des pouvoirs publics.

Les données recueillies dans le cadre d'études infranationales réalisées au cours des deux dernières années montrent qu'il peut exister des différences sensibles à l'intérieur d'une même économie (voir la figure ci-après). Ainsi, au Mexique, en 2013, il fallait à peine 2 jours pour effectuer un transfert de propriété à Colima mais 74 jours à Mexico. De fait, on peut trouver au sein d'une même économie des villes aussi performantes que les économies classées dans les 20 premières au niveau mondial pour la facilité de transfert de propriété et des villes aussi peu performantes que les économies classées dans les 40 dernières pour cet indicateur.

Différentes villes, différentes réglementations, même économie



Source: Base de données infranationales de *Doing Business*.

Note: Les délais moyens indiqués pour chaque économie s'appuient sur les données recueillies dans tous les sites couverts : 15 villes et gouvernorats en République arabe d'Égypte en 2013, 31 états ainsi que Mexico au Mexique en 2013, 36 villes au Nigéria en 2014, 18 villes en Pologne en 2014 et 9 villes en Afrique du Sud en 2015.

Les études infranationales *Doing Business* fournissent des données désagrégées sur la réglementation des affaires, mais il ne s'agit pas d'un simple exercice de collecte de données. Ces études se sont également avérées un excellent facteur d'incitation en faveur d'une réforme de la réglementation locale :

- Les données produites sont comparables entre villes d'une même économie mais aussi à l'international, ce qui permet de comparer les résultats de chaque ville à la fois au niveau national et au niveau mondial. Les comparaisons effectuées entre différentes villes d'une même économie, qui ont donc le même cadre juridique et réglementaire, peuvent être révélatrices : les responsables locaux ont en effet du mal à expliquer pourquoi il est plus difficile de faire des affaires dans leur région que dans une région voisine.

(a continué)

ENCADRÉ 2.1 Comparaison des réglementations au niveau local : *Doing Business* au plan infranational (suite)

- Le fait de mettre en lumière les bonnes pratiques qui sont appliquées dans certaines villes mais pas dans d'autres, au sein d'une même économie, permet aux responsables de prendre conscience des possibilités de diffuser ces bonnes pratiques. Ce constat peut susciter des discussions quant à une réforme réglementaire à différents échelons du gouvernement, donnant ainsi la possibilité aux administrations locales d'apprendre les unes auprès des autres tout en encourageant l'adhésion des intéressés et le renforcement des capacités au niveau local.

Depuis 2005, les rapports infranationaux ont couvert 437 villes dans 65 économies, notamment la Colombie, la République Arabe d'Égypte, l'Italie, les Philippines et la Serbie. Quinze économies — dont l'Indonésie, le Mexique, le Nigéria et la Fédération de Russie — ont réalisé deux ou plusieurs enquêtes pour recueillir des données permettant de mesurer les progrès accomplis au fil du temps. Les études infranationales de cette année ont été réalisées en Afrique du Sud, en République Dominicaine, en Espagne, en Pologne et dans six économies d'Amérique Centrale. Des études sont en cours en Afghanistan (5 villes), dans les Émirats Arabes Unis (3 émirats), au Kenya (10 villes) et au Mexique (31 états et Mexico).

Les rapports infranationaux peuvent être consultés sur le site internet de Doing Business (<http://www.doingbusiness.org/subnational>).

Certains sujets étudiés par *Doing Business* sont complexes, ce qui explique l'importance de définir clairement les scénarios types. Par exemple, le scénario type concerne généralement une société à responsabilité limitée ou une entité juridiquement équivalente. Cette hypothèse s'explique par deux raisons. D'une part, la société à responsabilité limitée de droit privé est le type d'entreprise le plus courant dans de nombreuses économies du monde, s'agissant des entreprises ayant plusieurs propriétaires. D'autre part, ce choix reflète l'objectif central de *Doing Business*, qui est d'élargir les possibilités de création d'entreprise : les investisseurs sont encouragés à se lancer dans l'entrepreneuriat lorsque les pertes potentielles se limitent à leur apport.

Les indicateurs *Doing Business* supposent également que les entrepreneurs connaissent et appliquent la réglementation en vigueur. Dans la pratique, les entrepreneurs ne connaissent pas toujours les démarches à effectuer ou ne savent pas toujours comment appliquer les règles et ils peuvent perdre un temps considérable à trouver la réponse. Toutefois, ils peuvent aussi délibérément enfreindre la loi — en omettant par exemple de s'affilier à un organisme de sécurité sociale. Lorsque la réglementation est particulièrement contraignante, les entreprises peuvent recourir à la corruption et à

d'autres arrangements informels pour contourner les règles — ce qui explique les différences qui existent entre les données officielles fournies par *Doing Business* et les informations factuelles fournies par les enquêtes de la Banque mondiale auprès des entreprises.⁵ Dans les économies où la réglementation est particulièrement lourde, le niveau d'informalité a tendance à être plus élevé. Par rapport à leurs homologues du secteur formel, les entreprises du secteur informel se développent en général plus lentement, ont plus difficilement accès au crédit et ont moins d'employés, lesquels ne bénéficient d'aucune des protections offertes par la législation du travail.⁶ Par ailleurs, les entreprises du secteur informel sont moins enclines à payer des impôts. *Doing Business* mesure un ensemble de facteurs qui aident à expliquer l'apparition du secteur informel et donnent aux responsables politiques une idée des réformes possibles en matière de réglementation.

Les règles et réglementations sont sous le contrôle direct des responsables politiques—et c'est le premier domaine dans lequel ceux-ci interviennent généralement lorsqu'ils veulent modifier les mesures d'incitation offertes aux entreprises. Non seulement *Doing Business* met en lumière les problèmes qui existent dans le cadre réglementaire, il indique également

les réglementations ou les procédures réglementaires susceptibles d'être modifiées. En outre, ses évaluations chiffrées permettent d'étudier l'impact de certaines réglementations sur le comportement des entreprises et les résultats économiques.

La majorité des indicateurs de *Doing Business* peuvent déboucher sur des mesures concrètes qui relèvent directement des pouvoirs publics. Par exemple, les pouvoirs publics peuvent réduire (ou même supprimer) l'apport en capital minimum requis pour créer une entreprise. Ils peuvent investir dans les agences chargées de la tenue des registres de sociétés et les registres fonciers afin d'augmenter l'efficacité de ces organismes publics. En outre, pour améliorer l'efficacité de l'administration fiscale, ils peuvent adopter les technologies les plus récentes et ainsi faciliter l'établissement des déclarations de revenu et le paiement des impôts par les entreprises. Enfin, les pouvoirs publics ont la possibilité d'entreprendre des réformes juridictionnelles afin de réduire les délais d'exécution des contrats. Par ailleurs, certains indicateurs de *Doing Business* évaluent les coûts liés à l'intervention d'acteurs du secteur privé, tels que juristes, notaires, architectes, électriciens ou transitaires — coûts sur lesquels les pouvoirs publics risquent de n'avoir qu'une faible influence à court terme.

Si la majorité des indicateurs de *Doing Business* peuvent déboucher sur des mesures concrètes, cela ne veut pas forcément dire qu'ils justifient toujours une intervention dans un contexte particulier.⁷ En outre, les données de *Doing Business* n'indiquent pas quels indicateurs justifient de prendre des mesures. Les réformes de la réglementation des affaires ne constituent qu'un des multiples aspects de la stratégie visant à améliorer la compétitivité et à jeter les bases d'une croissance économique durable. Il existe de nombreux autres objectifs importants à poursuivre : gestion efficiente des finances publiques, attention suffisante à l'éducation et à la formation, adoption des technologies les plus récentes afin d'améliorer la productivité économique et la qualité des services publics, et prise en compte de la qualité de l'air et de l'eau pour préserver la santé humaine. Les pouvoirs publics doivent décider d'un ensemble de priorités selon leurs besoins. Le fait de préconiser un ensemble raisonnable de règles favorables aux activités du secteur privé ne signifie en aucun cas que cela sera au détriment d'autres objectifs économiques et sociaux tout aussi valables.

MÉTHODE DE COLLECTE DES DONNÉES

Les données de *Doing Business* sont basées sur une lecture détaillée des dispositions législatives et réglementaires nationales ainsi que sur des règles administratives. Les données portent sur 189 économies, parmi lesquelles figurent de petites économies et certaines des économies les plus pauvres du monde, sur lesquelles d'autres ensembles de données fournissent peu d'informations, voire aucune. Les données sont recueillies dans le cadre d'une série d'échanges avec les personnes interrogées (spécialistes du secteur privé et représentants des pouvoirs publics) — sous la forme de questionnaires, de conférences téléphoniques, de correspondance écrite et de visites sur le terrain. *Doing Business* utilise quatre principales sources d'information : les lois et réglementations pertinentes, les

personnes interrogées par *Doing Business*, les pouvoirs publics des économies couvertes par l'étude et les services régionaux du Groupe de la Banque mondiale (figure 2.2). On trouvera une explication détaillée de la méthodologie de *Doing Business* dans la partie « Méthodologie ».

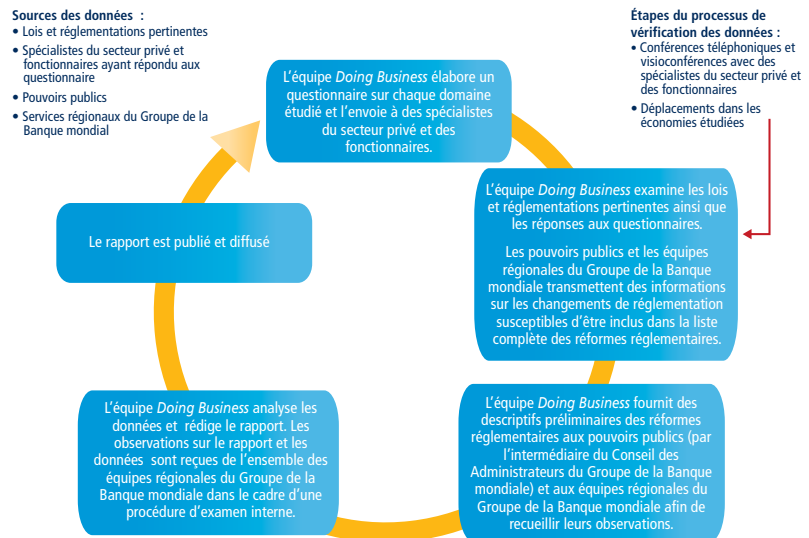
Lois et réglementations pertinentes

La plupart des indicateurs *Doing Business* s'appuient sur les lois et réglementations en vigueur. De fait, environ les deux tiers des données intégrées dans les indicateurs de *Doing Business* sont basées sur une lecture des textes de loi. En plus de répondre à des questionnaires écrits, les participants fournissent des références concernant les lois, réglementations et barèmes tarifaires pertinents. L'équipe *Doing Business* obtient les textes des lois et règlements pertinents et vérifie l'exactitude des réponses aux questionnaires. Par exemple, l'équipe examine le code de commerce pour vérifier le montant de l'apport en capital minimum requis, se penche sur les textes de loi pour vérifier si les emprunteurs sont habilités à accéder aux données les concernant à la centrale des risques et consulte le code fiscal pour s'enquérir des taux

d'imposition applicables. (On trouvera ces textes de loi parmi d'autres sur le site Internet de la bibliothèque juridique de *Doing Business*.)⁸ Étant donné que les données sont systématiquement vérifiées, ce qui entraîne une mise à jour annuelle de la base de données, il n'est pas nécessaire d'interroger un très grand nombre de personnes pour ces types de données. En principe, le rôle des collaborateurs est essentiellement consultatif — il consiste à aider l'équipe *Doing Business* à obtenir les textes législatifs et réglementaires et à les comprendre — et la loi des rendements décroissants s'applique aux collaborateurs dans la mesure où le nombre optimal est rapidement atteint.

Pour les autres données, l'équipe consulte de nombreux partenaires locaux afin de réduire les erreurs d'évaluation. Pour certains indicateurs (par exemple, sur l'obtention d'un permis de construire, l'exécution des contrats et le règlement de l'insolvabilité), la section concernant les délais et une partie de la section concernant les coûts (s'il n'existe pas de barème tarifaire) se fondent davantage sur la pratique que sur les textes de loi. Cela introduit une part d'appréciation car les personnes

FIGURE 2.2 Comment *Doing Business* recueille et vérifie les données



interrogées doivent déterminer en quoi consiste la pratique. En cas de divergences d'opinion, les délais indiqués dans *Doing Business* sont la valeur médiane de plusieurs réponses basées sur les hypothèses du scénario type.

Personnes interrogées par *Doing Business*

Au cours des 13 dernières années, plus de 33 000 spécialistes de 189 économies ont aidé à recueillir les données utilisées pour les indicateurs de *Doing Business*.⁹ Le rapport de cette année a été établi sur la base d'informations fournies par plus de 11 400 spécialistes.¹⁰ Le tableau 13.2 concernant la partie « Méthodologie » indique le nombre de personnes interrogées pour chaque série d'indicateurs. On trouvera sur le site internet de *Doing Business* le nombre de personnes interrogées pour chaque économie et chaque série d'indicateurs.

Les personnes interrogées sont des spécialistes dont le travail consiste à administrer au quotidien les obligations juridiques et réglementaires des domaines couverts par *Doing Business* ou à donner des avis sur ce sujet. Elles sont choisies en fonction de leurs compétences dans ces domaines. Le rapport étant axé sur les procédures juridiques et réglementaires, la plupart des personnes interrogées sont des spécialistes, par exemple des juristes, des juges ou des notaires. En outre, le questionnaire concernant les informations sur l'obtention de prêts est rempli par des responsables de la centrale des risques ou du registre du crédit. Les questionnaires sur le commerce transfrontalier, les impôts et les permis de construire sont adressés aux transitaires, comptables, architectes et autres spécialistes. Certains fonctionnaires (comme les responsables des registres de commerce ou du cadastre) fournissent également des informations qui sont prises en compte dans l'élaboration des indicateurs.

La démarche de *Doing Business* consiste à travailler avec des juristes et autres spécialistes qui effectuent régulièrement les opérations en question.

Conformément à la méthode type utilisée pour l'étude des temps et mouvements, *Doing Business* décompose chaque processus ou opération, comme la création d'une entreprise ou l'enregistrement d'un bâtiment, en étapes distinctes afin de mieux estimer les délais. L'estimation du temps nécessaire pour chaque étape est donnée par des spécialistes qui ont une bonne expérience pratique de l'opération.

Doing Business n'interroge pas les entreprises pour deux raisons principales. La première a trait à la fréquence à laquelle l'entreprise effectue les opérations intéressant les indicateurs — généralement faible. Par exemple, une entreprise ne passe par l'étape de la création qu'une seule fois dans son existence, alors qu'un juriste chargé de ces questions peut avoir à traiter une dizaine d'opérations de cette nature chaque mois. Les juristes chargés des questions de constitution de sociétés et les autres experts qui fournissent des informations à *Doing Business* sont par conséquent mieux à même d'évaluer le processus de création d'entreprise que les entreprises elles-mêmes. Ils sont également familiers avec les réglementations et pratiques les plus récentes, alors qu'une entreprise qui existe depuis de nombreuses années a probablement appliqué des règles de constitution de sociétés différentes des règles actuelles. La deuxième raison est que les questionnaires *Doing Business* permettent de recueillir des informations juridiques avec lesquelles les entreprises ne sont pas nécessairement familières. Par exemple, peu d'entreprises connaissent toutes les procédures judiciaires intervenant dans le règlement d'un litige commercial devant les tribunaux, même si elles sont passées par ces étapes, alors qu'un juriste de contentieux ne devrait avoir aucune difficulté à fournir les informations requises sur toutes les procédures.

Pouvoirs publics et services régionaux du Groupe de la Banque mondiale

Après la réception des questionnaires remplis par les correspondants de *Doing*

Business, et la comparaison des informations avec les textes de loi ainsi que la réalisation d'enquêtes complémentaires visant à garantir la prise en compte de l'ensemble des informations pertinentes, l'équipe *Doing Business* communique des descriptifs préliminaires des réformes réglementaires aux pouvoirs publics (par l'intermédiaire du Conseil des Administrateurs du Groupe de la Banque mondiale) et aux services régionaux du Groupe de la Banque mondiale. A travers ce processus, les autorités gouvernementales et les services du Groupe de la Banque mondiale chargés de la plupart des économies étudiées peuvent attirer l'attention de l'équipe, par exemple, sur des réformes réglementaires qui n'auraient pas été mentionnées par les correspondants sondés ou sur d'autres progrès dans les réformes qui auraient déjà été pris en compte dans la base de données. Suite à un tel retour, l'équipe *Doing Business* se tourne alors vers les experts du secteur privé pour une nouvelle consultation et, le cas échéant, une corroboration. Par ailleurs, l'équipe répond formellement aux observations des pouvoirs publics ou des services régionaux et fournit des explications sur le classement.

Correction des données

On trouvera des informations sur la correction des données dans la partie « Méthodologie » et sur le site internet de *Doing Business*. Une procédure de recours transparente permet à toute personne de contester les données. Entre novembre 2014 et octobre 2015, l'équipe a reçu et traité plus de 170 demandes. Si les corrections des données sont confirmées, elles sont immédiatement affichées sur le site internet.

NOTES

1. Les indicateurs *Doing Business* restent axés sur le régime de réglementation des entreprises locales implantées dans la principale métropole d'affaires d'une économie. Au départ, *Doing Business* ne devait pas servir à éclairer les décisions des investisseurs étrangers, mais dans la pratique ceux-ci peuvent utiliser les données comme indicateur approximatif de la qualité du climat d'investissement dans une économie. Les études réalisées par le Groupe technique chargé des indicateurs mondiaux pour le Groupe de la Banque mondiale ont montré que les économies qui appliquent des règles raisonnables pour l'activité économique sur leur territoire ont également tendance à appliquer de bonnes règles pour les activités des filiales étrangères implantées dans l'économie locale.
2. Pour en savoir plus sur les enquêtes menées par la Banque mondiale auprès des entreprises, consulter le site <http://www.enterprisesurveys.org>.
3. Ces documents sont disponibles sur le site internet de *Doing Business* (<http://www.doingbusiness.org/methodology>).
4. Pour les indicateurs sur l'obtention de prêts, on utilise une pondération proportionnelle à leur part dans le score total, en attribuant un coefficient de pondération de 60 % à l'indice de fiabilité des garanties et de 40 % à l'indice de qualité de l'information sur le crédit. De cette façon, chaque point pris en compte dans ces indices a la même valeur quel que soit l'élément dont il fait partie. Les indicateurs sur tous les autres sujets ont le même coefficient de pondération. Pour en savoir plus, voir le chapitre sur la distance par rapport à la frontière et la facilité de faire des affaires.
5. Hallward-Driemeier et Pritchett 2015.
6. Schneider 2005 ; La Porta et Shleifer 2008.
7. L'une des études utilisant les indicateurs *Doing Business* montre qu'il est difficile d'utiliser des indicateurs très détaillés pour déterminer les réformes prioritaires (Kraay et Tawara 2013).
8. Site internet de la bibliothèque juridique : <http://www.doingbusiness.org/law-library>.
9. L'opération annuelle de collecte de données est une mise à jour de la base de données. L'équipe *Doing Business* et ses collaborateurs déterminent si le cadre réglementaire a changé d'une manière qui influe sur les éléments couverts par les indicateurs. Cette opération de collecte de données consiste donc à ajouter chaque année de nouvelles données au stock de connaissances déjà pris en compte dans le rapport de l'année précédente, et non à créer un ensemble de données entièrement nouveau.
10. Bien qu'environ 11 400 personnes aient contribué par leurs réponses à fournir des informations pour le rapport de cette année, nombre d'entre elles ont rempli un questionnaire sur plus d'une série d'indicateurs *Doing Business*. En effet, le nombre total de questionnaires remplis pour le rapport de cette année est supérieur à 14 100, ce qui donne une meilleure idée du volume des informations reçues. Le nombre moyen d'éléments d'information reçus par série d'indicateurs et par économie s'élève à un peu moins de sept. Pour en savoir plus, consulter le site <http://www.doingbusiness.org/contributors/doing-business>.



Nouveautés dans Doing Business

- Pour le rapport de cette année, des améliorations ont été apportées dans cinq des dix séries d'indicateurs *Doing Business*. Introduits dans le cadre d'une initiative lancée pour l'édition de l'an dernier, les changements répondent à un double objectif : élargir la portée des séries d'indicateurs qui mesurent essentiellement l'efficacité d'une opération ou d'un service afin de prendre également en compte certains aspects de la qualité du service en question ; et élargir la portée des séries d'indicateurs qui mesurent déjà certains aspects de la qualité de la réglementation afin de prendre en compte les bonnes pratiques récemment adoptées dans les domaines couverts.
- Le rapport de cette année ajoute des indicateurs de qualité pour quatre séries d'indicateurs : transfert de propriété, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité et exécution des contrats.
- En outre, les indicateurs sur le commerce transfrontalier ont été revus afin d'accroître leur pertinence. L'étude de cas sous-jacente porte maintenant sur le principal produit d'exportation de chaque économie, sur les pièces automobiles comme produit d'importation et sur le principal partenaire commercial de chaque économie pour ses produits d'exportation et d'importation.

Les bonnes pratiques en matière de réglementation des affaires ont évolué depuis l'élaboration des indicateurs *Doing Business* en 2003. Certaines améliorations ont été apportées, par exemple, à mesure que les nouvelles technologies ont transformé les rapports entre les pouvoirs publics, les citoyens et le monde des affaires. Pour faire face à cette évolution, il a fallu étoffer et mettre à jour la méthodologie de *Doing Business*. En outre, les indicateurs tels qu'ils ont été initialement conçus ont une portée limitée et l'amélioration de la méthodologie permet de remédier à ce problème. Bien que la méthodologie utilisée pour le rapport *Doing Business* ait plus ou moins évolué chaque année, des améliorations plus considérables ont été apportées pour le rapport de cette année et celui de l'an dernier. Ces changements, qui sont le fruit des consultations organisées au fil des ans avec les services du Groupe de la Banque mondiale, les autorités nationales et le secteur privé, sont actuellement mis en œuvre à la lumière des conclusions présentées en 2013 par le Panel indépendant sur *Doing Business*.¹

Dans le cadre de ces changements, huit des dix séries d'indicateurs *Doing Business* seront améliorées sur une période de deux ans (tableau 3.1). Les améliorations répondent à deux principaux objectifs. D'une part, dans les séries d'indicateurs qui mesurent essentiellement l'efficacité d'une opération ou d'un service assuré par un organisme public (le transfert de propriété, par exemple), la portée est élargie afin de prendre également en compte certains aspects de la qualité du service en question. D'autre part, dans les séries

d'indicateurs qui mesurent déjà certains aspects de la qualité de la réglementation (comme pour l'indicateur de protection des investisseurs minoritaires), le champ est élargi afin de prendre en compte les bonnes pratiques nouvellement adoptées dans les domaines couverts. En outre, certains changements visent à augmenter la pertinence des indicateurs (ceux sur le commerce transfrontalier, par exemple).

INTRODUCTION DE NOUVELLES MESURES DE QUALITÉ

L'efficacité des opérations réglementaires est importante. De nombreuses études montrent l'effet positif des gains

TABLEAU 3.1 Calendrier des modifications apportées au rapport *Doing Business*

Doing Business 2015

Élargissement de la portée des séries d'indicateurs

- Obtention de prêts
- Protection des investisseurs minoritaires
- Règlement de l'insolvabilité

Doing Business 2016

Élargissement de la portée des séries d'indicateurs

- Transfert de propriété
- Obtention d'un permis de construire
- Raccordement à l'électricité
- Exécution des contrats

Augmentation de la pertinence des séries d'indicateurs

- Commerce transfrontalier

d'efficacité dans les domaines couverts par *Doing Business* sur des résultats économiques tels que la création d'entreprises ou la création d'emplois.² Mais les gains d'efficacité ne servent pas à grand-chose si le service fourni est de mauvaise qualité. Par exemple, il est important que les transferts de propriété puissent s'effectuer rapidement et à peu de frais, mais si les registres fonciers ne sont pas fiables ou si d'autres aspects du régime des droits de propriété présentent des lacunes, le titre de propriété n'aura guère de valeur.

Et pourtant, il existe peu de mesures de la qualité de la réglementation des affaires au niveau de l'entreprise. En mettant davantage l'accent sur la qualité de la réglementation, *Doing Business* ouvrira donc une ère nouvelle pour la recherche. L'objectif est d'aider à mieux comprendre l'importance de la qualité de la réglementation des affaires et son lien avec l'efficacité de la réglementation ainsi qu'avec les résultats économiques.

Dans le rapport de cette année, quatre séries d'indicateurs ont été étoffées afin de mesurer également la qualité de la réglementation : transfert de propriété, obtention d'un permis de construire, raccordement à l'électricité et exécution des contrats. Des changements similaires sont également envisagés pour la série d'indicateurs sur le paiement des taxes et impôts pour le prochain cycle. Les nouveaux indicateurs introduits soulignent qu'il est important d'avoir une réglementation appropriée. En général, les économies dans lesquelles la réglementation est peu contraignante, voire inexistante, auront un faible score sur les nouveaux indicateurs.

Transfert de propriété

La série d'indicateurs sur le transfert de propriété évalue l'efficacité des systèmes d'administration foncière en mesurant les procédures, les délais et les coûts de transfert du titre de propriété d'une entreprise à une autre. Le rapport de cette année introduit un nouvel indicateur qui prend en compte certains aspects

de la qualité de ces systèmes. L'indice de qualité de l'administration foncière mesure la fiabilité, la transparence et la couverture géographique des systèmes d'administration foncière ainsi que certains aspects du règlement des litiges fonciers (figure 3.1). Ce nouvel indicateur est pris en compte dans le calcul du score de distance de la frontière et donc contribue au classement sur la facilité de faire des affaires.

Assurer la fiabilité de l'information sur les titres de propriété est une fonction essentielle des systèmes d'administration foncière. Pour déterminer dans quelle mesure ces systèmes remplissent cette fonction, les données recueillies pour l'indice de qualité de l'administration foncière rendent compte des pratiques utilisées pour obtenir, enregistrer, stocker et traiter l'information sur les parcelles de terrain et les titres de propriété. Des scores plus élevés sont attribués pour les pratiques qui améliorent la fiabilité des données, comme l'unification, la normalisation et la synchronisation des registres provenant de différentes sources et la mise en place de l'infrastructure nécessaire pour réduire les risques d'erreur.

L'indicateur mesure également la transparence de l'information sur les systèmes d'administration foncière à travers le monde. Les nouvelles données indiquent si les informations foncières sont rendues publiques, si les procédures et les

transactions foncières sont transparentes et s'il est facile d'obtenir des renseignements sur les tarifs des services publics.

De plus, l'indicateur mesure les taux de couverture des systèmes fonciers. Un système d'administration foncière qui ne couvre pas l'ensemble du territoire d'une économie ne peut pas garantir la protection des droits de propriété dans les régions où il n'existe pas de données officielles sur les biens fonciers. Cela crée un système mixte comportant deux types de marchés fonciers : un marché formel et un marché informel. Pour être exécutées, toutes les transactions doivent être vérifiées publiquement et légalisées dans le cadastre.

Enfin, l'indicateur facilite l'analyse comparative des mécanismes de règlement des litiges fonciers dans différentes économies. Il mesure l'accessibilité de ces mécanismes et le degré de responsabilité des entités ou agents chargés d'enregistrer les transactions foncières.

L'indice de qualité de l'administration foncière représente un quart du score de distance de la frontière pour le transfert de propriété, et il existe une étroite corrélation entre les scores de distance de la frontière calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle (figure 3.2). La méthodologie utilisée pour les indicateurs sur le transfert de propriété est décrite en détail dans la partie « Méthodologie ». Pour une analyse des

FIGURE 3.1 Nouveaux éléments pris en compte pour le transfert de propriété

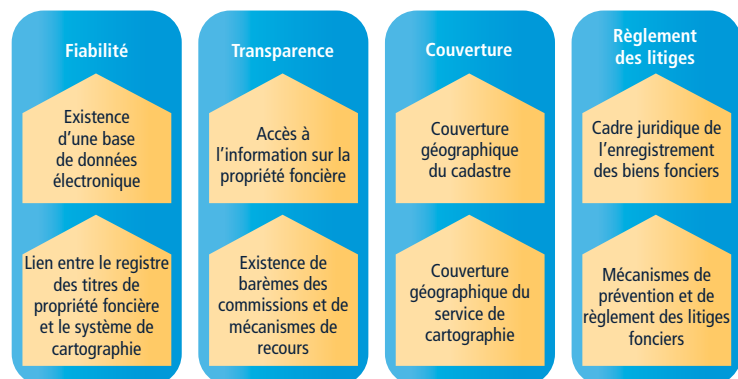
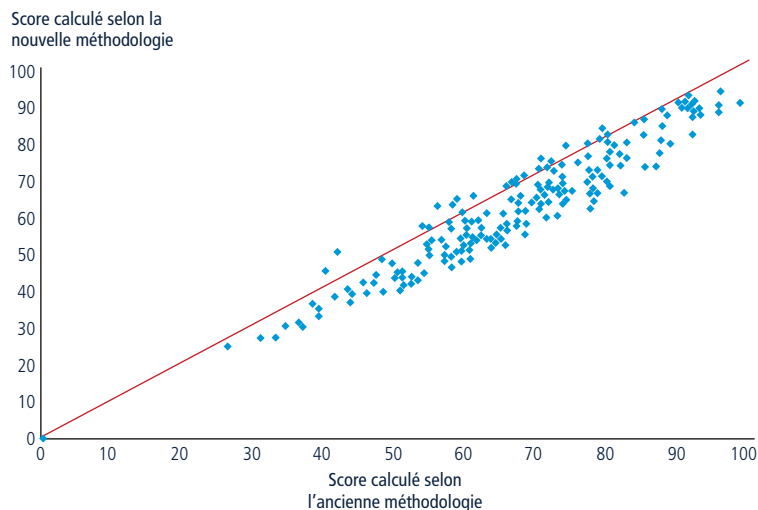


FIGURE 3.2 Comparaison des scores de distance de la frontière pour le transfert de propriété, calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les deux scores de distance de la frontière sont basés sur les données de 2014. La ligne à 45 degrés indique les points où les scores calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle sont égaux. Le coefficient de corrélation entre les deux scores s'établit à 0,96.

données de ces indicateurs, voir l'étude de cas sur le transfert de propriété.

Obtention d'un permis de construire

L'indicateur sur l'obtention d'un permis de construire évalue les procédures, les délais et les coûts liés à l'exécution des formalités requises pour construire un entrepôt, ce qui comprend l'obtention des licences et autorisations nécessaires, l'exécution des procédures de notification et d'inspection requises et l'obtention des raccordements aux services publics de distribution. Un nouvel indicateur a été ajouté à la série utilisée dans le rapport de

cette année — l'indice de contrôle qualité de la construction — afin de prendre également en compte les bonnes pratiques en matière de réglementation du secteur du bâtiment (figure 3.3). Ce nouvel indicateur est l'un des éléments du score de distance de la frontière et a donc un impact sur le classement concernant la facilité de faire des affaires.

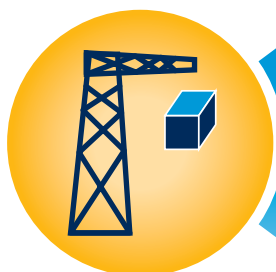
L'indice de contrôle qualité de la construction examine des questions importantes pour le secteur du bâtiment, notamment la nécessité d'établir des règles claires pour que la réglementation du secteur puisse assurer une fonction

essentielle — protéger la population contre les pratiques frauduleuses dans ce secteur. Afin d'évaluer cet aspect, l'indicateur examine si le code du bâtiment ou la réglementation du secteur du bâtiment définissent clairement les conditions à remplir afin d'obtenir un permis de construire et si les réglementations pertinentes sont facilement accessibles.

Outre l'évaluation de la clarté et de l'accessibilité des réglementations, l'indice de contrôle qualité de la construction évalue l'efficacité des systèmes d'inspection. Des systèmes d'inspection rigoureux sont essentiels afin d'assurer la sécurité de la population. Ils doivent garantir que les bâtiments répondent aux normes de sécurité nécessaires, ce qui réduit les risques de vice de construction. Et l'obligation de faire examiner les projets de construction par des experts techniques avant le début des travaux peut réduire les risques de défaillance structurelle plus tard. L'indicateur examine le contrôle de la qualité à trois différents stades : avant, pendant et après les travaux de construction.

L'indice de contrôle qualité avant la construction ne mesure qu'un seul point : est-ce qu'un ingénieur du génie civil breveté ou un architecte doit vérifier que les plans et schémas sont conformes à la réglementation. L'indice de contrôle qualité pendant la construction prend en compte deux points : quels types d'inspection (le cas échéant) sont requis par la loi pendant la construction ; et est-ce que les inspections prévues par la loi ont effectivement lieu (ou, si elles ne sont pas requises par la loi, les inspections ont-elles couramment lieu dans la pratique). L'indice de contrôle qualité après la construction examine également deux points : est-ce qu'une inspection finale est requise par la loi pour vérifier que le bâtiment a été construit conformément aux plans approuvés et aux réglementations en vigueur ; et est-ce que l'inspection finale requise par la loi a effectivement lieu (ou, si elle n'est pas requise par la loi, a-t-elle couramment lieu dans la pratique).

FIGURE 3.3 Nouveaux éléments pris en compte pour l'obtention d'un permis de construire



- Clarté et accessibilité de la réglementation
- Contrôle de la qualité avant la construction
- Contrôle de la qualité pendant la construction
- Contrôle de la qualité après la construction
- Régimes de responsabilité et d'assurance
- Exigences en matière de certification professionnel

Les spécialistes chargés des inspections jouent un rôle crucial en vérifiant que les bâtiments sont conformes aux normes de sécurité. Il est donc important que ces spécialistes soient accrédités et qu'ils aient les qualifications techniques voulues. Si, en dépit de leurs efforts, des violations des règles de sécurité ou des vices de construction se produisent, il est également important d'avoir un système de responsabilité et d'assurance bien défini pour couvrir les pertes découlant d'éventuelles défaillances structurelles.

L'indice de contrôle qualité de la construction couvre plusieurs autres points liés à ces questions : quelles sont les qualifications requises pour les spécialistes chargés d'examiner et d'approuver les plans et ceux autorisés à superviser ou inspecter les travaux de construction ; quelles parties sont juridiquement responsables des vices de construction ou des problèmes compromettant la sécurité structurelle du bâtiment une fois qu'il est occupé ; et quelles parties sont légalement tenues de souscrire une police d'assurance contre d'éventuels défauts ou problèmes susceptibles de

compromettre la sécurité structurelle du bâtiment une fois qu'il est occupé.

Le nouvel indice représente un quart du score de distance de la frontière pour l'obtention d'un permis de construire, et il existe une étroite corrélation entre les scores de distance de la frontière calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle (figure 3.4). La méthodologie utilisée pour les indicateurs sur l'obtention d'un permis de construire est décrite en détail dans la partie « Méthodologie ». Pour une description plus complète du nouvel indicateur et une analyse des données s'y rapportant, prière de voir l'étude de cas sur l'obtention d'un permis de construire.

Raccordement à l'électricité

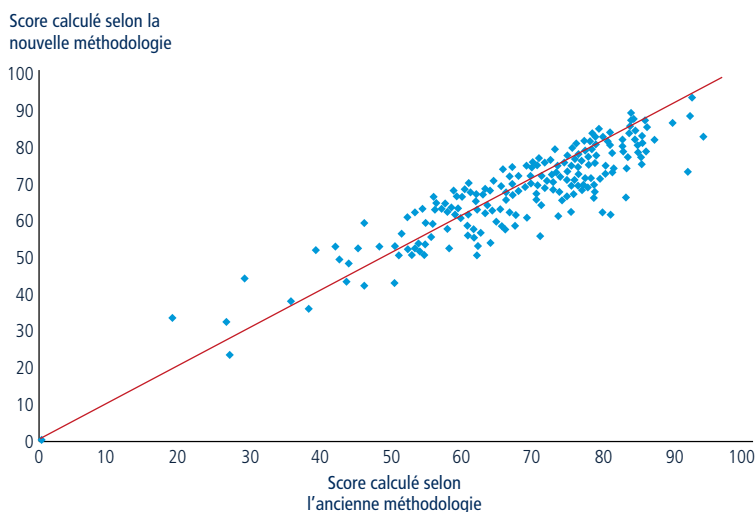
L'indicateur sur le raccordement à l'électricité évalue l'efficacité de la marche à suivre, c'est-à-dire les procédures, les délais et les coûts encourus, pour raccorder un entrepôt type au réseau d'électricité. Bien que l'efficacité de la procédure de raccordement donne une assez bonne idée de l'efficacité générale du secteur de l'électricité,

ces mesures ne couvrent que certains aspects de la performance du secteur. Outre la complexité et le coût élevé du raccordement, un approvisionnement en électricité inadéquat ou peu fiable et le prix de l'électricité sont également considérés comme des obstacles importants à l'activité économique, tout particulièrement dans les économies en voie de développement. Pour donner une image plus complète du secteur de la distribution d'électricité, le rapport de cette année présente deux nouveaux indicateurs : l'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs, et le prix de l'électricité (figure 3.5). Seul le premier indicateur est pris en compte dans le score de distance de la frontière et le classement sur la facilité de faire des affaires.

Afin d'évaluer la fiabilité de l'approvisionnement en électricité, *Doing Business* mesure la durée et la fréquence des coupures de courant. Afin d'y parvenir, l'indice SAIDI (durée moyenne d'interruption du service) et l'indice SAIFI (fréquence moyenne d'interruption du service) sont utilisés. L'indice SAIDI mesure la durée totale moyenne des coupures de courant, et l'indice SAIFI le nombre moyen de coupures de courant, subies par un usager au cours d'une année donnée. Ces deux chiffres sont généralement calculés par la compagnie publique de distribution d'électricité, mais les données peuvent être difficiles à obtenir car leur existence et leur qualité dépendent de l'aptitude de la compagnie à recueillir les informations de base (et des ressources qu'elle y consacre).

Les indices SAIDI et SAIFI servent à mettre en avant les cas extrêmes d'interruption de service (mesurés par rapport à un seuil défini par *Doing Business*). Pour les économies dans lesquelles les coupures de courant ne représentent pas des cas extrêmes, la qualité du contrôle et le rôle de l'organisme de surveillance ou de réglementation sont des facteurs essentiels à évaluer. Les données recueillies pour l'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs rendent

FIGURE 3.4 Comparaison des scores de distance de la frontière pour l'obtention d'un permis de construire, calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les deux scores de distance de la frontière sont basés sur les données de 2014. La ligne à 45 degrés indique les points où les scores calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle sont égaux. Le coefficient de corrélation entre les deux scores s'établit à 0,92.

FIGURE 3.5 Nouveaux éléments pris en compte pour le raccordement à l'électricité



compte des méthodes utilisées par les compagnies publiques de distribution d'électricité pour surveiller les coupures de courant et rétablir l'alimentation, ainsi que le rôle de l'organisme de réglementation dans la surveillance des interruptions de service. Les données rendent également compte de l'existence de mesures financières dissuasives afin de limiter les coupures de courant.

Outre un approvisionnement en électricité fiable, la transparence des tarifs est également importante pour les usagers car elle leur permet de prévoir leurs dépenses d'électricité et de faire face à d'éventuelles hausses de prix. C'est pourquoi le nouvel indice mesure aussi la facilité d'accès des usagers aux tarifs et le degré de transparence en ce qui concerne l'augmentation des taux tarifaires d'électricité.

Pour calculer le prix de l'électricité facturé aux usagers, *Doing Business* utilise le montant total de la facture mensuelle d'électricité d'un entrepôt type qui stocke sa marchandise et fonctionne dans la plus grande métropole d'affaires de l'économie (dans 11 économies, des données pour la deuxième métropole d'affaires sont également recueillies). Le prix de l'électricité est présenté en centimes par kilowattheure. (Pour les données sur le prix de l'électricité, prière de consulter le site Internet de *Doing Business*, à l'adresse suivante : <http://www.doingbusiness.org>.)

L'indice de fiabilité de l'approvisionnement et de transparence des tarifs représente un quart du score de distance de

la frontière pour le raccordement à l'électricité, et il existe une étroite corrélation entre les scores de distance de la frontière calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle (figure 3.6). La méthodologie utilisée pour les indicateurs sur le raccordement à l'électricité est décrite en détail dans la partie « Méthodologie ». Pour une description détaillée des nouveaux indicateurs et une analyse des données, prière de voir l'étude de cas sur le raccordement à l'électricité.

Exécution des contrats

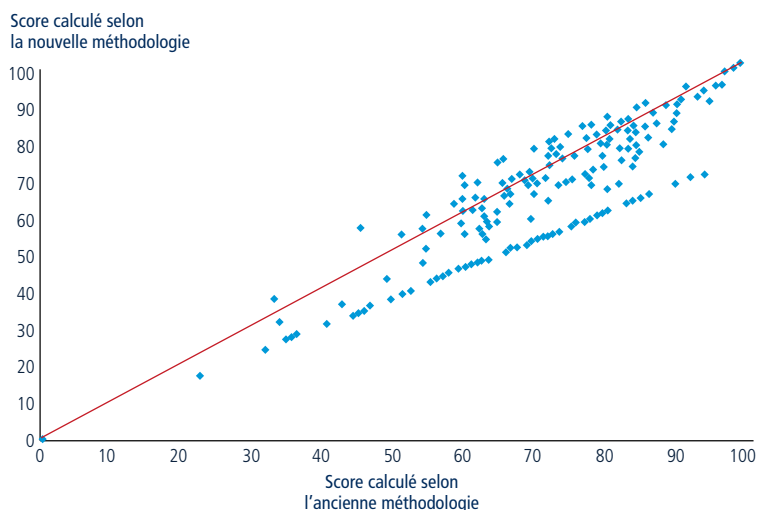
Jusqu'ici, les indicateurs sur l'exécution des contrats portaient essentiellement sur l'efficacité des tribunaux de commerce,

en évaluant les procédures, les délais et les coûts associés au règlement d'un litige commercial entre deux entreprises. Dans le rapport publié cette année, la série d'indicateurs présentée couvre également certains aspects de la qualité des procédures judiciaires, l'accent étant mis sur les bonnes pratiques adoptées pour améliorer la qualité et l'efficacité de l'appareil judiciaire (figure 3.7).

L'objectif est de prendre en compte de nouveaux aspects du système judiciaire de chaque économie qui se prêtent davantage à des améliorations, en présentant un tableau plus complet de l'efficacité des tribunaux qui va au-delà des délais et des coûts associés au règlement d'un litige. Les progrès technologiques et la mise au point de nouveaux dispositifs de règlement des litiges ont transformé les appareils judiciaires à travers le monde et contribué à l'adoption de nouvelles bonnes pratiques. L'élargissement du champ des indicateurs sur l'exécution des contrats permet de prendre en compte ces nouveaux éléments et de garantir la pertinence de ces indicateurs.

Un nouvel indicateur, l'indice de qualité des procédures judiciaires, permet de

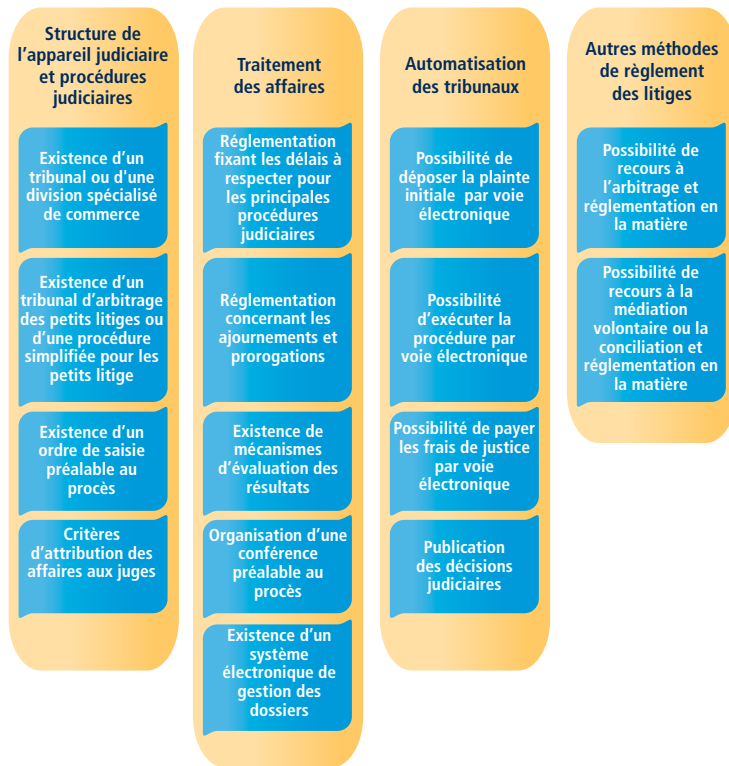
FIGURE 3.6 Comparaison des scores de distance de la frontière pour le raccordement à l'électricité, calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les deux scores de distance de la frontière sont basés sur les données de 2014. La ligne à 45 degrés indique les points où les scores calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle sont égaux. Le coefficient de corrélation entre les deux scores s'établit à 0,88.

FIGURE 3.7 Nouveaux éléments pris en compte pour l'exécution des contrats



par voie électronique. Enfin, s'agissant des autres méthodes de règlement des litiges, l'indicateur permet de savoir si la médiation volontaire ou la conciliation sont des options possibles et quels aspects de ces méthodes de règlement des litiges sont réglementés.

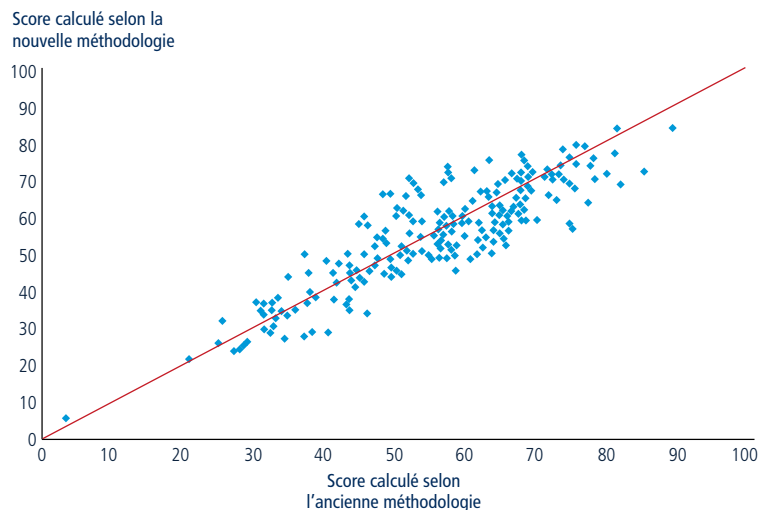
L'indice de qualité des procédures judiciaires, qui remplace l'indicateur sur le nombre de procédures utilisées pour l'exécution des contrats, représente un tiers du score sur la distance de la frontière dans ce domaine. Des études montrent que, s'agissant de l'exécution des contrats, il existe une étroite corrélation entre les scores sur la distance de la frontière calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle (figure 3.8). La méthodologie utilisée pour les indicateurs sur l'exécution des contrats est décrite en détail dans la partie « Méthodologie ». L'étude de cas sur l'exécution des contrats présente une description plus complète du nouvel indicateur et une analyse des données correspondantes.

savoir si une économie a adopté une série de bonnes pratiques dans quatre principaux domaines : structure de l'appareil judiciaire et procédures judiciaires, traitement des affaires, automatisation des tribunaux et autres méthodes de règlement des litiges. En ce qui concerne la structure de l'appareil judiciaire et les procédures judiciaires, l'indicateur évalue plusieurs aspects, notamment l'existence d'un tribunal de commerce spécialisé (ou d'une chambre spécialisée) et d'un tribunal d'arbitrage des petits procès ou d'une procédure simplifiée pour les petits litiges. En ce qui concerne le traitement des affaires, l'indicateur permet notamment de savoir s'il existe une réglementation fixant les délais à respecter pour les principales procédures judiciaires, ainsi qu'un système électronique de gestion des dossiers.

S'agissant de l'automatisation des tribunaux, l'indicateur permet par exemple de savoir si la plainte initiale peut être déposée par voie électronique, si la procédure

peut se dérouler par voie électronique et si les frais de justice peuvent être payés

FIGURE 3.8 Comparaison des scores de distance de la frontière pour l'exécution des contrats, calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle



Source: Base de données Doing Business.

Note: Les deux scores de distance de la frontière sont basés sur les données de 2014. La ligne à 45 degrés indique les points où les scores calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle sont égaux. Le coefficient de corrélation entre les deux scores s'établit à 0,87.

AMÉLIORER LA PERTINENCE DES INDICATEURS

En s'appuyant sur les observations émises par des universitaires, des responsables politiques ainsi que d'autres utilisateurs des données, *Doing Business* améliore constamment ses indicateurs pour qu'ils restent pertinents. Dans le rapport de cette année, les indicateurs sur le commerce transfrontalier ont été sensiblement modifiés afin d'en accroître l'utilité pour l'élaboration de politiques et les travaux de recherche.

Les indicateurs sur le commerce transfrontalier évaluent les délais et les coûts (autres que les tarifs douaniers) associés à l'exportation et à l'importation d'une cargaison de marchandises à destination et en provenance du principal partenaire commercial d'une économie. Dans les rapports des dernières années, l'étude de cas type limitait les marchandises étudiées à six catégories de biens présélectionnés, ce qui constituait une lacune importante, surtout pour l'exportation : alors que les économies ont tendance à importer un peu de tout, ils n'exportent que des produits pour lesquels ils ont un avantage comparatif.

Afin de rendre les indicateurs sur le commerce transfrontalier plus pertinents, l'étude de cas type présentée dans le rapport de cette année utilise des produits différents à l'importation et à l'exportation. Dans la nouvelle étude de cas, chaque économie importe une cargaison conteneurisée de 15 tonnes de pièces automobiles de son partenaire naturel en termes d'importations — l'économie dont elle importe le plus de pièces détachées en valeur (prix multiplié par la quantité). Chaque économie exporte le produit pour lequel elle a un avantage comparatif (le produit qui représente sa principale exportation en valeur) à destination de son partenaire naturel en termes d'exportations — l'économie qui est le principal acheteur de ce produit. Pour

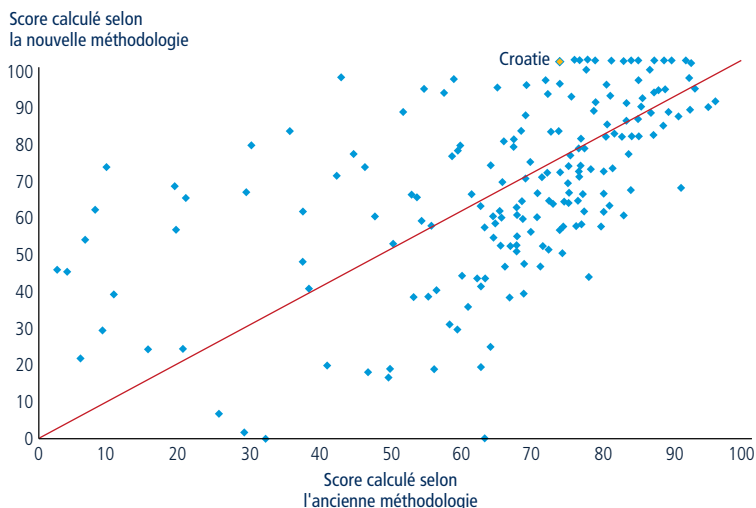
identifier les partenaires commerciaux et le produit d'exportation de chaque économie, *Doing Business* a extrait les données publiées sur les échanges commerciaux au cours des quatre années passées dans des bases de données internationales telles que la Base de données statistiques des Nations Unies sur le commerce des marchandises (Comtrade).

La nouvelle étude de cas pose également de nouvelles hypothèses concernant le mode de transport utilisé pour le commerce transfrontalier. La précédente étude de cas supposait que le transport s'effectuait par voie maritime, ce qui signifie que le temps et le coût de transport pour les économies sans littoral était calculé en tenant compte des délais et des coûts associés aux procédures frontalières dans les économies de transit. Dans la nouvelle étude de cas, les partenaires commerciaux naturels peuvent être des économies voisines accessibles par voie terrestre. On suppose donc que les échanges s'effectuent par le moyen de transport le plus largement utilisé (par voie maritime, terrestre ou aérienne, ou

en utilisant une combinaison des trois), et les délais et les coûts supportés par une économie sont ceux dus lorsque la cargaison se trouve à l'intérieur de ses frontières géographiques.

La nouvelle méthodologie permettant également de prendre en compte le commerce régional, elle souligne l'importance des unions douanières. Un exemple d'économie qui améliore son score avec la nouvelle méthodologie est la Croatie, Etat-membre de l'Union européenne (figure 3.9). Dans la nouvelle étude de cas, la Croatie exporte à destination d'une autre économie membre de l'UE (l'Autriche) et importe également en provenance d'une économie membre (l'Allemagne). Les délais et les coûts mesurés par *Doing Business*, en termes de documents à produire et de formalités à accomplir à la frontière, sont donc négligeables. En revanche, dans l'ancienne étude de cas, les partenaires commerciaux de la Croatie n'étaient pas membres de l'Union européenne. Les délais et les coûts étaient donc beaucoup plus élevés en termes de

FIGURE 3.9 Comparaison des scores de distance de la frontière pour le commerce transfrontalier, calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les deux scores de distance de la frontière sont basés sur les données de 2014. La ligne à 45 degrés indique les points où les scores calculés selon l'ancienne méthodologie et la nouvelle sont égaux. Le coefficient de corrélation entre les deux scores s'établit à 0,56.

documents à produire et de formalités à accomplir à la frontière.

Le rapport de cette année introduit également deux autres changements dans les indicateurs sur le commerce transfrontalier. D'une part, on ne suppose plus que le paiement s'effectue par lettre de crédit. D'autre part, bien que l'on recueille encore les données sur les documents à produire pour les exportations et les importations, ces données ne sont plus prises en compte pour établir le classement sur la facilité des échanges commerciaux transfrontaliers — car ce sont les délais et les coûts associés aux échanges commerciaux qui constituent en réalité les éléments les plus importants pour les importateurs et les exportateurs

Les délais et les coûts des documents à produire et des formalités à accomplir à la frontière pour exporter et importer font déjà partie du score de distance de la frontière et n'influencent donc pas le classement sur la facilité de faire des affaires. Le temps et le coût de transport domestique des produits exportés et importés ne sont pas pris en compte dans le score de distance de la frontière, mais les données utilisées pour ces indicateurs sont publiées dans le rapport de cette année. La méthodologie utilisée pour les indicateurs sur le commerce transfrontalier est décrite plus en détail dans la partie « Méthodologie ». Pour une analyse des données utilisées dans les indicateurs, se référer à l'étude de cas sur le commerce transfrontalier.

CHANGEMENTS ENVISAGÉS

Les indicateurs sur le paiement des taxes et impôts évaluent les impôts et les cotisations qu'une entreprise de taille moyenne doit payer pour une année donnée, ainsi que la charge administrative que représente le paiement de ces impôts et cotisations. Les indicateurs actuels ne mesurent que la charge administrative

liée à la préparation, à la déclaration et au paiement de trois principaux types d'impôts (impôts sur les bénéfices, taxes à la consommation et cotisations sociales). Mais les procédures postérieures à la déclaration et au paiement des impôts — audits fiscaux, remboursements d'impôts et recours en matière fiscale — peuvent également imposer une lourde charge administrative aux entreprises. Pour le rapport de l'année prochaine, l'équipe *Doing Business* envisage d'inclure dans les indicateurs sur le paiement des taxes et impôts une évaluation des procédures postérieures à la déclaration et au paiement des impôts.

Un nouvel indicateur prendrait en compte les procédures et les délais nécessaires pour vérifier l'exactitude des déclarations (vérifications sur dossier, vérifications sur place ou inspections, par exemple), les procédures et les délais nécessaires pour le remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée, ainsi que les démarches administratives et les délais associés au premier stade de la procédure d'appel en matière fiscale.

La méthodologie utilisée pour les indicateurs sur le paiement des taxes et impôts est décrite en détail dans la partie « Méthodologie ».

NOTES

1. Pour en savoir plus sur le Panel indépendant sur *Doing Business* et ses travaux, prière de consulter son site Internet (<http://www.dbrpanel.org>).
2. Pour plus de précisions, voir le chapitre du rapport *Doing Business 2014* consacré aux travaux de recherche sur les effets de la réglementation des affaires.



Réformer l'environnement des affaires en 2014/15

- Depuis 2004, *Doing Business* a enregistré plus de 2 600 réformes réglementaires qui facilitent les affaires.
- Au cours de l'année terminée le 1er juin 2015, 122 économies ont mis en œuvre au moins une réforme de ce type dans les domaines étudiés par *Doing Business* — soit un total de 231.
- Parmi les réformes visant à réduire la complexité et le coût des procédures réglementaires, la majorité a porté sur la création d'entreprise en 2014/15, tout comme l'année précédente, suivi des réformes concernant le paiement des taxes et impôts, le raccordement à l'électricité et le transfert de propriété.
- Parmi les réformes visant à renforcer les institutions juridiques en 2014/15, le plus grand nombre a été recensé dans le domaine de l'obtention de prêts et le nombre le plus faible dans le domaine du règlement de l'insolvabilité.
- Les membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires ont été particulièrement actifs : 14 des 17 économies ont introduit des réformes dans leur réglementation des affaires au cours de l'année dernière — soit un total de 29. Vingt-quatre de ces réformes ont réduit la complexité et le coût des procédures réglementaires, tandis que les cinq autres ont renforcé les institutions juridiques.
- L'Afrique Subsaharienne compte à elle seule pour environ 30 % des réformes réglementaires visant à faciliter les affaires adoptées en 2014/15, suivie de près par l'Europe et l'Asie Centrale.

Chaque année, un nombre grandissant de chercheurs se penche sur le lien qui existe entre les modifications apportées à la réglementation des affaires dans une économie et les signes importants de prospérité économique — tels que le nombre de nouvelles entreprises dans une économie, la taille moyenne des entreprises, la productivité de ces entreprises et le revenu moyen à l'échelle nationale.

S'il existe de nombreux déterminants de la croissance économique, il est de plus en plus évident que l'amélioration du cadre réglementaire des petites et moyennes entreprises d'une économie est un facteur important. Des études récentes montrent que le passage du quartile inférieur au quartile supérieur pour l'amélioration de la réglementation des affaires est associé à un accroissement de 0,8 point de pourcentage du taux de croissance annuelle du PIB par habitant.¹ En outre, selon d'autres études, un déterminant important de la création d'entreprise est la facilité de paiement des taxes et impôts, quel que soit le taux d'imposition. Selon une étude réalisée dans 118 économies sur une période de six ans, une réduction de 10 % de la charge administrative qu'impose le respect des obligations fiscales — mesurée par le nombre de paiements annuels à effectuer au titre des impôts et le temps consacré à cette tâche — s'est traduite par une hausse de 3 % du nombre de créations d'entreprise par an.²

Une réglementation claire et des procédures bureaucratiques simples sont

importantes en partie parce qu'elles atténuent les risques pour les entreprises, nouvelles et anciennes. Des études montrent que les réformes visant à promouvoir la création d'entreprise favorisent également la croissance des entreprises existantes. Dans la Fédération de Russie, par exemple, la simplification des procédures d'octroi de licences et la réduction du nombre d'inspections par l'État, obligatoires pour les petites entreprises, ont permis à celles-ci d'accroître leur chiffre d'affaires annuel dans les régions dotées de solides institutions gouvernementales.³ La simplification des conditions d'octroi de licences dans ces régions est liée à la hausse de 4,5 points de pourcentage enregistrée dans la croissance du chiffre d'affaires annuel, tandis que la réduction du nombre d'inspections par entreprise s'est traduite par un gain de 12 points de pourcentage.

S'il n'est plus à démontrer que la simplification des procédures réglementaires peut favoriser la création d'entreprise, la croissance des entreprises et la hausse des revenus, il est tout aussi important de recenser les obstacles qui pourraient empêcher les réformes réglementaires de produire ces effets positifs. Les réformes réglementaires ne servent à rien si elles ne sont pas mises en œuvre. Sans un système judiciaire solide et efficace, les entreprises ne peuvent pas être certaines que les droits et obligations définis par les nouvelles lois et réglementations seront respectés dans la pratique. Les chercheurs n'ont donc pas été surpris de constater qu'il existe une corrélation positive entre des systèmes juridiques

solides et la création, la croissance et la productivité des entreprises.

Un système juridique solide favorise la création d'entreprises et leur croissance en améliorant l'exécution des contrats. Selon une étude récemment réalisée dans 38 économies européennes, il existe une corrélation étroite entre les systèmes juridiques qui permettent de régler rapidement les nouveaux contentieux et la confiance dans l'exécution des contrats.⁴ Lorsqu'on peut compter sur l'exécution des contrats, il est moins risqué de recruter de nouveaux employés ou d'acheter du matériel neuf.⁵ Et le recrutement de personnel et l'acquisition d'actifs facilitent à leur tour la création d'entreprises et leur expansion.

L'importance d'un solide système juridique pour l'expansion du secteur privé est particulièrement évidente au niveau infranational, où les différences observées dans l'application des politiques nationales selon les juridictions peuvent aider à déterminer l'effet des réformes réglementaires. Par exemple, des études récentes en Espagne ont montré que les entreprises sont de plus grande taille et le taux de création d'entreprise est plus élevé dans les provinces dotées d'un appareil judiciaire plus efficient.⁶ Ainsi, si le tribunal provincial le moins efficient parvenait à obtenir d'aussi bons résultats que le tribunal le plus performant, sa province enregistrerait une augmentation relative de la taille des entreprises de l'ordre de 0,6 à 2,8 % et un accroissement relatif du taux de création d'entreprise de l'ordre de 8,8 à 9,5 %.

Ces constatations sont corroborées par des études de même nature réalisées dans d'autres économies. Une étude a porté sur l'Italie, où il fallait en moyenne 1 210 jours en 2013, selon les estimations de *Doing Business*, pour régler un litige commercial devant les tribunaux — soit trois fois plus longtemps que pour régler une affaire comparable en Allemagne ou au Royaume-Uni.⁷ Il n'est donc pas vraiment surprenant que les entreprises italiennes soient en moyenne 40 %

plus petites que les entreprises d'autres économies européennes. Selon la même étude, le fait de réduire de moitié la durée des procédures civiles engagées devant les tribunaux italiens permettrait d'accroître de 8 à 12 % la taille moyenne des entreprises dans les municipalités concernées. Inversement, si la performance du tribunal municipal le plus efficient tombait au niveau du tribunal le moins efficient, la taille moyenne des entreprises de cette municipalité serait probablement réduite de 23 %.

Le lien qui existe entre la qualité du système judiciaire et la taille des entreprises a également été démontré au Mexique, où il existe une corrélation entre la solidité du système judiciaire et la taille des entreprises, en termes de volume de production, d'effectifs et d'immobilisations.⁸ Des études montrent que si l'État mexicain ayant le pire système judiciaire parvenait à se hisser au rang de l'État ayant le meilleur système judiciaire, la taille moyenne des entreprises de cet État doublerait. Comme on pouvait sans doute s'y attendre, les États mexicains qui ont de meilleurs tribunaux ont également des entreprises plus productives — et selon les estimations, les gains de productivité associés au remplacement des pratiques les plus mauvaises par les meilleures en ce qui concerne la qualité de l'appareil judiciaire permettraient d'accroître le PIB d'un État de près de 8 %.

Certes, le système judiciaire n'est pas la seule institution publique à pouvoir influencer la mise en œuvre des réformes réglementaires touchant les petites entreprises. En Russie, par exemple, l'expérience montre que les réformes réglementaires visant à promouvoir la création d'entreprise étaient plus efficaces dans les régions caractérisées par une plus grande transparence des administrations publiques, des citoyens mieux informés et une plus grande autonomie budgétaire.⁹ Dans une région qui répond à ces critères, la probabilité

d'application intégrale des réformes était supérieure de 8 points de pourcentage, et la probabilité d'atteindre les objectifs de création d'entreprise était supérieure de 11 points de pourcentage. En outre, la proportion de nouvelles entreprises utilisant des licences commerciales illégales était inférieure de 52 points de pourcentage dans une région bénéficiant d'une bonne gouvernance.

Outre la qualité des institutions publiques, ces études montrent que la volonté politique contribue pour beaucoup au succès de l'effort de réforme. En Tanzanie, par exemple, le gouvernement a lancé le programme de formalisation de la propriété et de l'entreprise, une initiative historique qui visait à intégrer les marchands ambulants dans le secteur commercial structuré.¹⁰ Le programme n'a cependant jamais été mis en œuvre, en raison d'un conflit de priorités. Les autorités devront réaffirmer leur volonté politique si elles entendent mener à bien ce programme.

Des études ont mis en lumière les nombreux avantages potentiels d'un cadre réglementaire favorable aux entreprises, notamment en ce qui concerne la création d'entreprise, le développement des entreprises et leur productivité. Elles ont également souligné les obstacles institutionnels et politiques qui empêchent les réformes réglementaires de porter tous leurs fruits. Tandis que les chercheurs continuent d'étudier le lien entre les réformes et leurs résultats, les indicateurs *Doing Business* continuent de contribuer aux travaux dans ce domaine d'analyse.

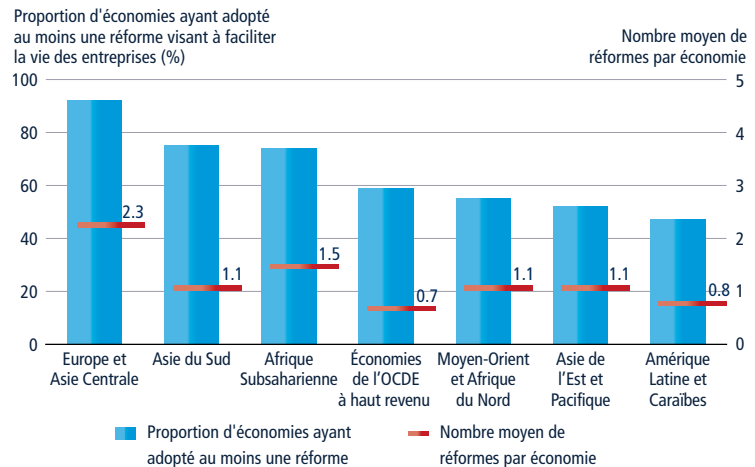
QUI A LE PLUS PROGRESSÉ EN 2014/15 ?

Durant la période allant du 1er juin 2014 au 1er juin 2015, *Doing Business* a enregistré 231 réformes réglementaires visant à faciliter les affaires — 122 économies ont mis en œuvre au moins une réforme. Environ 71 % de ces réformes visaient à réduire la complexité et le coût des procédures

réglementaires, tandis que les autres portaient essentiellement sur le renforcement des institutions juridiques (tableau 4.1). On a observé la même tendance les années précédentes, ce qui confirme qu'il est plus difficile d'appliquer les réformes juridiques et qu'il faut du temps pour changer le mode de fonctionnement des institutions juridiques.

L'Afrique Subsaharienne compte à elle seule pour environ 30 % des réformes réglementaires visant à faciliter les affaires adoptées en 2014/15, suivie de près par l'Europe et l'Asie Centrale. En outre, la région Europe et Asie Centrale affiche la plus forte proportion d'économies ayant adopté au moins une réforme, et le plus grand nombre moyen de réformes réglementaires par économies, soit 2,3 (figure 4.1). Neuf économies de la région ont adopté au moins trois réformes, le Kazakhstan ayant adopté le plus grand nombre de réformes, soit sept. Les régions Amérique Latine et Caraïbes et Asie de l'Est et Pacifique affichent la plus faible proportion d'économies ayant adopté des réformes réglementaires, et c'est dans le groupe des économies à haut revenu de

FIGURE 4.1 L'Europe et l'Asie Centrale affichent la plus forte proportion d'économies ayant adopté des réformes visant à faciliter la vie des entreprises



Source: Base de données *Doing Business*.

l'OCDE que le nombre moyen de réformes par économies est le plus faible (seulement 0,7). La région Moyen-Orient et Afrique du Nord figure également parmi les régions affichant un faible nombre de réformes par économies (1,1). Cela étant, les Émirats arabes unis et le Maroc ont mis en œuvre quatre réformes chacun.

Les dix économies ayant le plus progressé sur les indicateurs *Doing Business* en 2014/15 sont le Costa Rica, l'Ouganda, le Kenya, Chypre, Maurice, l'Ouzbékistan, le Kazakhstan, la Jamaïque, le Sénégal et le Bénin (tableau 4.2). Ensemble, ces économies ont mis en œuvre 39 réformes réglementaires dans les dix domaines évalués par *Doing Business*. Pour la deuxième année consécutive, le Sénégal (quatre réformes) et le Bénin (trois réformes) figurent sur la liste des économies qui ont le plus progressé. Le Sénégal a facilité les affaires en réduisant le capital minimum requis. La Compagnie d'électricité du Sénégal a réduit les délais de raccordement en simplifiant l'examen des demandes et les démarches nécessaires pour le branchement final ainsi que pour l'obtention d'une autorisation pour les travaux d'excavation. SENELEC a également réduit le montant de la caution demandée. En outre, le Sénégal a rendu les transferts de propriété moins onéreux en réduisant les droits sur les transferts de biens immobiliers. L'économie a également facilité l'exécution des contrats en adoptant une loi sur la médiation volontaire judiciaire et non judiciaire. Entre autres changements, le Bénin a réduit les délais d'obtention d'un permis de construire en instaurant un système de guichet unique et en réduisant le nombre de signatures requises pour obtenir un permis de construire.

TABLEAU 4.1 Réformes visant à faciliter les affaires adoptées en 2014/15 et au cours des cinq dernières années

Domaine	Nombre de réformes adoptées en 2014/15	Nombre moyen de réformes adoptées au cours des cinq dernières années	Économie ayant le plus progressé dans ce domaine en 2014/15
Complexité et coût des procédures réglementaires			
Création d'entreprise	45	46	Myanmar
Obtention d'un permis de construire	17	18	Serbie
Raccordement à l'électricité	22	14	Oman
Transfert de propriété	22	22	Arabie saoudite
Paiement des taxes et impôts	40	33	Serbie
Commerce transfrontalier	19	20	Arménie
Force des institutions juridiques			
Obtention de prêts — droits légaux	10	11	Costa Rica
Obtention de prêts — information sur le crédit	22	21	Kenya et Ouganda
Protection des investisseurs minoritaires	14	16	Honduras
Exécution des contrats	11	12	Italie
Règlement de l'insolvabilité	9	16	Chypre

Source: Base de données *Doing Business*.

TABLEAU 4.2 Les dix économies ayant le plus progressé dans au moins trois domaines étudiés par *Doing Business* en 2014/15

Économie	Facilité de faire des affaires (classement)	Réformes facilitant les affaires									
		Création d'entreprise	Obtention d'un permis de construire	Raccordement à l'électricité	Transfert de propriété	Obtention de prêts	Protection des investisseurs minoritaires	Paiement des taxes et impôts	Commerce transfrontalier	Exécution des contrats	Règlement de l'insolvabilité
Costa Rica	58			✓		✓		✓			
Ouganda	122	✓		✓		✓					
Kenya	108	✓		✓	✓	✓					
Chypre	47			✓		✓		✓		✓	✓
Mauritanie	168	✓				✓			✓		
Ouzbékistan	87	✓				✓	✓				
Kazakhstan	41	✓	✓		✓	✓	✓			✓	✓
Jamaïque	64	✓	✓					✓			✓
Sénégal	153	✓		✓	✓					✓	
Bénin	158	✓	✓						✓		

Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les économies sont sélectionnées en fonction du nombre de réformes mises en œuvre et classées selon les places gagnées au classement du score de distance de la frontière. Premièrement, *Doing Business* sélectionne les économies qui ont mis en œuvre des réformes facilitant les affaires dans au moins trois des dix domaines pris en compte dans le classement général de cette année. Les réformes réglementaires qui à l'inverse rendent plus difficile le climat des affaires sont déduites du nombre de celles qui le facilitent. Deuxièmement, *Doing Business* classe ces économies en fonction de l'amélioration de leur score de distance de la frontière par rapport à l'année précédente. Ce gain est calculé non pas sur la base des données publiées en 2014 mais en utilisant des données comparables qui tiennent compte des corrections apportées ainsi que des changements de méthodologie. Le choix des économies ayant le plus progressé est opéré en fonction des progrès réalisés sur l'indicateur de distance de la frontière et sous réserve de la mise en œuvre d'au moins trois réformes.

Parmi les dix économies ayant le plus progressé, le Costa Rica est celle qui s'est le plus rapprochée de la frontière réglementaire, grâce à trois réformes dans la réglementation des entreprises. La compagnie nationale d'électricité du Costa Rica a facilité le raccordement à l'électricité en réduisant le temps nécessaire pour établir les plans de raccordement externe, installer le compteur et se brancher sur le réseau. Le Costa Rica a également amélioré l'accès au crédit en adoptant une nouvelle loi sur les opérations garanties qui établit un système de paiements sécurisés fonctionnel et un registre de garanties moderne, centralisé et fondé sur la publication d'un avis. La loi élargit également la gamme des actifs pouvant servir de garantie, permet de fournir une description générale des actifs donnés en garantie et autorise la réalisation extrajudiciaire des sûretés. Enfin, le Costa Rica a facilité le paiement des taxes et impôts en promouvant l'utilisation de son système électronique de déclaration et de paiement de l'impôt sur les sociétés et de la taxe générale sur les ventes.

Globalement, les dix économies qui ont le plus progressé sont celles qui ont adopté

le plus de réformes réglementaires dans le domaine de la création d'entreprise, suivi de l'obtention de prêts, du raccordement à l'électricité et du transfert de propriété. Les cinq économies qui se trouvent en Afrique Subsaharienne ont toutes mis en œuvre des réformes visant à améliorer les procédures d'immatriculation d'une société. Le Kenya a réduit les délais nécessaires pour évaluer et payer les droits de timbre. La Mauritanie a supprimé le capital minimum requis, tandis que le Sénégal a réduit ce montant. L'Ouganda a mis en place un système électronique d'octroi des licences commerciales. Le Bénin et l'Ouganda ont réduit les frais de constitution en société.

Ces cinq économies d'Afrique Subsaharienne ont également introduit des changements dans d'autres domaines. Le Kenya a accéléré la procédure de transfert de propriété en améliorant la gestion électronique des documents fonciers et en adoptant un formulaire d'enregistrement standard. Le Kenya a également amélioré l'accès à l'information sur le crédit, en promulguant des lois qui autorisent la publication de données positives et en accroissant le nombre d'emprunteurs pris en compte.

En Ouganda, la compagnie nationale d'électricité a réduit les délais de raccordement en recrutant des spécialistes techniques du service après-vente et en réduisant le temps nécessaire pour l'inspection et l'installation de compteurs. En éliminant les sources d'inefficience, les compagnies de services publics au Kenya et au Sénégal ont également réduit le temps nécessaire pour obtenir de nouveaux raccordements.

Hormis le Costa Rica, la Jamaïque est la seule économie de la région Amérique Latine et Caraïbes à figurer au classement des dix économies qui ont le plus progressé. La Jamaïque a facilité la création d'entreprise grâce au lancement d'une interface électronique entre le bureau du registre des entreprises et l'administration fiscale. Elle a facilité l'obtention d'un permis de construire en introduisant une nouvelle méthode de travail pour le traitement des demandes. Aussi, elle a rendu le paiement des impôts plus simple et moins coûteux en encourageant les contribuables à payer leurs impôts en ligne, en introduisant un crédit d'impôt pour la création d'emplois et en accroissant le taux d'amortissement des bâtiments

industriels. Cela étant, la Jamaïque a également introduit une taxe professionnelle minimum et relevé le taux de cotisation au régime national d'assurance maladie ainsi que le taux des droits de timbre, de l'impôt foncier, de l'impôt sur le transfert de propriété et des taxes pour l'éducation. Enfin, la Jamaïque a facilité le règlement de l'insolvabilité en introduisant une procédure formelle de redressement, des dispositions visant à permettre au débiteur de poursuivre ses activités pendant la procédure d'insolvabilité et aux créanciers de participer davantage aux décisions importantes pendant la procédure, et en créant un bureau public chargé de l'administration générale des procédures d'insolvabilité.

Trois des dix économies ayant le plus progressé ont modifié leur régime d'exécution des contrats. Chypre et le Kazakhstan ont mis en place des procédures plus simples

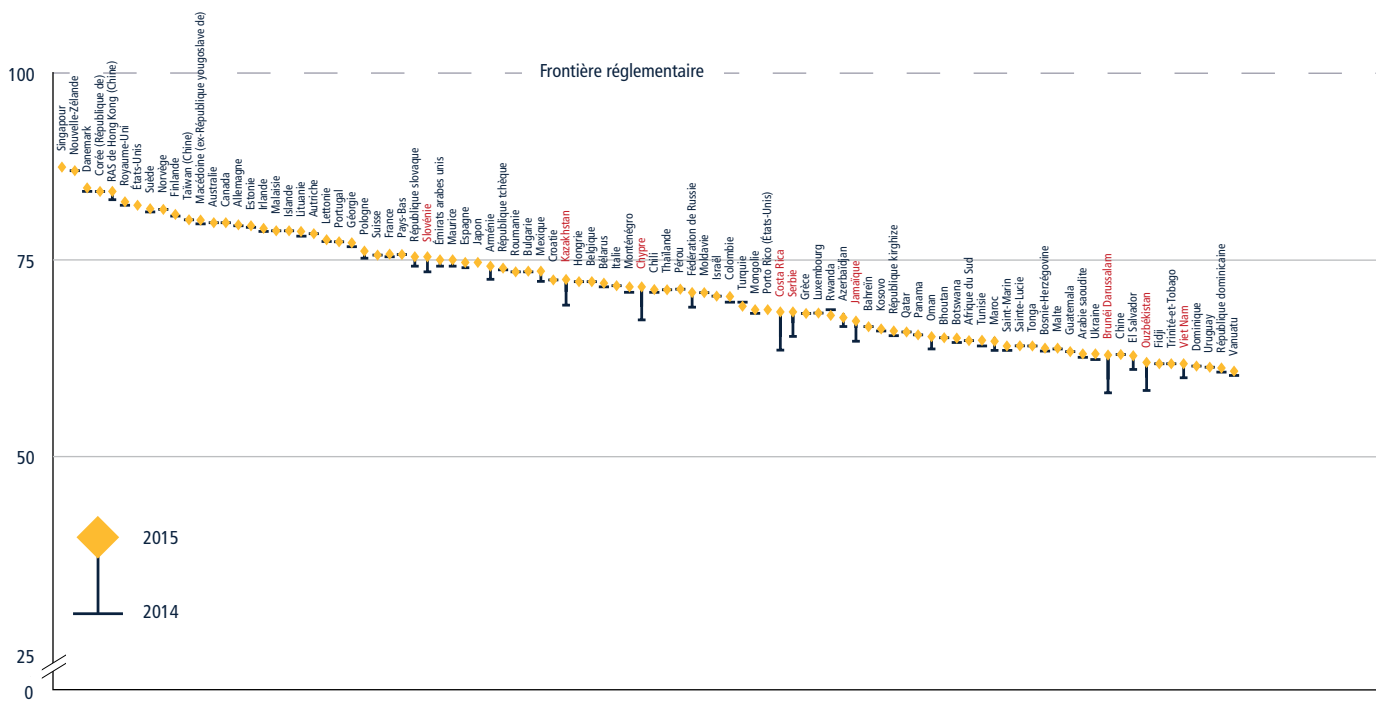
et plus rapides pour les petits litiges. En outre, le Kazakhstan a simplifié les règles régissant la procédure d'exécution. Trois des dix économies ont mis en œuvre des réformes visant à améliorer leur régime d'insolvabilité en 2014/15, contre une seule économie l'année précédente. La Mauritanie et le Bénin sont les seules économies du groupe à avoir modifié leurs pratiques commerciales internationales. La Mauritanie a réduit les délais nécessaires pour produire les documents voulus et accomplir les formalités requises à la frontière pour les importations, tandis que le Bénin a réduit les délais d'exécution des formalités requises à la frontière pour les exportations et les importations en perfectionnant son système de guichet unique.

Le fait d'être classé parmi les économies ayant le plus progressé ne signifie pas que ces 10 économies ont une

réglementation des affaires exemplaire, mais que les sérieux efforts de réforme déployés l'année précédente, leur ont permis de se rapprocher le plus de la frontière concernant les pratiques réglementaires (figure 4.2). En revanche, sur les trois économies à travers le monde qui sont les plus proches de la frontière, Singapour n'a adopté aucune réforme en 2014/15 dans les domaines couverts par *Doing Business* et la Nouvelle-Zélande et le Danemark ont introduit une réforme chacun. Inversement, trois autres économies — le Myanmar, le Brunéi Darussalam et la République démocratique du Congo — ne figurent pas au classement général des économies ayant le plus progressé puisqu'elles ont introduit moins de trois réformes améliorant la réglementation des affaires (deux chacune).

FIGURE 4.2 Dans quelle mesure les économies se sont-elles rapprochées de la frontière réglementaire depuis 2014 ?

Distance de la frontière



Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Le score de distance de la frontière indique la distance moyenne qui sépare une économie, à un moment donné, des meilleures performances réalisées par les économies sur chacun des indicateurs *Doing Business* depuis 2005 ou la troisième année pour laquelle des données ont été recueillies pour l'indicateur concerné. La mesure est normalisée et comprise entre 0 et 100, 100 représentant la frontière. Les barres verticales montrent l'évolution du score de distance de la frontière entre 2014 et 2015. Pour de plus amples détails, voir la note du tableau 1.1 dans la présentation générale. Les 25 économies ayant le plus progressé sont indiquées en rouge.

POINTS MARQUANTS DES RÉFORMES QUI RÉDUISENT LA COMPLEXITÉ ET LE COÛT DE LA RÉGLEMENTATION

En 2014/15, 106 économies ont adopté 165 réformes visant à réduire la complexité et le coût des procédures réglementaires. Près de 30 % des réformes ont été mis en œuvre en Afrique Subsaharienne. Parmi les domaines couverts par les indicateurs *Doing Business*, la création d'entreprise est celui dans lequel on a recensé le plus grand nombre de réformes, suivi du paiement de taxes et impôts, du raccordement à l'électricité et du transfert de propriété. Les domaines qui ont fait l'objet du moins grand nombre de réformes sont le commerce transfrontalier et l'obtention d'un permis de construire. Dans tous ces domaines, les réformes permettent aux entreprises de réduire les délais et les

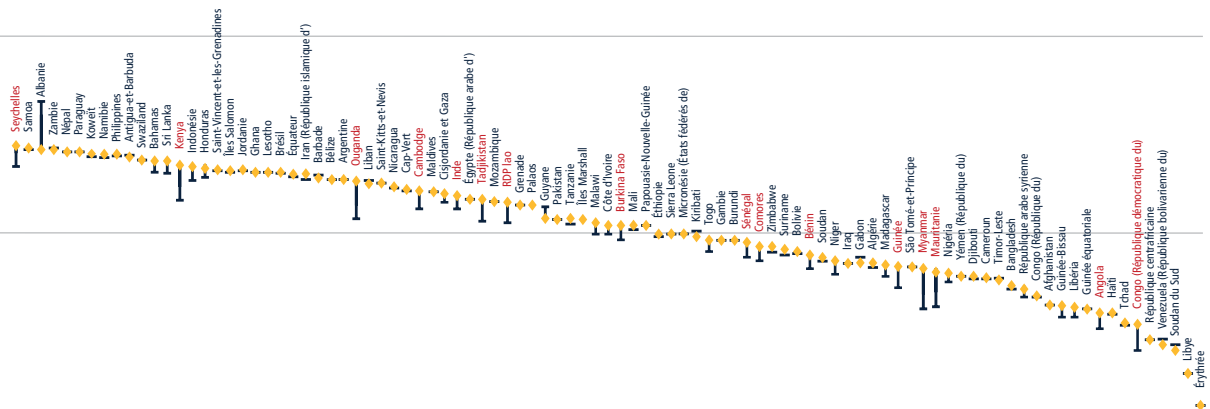
coûts associés à l'application de la réglementation — économie qui se traduit directement par des gains de rentabilité pour les entreprises et de productivité fiscale pour les pouvoirs publics.

En outre, les économies ayant adopté des réformes qui réduisent la complexité et le coût des procédures réglementaires dans un domaine couvert par *Doing Business* étaient également plus susceptibles de le faire dans au moins un autre domaine. De fait, plus de 40 % de ces économies ont adopté des réformes réduisant la complexité et le coût des procédures réglementaires dans au moins deux domaines, et plus de 20 % des économies ont adopté des réformes dans au moins trois domaines. La création d'entreprise, domaine dans lequel *Doing Business* a recensé le plus grand nombre de réformes, est aussi celui qui a le plus de chances de s'accompagner de réformes dans d'autres domaines. Par exemple, plus de la moitié

des économies ayant adopté une réforme dans le domaine de l'obtention de permis de construire ont également adopté une réforme dans le domaine de la création d'entreprise. Il en va de même pour plus de la moitié des économies ayant adopté une réforme dans le domaine du raccordement à l'électricité. Plus d'un tiers des économies ayant réformé la réglementation des transferts de propriété, ont également réformé les procédures de création d'entreprise.

Simplification de la constitution en société

Dans toutes les régions, les économies continuent de simplifier les formalités d'immatriculation d'une société. En 2014/15, 45 économies ont facilité la création d'entreprise en réduisant les procédures, les délais ou les coûts associés à cette opération. Certaines ont supprimé ou réduit le capital minimum requis, notamment le Gabon, la Guinée,



le Koweït, la Mauritanie, le Myanmar, le Niger et le Sénégal. D'autres n'obligent plus les entreprises à se doter d'un cachet d'entreprise pour traiter en affaires, comme l'Azerbaïdjan, la RAS de Hong Kong (Chine) et le Kazakhstan. D'autres ont considérablement réduit les délais d'immatriculation d'une société, notamment l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Mongolie et la Suède.

Le Myanmar est l'économie qui a le plus facilité la création d'entreprise en 2014/15. En plus de supprimer le capital minimum requis, il a réduit les frais de constitution en société et supprimé l'obligation de produire deux actes constitutifs, un provisoire et un permanent. L'ex-République yougoslave de Macédoine, une autre économie qui a sensiblement facilité la création d'entreprise, a mis en place un système électronique de guichet unique pour l'immatriculation de toutes les nouvelles sociétés. L'immatriculation s'effectue entièrement en ligne, par l'intermédiaire d'un représentant de l'État agréé, qui est habilité à préparer une demande, à établir et examiner les actes constitutifs, et à créer une version numérique des documents imprimés. Une fois tous les renseignements réunis, le représentant de l'État appose sa signature électronique sur les formulaires et transmet le dossier complet au Registre central au nom des fondateurs de l'entreprise. La nouvelle procédure évite de devoir recourir aux services d'un notaire pour enregistrer une entreprise, ce qui réduit le nombre de procédures, les délais et les coûts associés à la création d'une entreprise. L'ex-République yougoslave de Macédoine se classe aujourd'hui au deuxième rang pour la facilité à créer une entreprise, derrière la Nouvelle-Zélande.

Au cours des dernières années, les dix-sept États membres de l'Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du Droit des Affaires (OHADA) ont fait de gros efforts de réforme dans le domaine de la réglementation des affaires (encadré 4.1).

L'organisation a notamment encouragé ses États membres à réduire le montant du capital minimum requis. Quatre États membres ont adopté une législation nationale à cet effet en 2013/14. Sept autres membres ont sensiblement réduit le capital minimum requis en 2014/15 (figure 4.3). Ainsi, la République démocratique du Congo a réduit le capital minimum requis de 500 % du revenu par habitant en 2014 à 11 % en 2015 — et le Burkina Faso l'a réduit de 308 % du revenu par habitant à 29 %.

L'OHADA recommande également aux gouvernements nationaux de supprimer l'obligation de recourir aux services d'un notaire pour l'immatriculation d'une société. La majorité des États membres ont appliqué cette recommandation, ce qui permet aux entreprises de s'immatriculer en une seule fois, soit en ligne, soit en personne, sans passer par un notaire. Mais de nombreuses entreprises dans les économies membres de l'OHADA préfèrent avoir recours à un notaire car c'est l'usage et afin de s'assurer que la procédure se déroule sans problème. Comme le montre l'expérience d'autres économies, la pratique consistant à recourir aux services d'un notaire pour créer une entreprise peut être profondément ancrée dans les mœurs et il faut parfois du temps pour changer les pratiques commerciales (pour en savoir

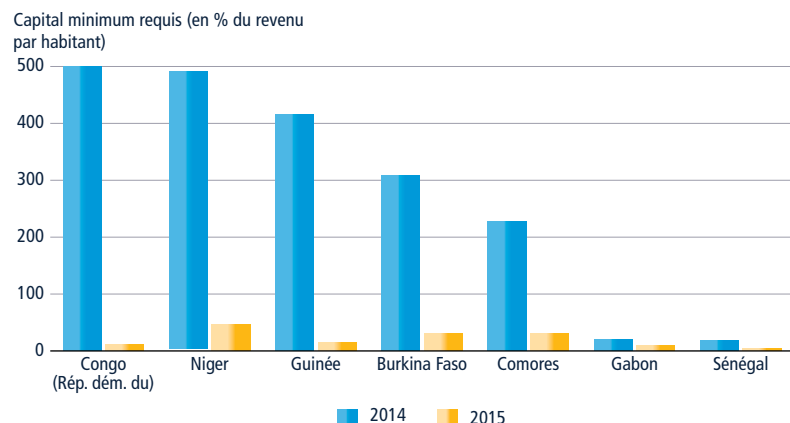
plus à ce sujet, voir l'étude de cas sur la création d'entreprise).

Renforcer les procédures d'obtention d'un permis de construire

En 2014/15, 17 économies ont modifié leurs procédures d'obtention d'un permis de construire. Plusieurs ont simplifié les procédures d'examen interne des demandes de permis, ce qui a permis des gains de temps et d'efficacité. En janvier 2015, le Bénin a mis en service un guichet unique pour les permis de construire qui a ramené de cinq à deux le nombre de signatures requises sur les permis. Le Sri Lanka a établi un groupe de travail composé de représentants des différents organismes auxquels il fallait s'adresser jusqu'ici pour obtenir un permis, de sorte qu'il n'est plus nécessaire d'obtenir l'autorisation de chaque organisme. Les Émirats arabes unis ont regroupé les autorisations requises dans le domaine de la défense civile avec la procédure de demande de permis de construire.

L'Azerbaïdjan est l'une des économies qui ont le plus simplifié les formalités d'obtention d'un permis de construire. L'économie a introduit une série de modifications en janvier 2013, lorsque son nouveau code de planification urbaine et de construction est entré en vigueur. Le

FIGURE 4.3 Sept États membres de l'OHADA ont réduit le capital minimum requis en 2014/15



Source: Base de données Doing Business.

ENCADRÉ 4.1 Les États membres de l'OHADA continuent d'améliorer systématiquement le climat des affaires

L'OHADA est une entité supranationale qui régit certains aspects de la vie des entreprises dans 17 économies d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique Centrale.^a Les États membres renoncent volontairement à certains de leurs droits souverains afin d'instaurer un régime homogène de réglementation transfrontalière des affaires. L'objectif est de promouvoir l'investissement en Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale, et plus particulièrement l'investissement étranger.^b

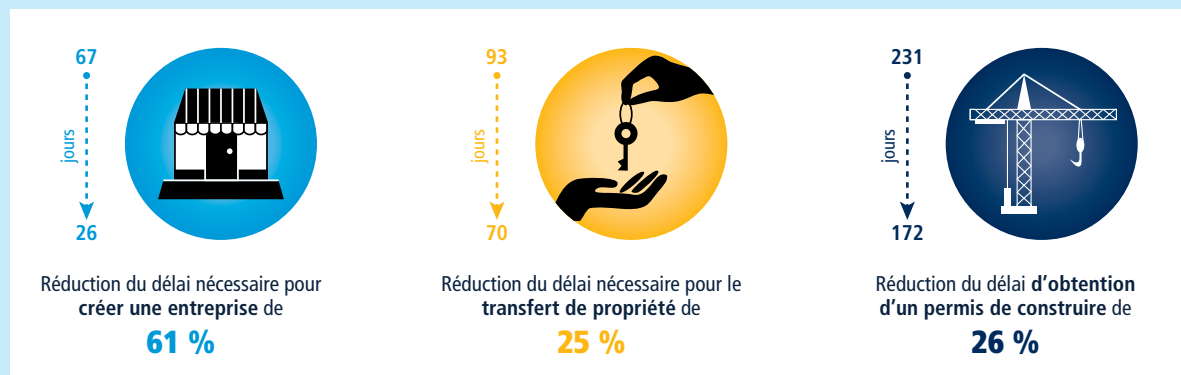
Les efforts faits par les États membres de l'OHADA pour simplifier et normaliser les procédures réglementaires ont contribué à faciliter les affaires. En 2014/15, *Doing Business* a recensé des réformes réglementaires dans 14 des 17 États membres de l'OHADA — 29 au total. Vingt-quatre de ces réformes ont réduit la complexité et le coût des procédures réglementaires, et les cinq autres ont renforcé les institutions juridiques. Le Cameroun, la République centrafricaine et la Guinée équatoriale sont les seuls États membres qui n'ont adopté aucune réforme dans les domaines couverts par *Doing Business* l'année dernière.

Près d'un tiers des réformes réglementaires introduites par les États membres de l'OHADA en 2014/15 ont facilité la création d'entreprise. Sept États membres ont réduit le capital minimum requis — le Burkina Faso, les Comores, la République démocratique du Congo, le Gabon, la Guinée, le Niger et le Sénégal. Le Bénin a rendu la création d'entreprise moins onéreuse en réduisant les frais de dépôt du dossier de l'entreprise à son guichet unique. Le Togo a réduit les frais d'immatriculation auprès des services fiscaux.

Par ailleurs, six États membres de l'OHADA ont adopté des réformes qui réduisent les coûts de transfert de propriété. La République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, le Sénégal et le Tchad ont réduit le taux des droits sur le transfert de propriété. La Guinée-Bissau a réduit les droits d'enregistrement des biens fonciers. Trois autres États membres ont adopté des réformes qui facilitent l'obtention d'un permis de construire. Le Bénin a mis en place un guichet unique et réduit le nombre de signatures requises pour obtenir un permis de construire. La République démocratique du Congo a réduit de moitié le coût du permis. Le Niger a réduit les délais nécessaires pour raccorder une entreprise au réseau d'approvisionnement en eau.

Ces efforts ont porté leurs fruits. Depuis 2006, les États membres de l'OHADA ont réduit de plus de 60 % en moyenne le délai nécessaire pour créer une entreprise, de 25 % le délai nécessaire pour le transfert de propriété et de 26 % le délai d'obtention d'un permis de construire (voir la figure ci-dessous). Le nombre total de jours nécessaires pour créer une entreprise, procéder au transfert de propriété et obtenir un permis de construire a diminué de 31 % en moyenne, et le coût total de 68 %.

Les États membres de l'OHADA ont sensiblement amélioré l'efficacité moyenne de certaines procédures réglementaires depuis 2006



Source: Base de données *Doing Business*.

D'autres réformes réglementaires mises en œuvre dans les États membres de l'OHADA en 2014/15 ont facilité le raccordement à l'électricité ou le commerce transfrontalier. Au Sénégal, la SENELEC a facilité le raccordement à l'électricité en réduisant le délai d'obtention d'une autorisation pour les travaux d'excavation. La compagnie nationale d'électricité du Togo a simplifié les démarches à accomplir pour obtenir un nouveau raccordement grâce à plusieurs initiatives — notamment en créant un guichet unique où les clients peuvent payer tous les frais en une seule fois — et en réduisant le montant de la caution demandée. La Côte d'Ivoire a facilité le commerce transfrontalier en simplifiant la documentation requise pour certaines importations.

Entre autres réformes adoptées en 2014/15 pour renforcer les institutions juridiques, le Mali et le Niger ont amélioré l'accès à l'information sur le crédit en formalisant la procédure d'octroi de licences et le rôle des agences nationales de renseignements commerciaux. La Côte d'Ivoire et le Sénégal ont amélioré l'efficacité de l'application des contrats en adoptant des lois sur la médiation volontaire judiciaire et non judiciaire.

La réforme des institutions juridiques est une tâche difficile qui nécessite généralement plusieurs années avant de produire des résultats notables. Mais en améliorant la qualité, l'efficacité et la fiabilité de leurs tribunaux et réglementations, les États membres de l'OHADA rassureraient les investisseurs et contribueraient donc à accélérer la croissance et le développement.

a. Les 17 États membres de l'OHADA sont les suivants : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Mali, Niger, République centrafricaine, République du Congo, République démocratique du Congo, Sénégal, Tchad et Togo.

b. Dickerson 2005.

nouveau code de construction a codifié la législation existante dans le secteur du bâtiment, simplifié les procédures d'octroi de permis de construire et instauré un délai maximum pour certaines procédures. Un décret adopté en novembre 2014 a conduit à la création d'un guichet unique pour les permis de construire au Ministère des situations d'urgence.

Avant la création du guichet unique pour les permis de construire en Azerbaïdjan, il fallait faire approuver les plans de construction par six organismes différents.¹¹ Toutes les autorisations préalables peuvent aujourd'hui être obtenues en même temps auprès du guichet unique au Ministère des situations d'urgence. Les représentants des différents organismes ont un bureau au Ministère et peuvent délivrer toutes les autorisations requises, concernant notamment l'environnement, l'assainissement et l'épidémiologie, ainsi que la protection contre les incendies et les tremblements de terre. En outre, la nouvelle procédure simplifiée a éliminé la nécessité d'enregistrer le dossier du projet approuvé auprès de l'Agence nationale de contrôle de la sécurité des bâtiments. La création du guichet unique a permis de regrouper sept formalités en une seule procédure (figure 4.4).

Les experts techniques du guichet unique disposent de 30 jours pour examiner tous les documents soumis à l'appui d'une demande de permis de construire. Une demande est normalement examinée dans un délai de 20 jours. Si l'examen fait apparaître des lacunes, l'auteur de la demande est contacté directement afin de procéder aux modifications nécessaires dans les 10 jours qui suivent. S'il n'y a aucune modification à apporter, le permis de construire est délivré dans les trois mois suivant la demande.

Accélérer et simplifier le raccordement à l'électricité

Doing Business a recensé 22 réformes qui ont facilité le raccordement à l'électricité en 2014/15. La plupart des réformes ont réduit le nombre de jours nécessaires pour accomplir une procédure donnée, notamment au Botswana, à Chypre, à Taïwan (Chine), au Togo et au Viet Nam. Le Togo a lancé plusieurs initiatives visant à accélérer le raccordement à l'électricité (figure 4.5). Entre autres améliorations, la Compagnie d'Énergie Électrique du Togo (CEET) a mis en place un guichet unique pour traiter les demandes de raccordement pour les entreprises. Le nouveau système accélère le traitement des dossiers, ce qui réduit sensiblement le

nombre de jours nécessaires pour obtenir un raccordement au réseau d'électricité.

Afin de réduire encore les délais de raccordement, le Togo a introduit une règle qui impose un délai ferme à la CEET pour traiter les nouvelles demandes et fournir une estimation des coûts de raccordement. Afin de respecter le délai imposé, la CEET a recruté davantage d'ingénieurs en 2014/15. Elle a également amélioré les communications avec les clients. Par exemple, la compagnie a commencé à publier des informations en ligne et à diffuser des brochures décrivant la marche à suivre pour obtenir un raccordement, ce qui a permis de réduire le nombre de demandes incomplètes non traitées. En outre, les modifications réglementaires ont réduit le nombre d'échanges nécessaires entre la CEET et ses clients pour obtenir un raccordement. Les clients peuvent maintenant payer les frais de raccordement, la caution et les frais d'abonnement en une seule fois. En outre, le raccordement externe et l'installation du compteur s'effectuent désormais en une seule visite de la CEET.

Les compagnies nationales d'électricité en Inde et en Russie ont réduit les délais de raccordement à l'électricité en éliminant les inspections superflues, tandis que les compagnies d'électricité des économies comme le Sénégal se sont engagées à traiter les demandes plus rapidement. La compagnie d'électricité de Delhi a supprimé l'inspection du câblage interne par les services d'inspection, ce qui réduit le nombre des autres services à contacter par les clients. La compagnie d'électricité est maintenant la seule à certifier la conformité du câblage interne aux normes de sécurité. En Russie, les compagnies d'électricité de Moscou et Saint-Petersbourg ont signé des accords de coopération avec des producteurs d'électricité et sont désormais les seules entités chargées de l'inspection des compteurs, ce qui a éliminé les inspections superflues. La compagnie d'électricité du Sénégal a recruté de nouveaux agents, ce qui a

FIGURE 4.4 La création d'un guichet unique en Azerbaïdjan a permis de regrouper sept formalités en une seule procédure en 2014/15

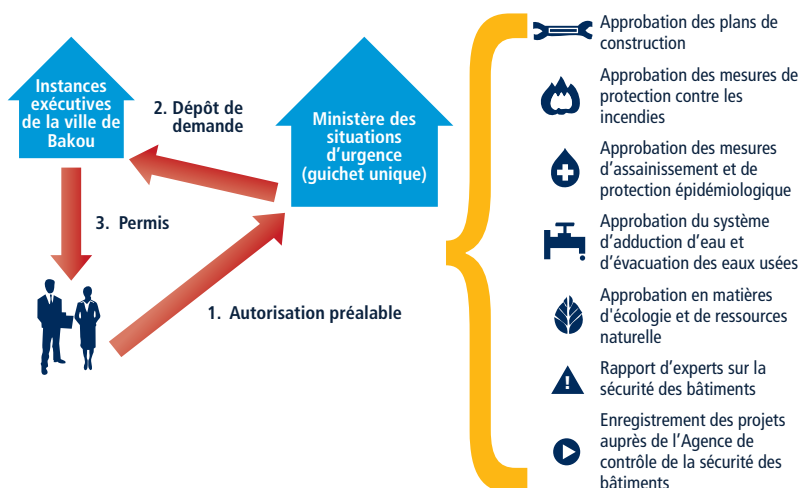
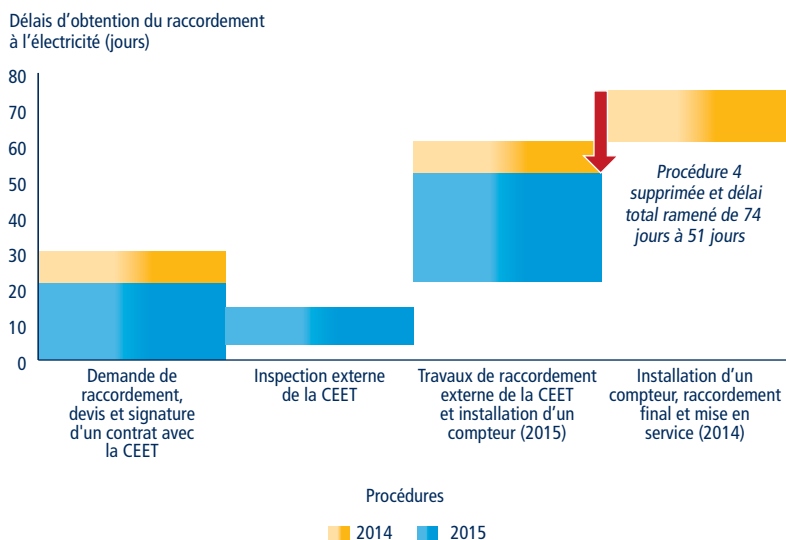


FIGURE 4.5 Le Togo a réduit d'un tiers les délais d'obtention d'un raccordement à l'électricité



Source: Base de données Doing Business.

permis de réduire les délais nécessaires pour examiner les demandes et publier les études techniques.

Un autre élément commun des réformes adoptées dans le secteur de l'électricité au cours de l'année dernière est l'amélioration de l'efficacité des procédures internes des compagnies de distribution d'électricité. Par exemple, en décembre 2014, la compagnie d'électricité du Botswana a établi un calendrier de mise en service pour son équipe chargée du service à la clientèle, ce qui a réduit les délais de raccordement de 121 jours à 77. La compagnie a également constitué un stock de transformateurs de distribution en cas de besoin. En éliminant la nécessité d'attendre la livraison de transformateurs importés, elle a pu réaliser d'autres gains de temps.

D'autres économies ont facilité le raccordement à l'électricité en éliminant les autorisations inutiles. Le Myanmar a sensiblement réduit les délais de raccordement à Yangon en supprimant l'obligation pour le Ministère de l'électricité de délivrer une autorisation nationale pour chaque demande de raccordement.

Au Cambodge et à Oman, les réformes visaient à améliorer la fiabilité des services de distribution d'électricité. En janvier 2015, la compagnie d'électricité d'Oman a entrepris d'enregistrer la durée et la fréquence des coupures de courant afin de calculer l'indice SAIDI (durée moyenne d'interruption du service) et l'indice SAIFI (fréquence moyenne d'interruption du service),¹² ce qui lui a permis d'analyser les données sur les coupures de courant,

de recenser et d'éliminer les sources d'inefficacité et d'évaluer avec précision l'impact de ces initiatives sur le réseau de distribution.

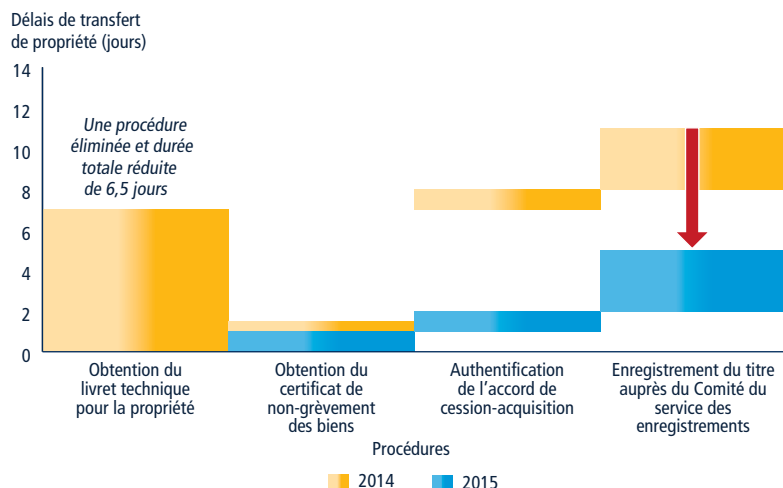
Intégration des systèmes d'enregistrement des biens fonciers

Vingt-deux économies ont facilité le transfert de propriété en 2014/15. Parmi les mesures d'amélioration les plus courantes, on peut citer la réduction de l'impôt sur les transferts de biens immobiliers, le regroupement ou l'élimination de certaines procédures d'enregistrement, l'intégration des plateformes électroniques, l'introduction de procédures accélérées et l'amélioration générale de l'efficacité administrative.

Le Kazakhstan et le Bhoutan figurent parmi les économies qui ont le plus simplifié le transfert de propriété en 2014/15. En décembre 2014, le Kazakhstan a éliminé la nécessité d'obtenir un livret technique actualisé pour le transfert de propriété et l'obligation de faire authentifier les actes constitutifs du vendeur et de l'acquéreur. Ces mesures ont éliminé une procédure et réduit les délais de transfert de propriété de 6,5 jours (figure 4.6).

Le Bhoutan a instauré en 2014 un système électronique pour les transactions

FIGURE 4.6 Le Kazakhstan a accéléré et simplifié le transfert de propriété



Source: Base de données Doing Business.

foncières, E-Saktor. Le nouveau système relie les bases de données de la municipalité de Thimphu et de la Commission foncière nationale, ce qui a aidé à simplifier les procédures internes en permettant aux utilisateurs de vérifier les informations sur le périmètre de la propriété et le titre de propriété. En outre, le système permet de soumettre par voie électronique les transactions foncières à la Commission foncière nationale pour approbation. Les propriétaires peuvent utiliser la plate-forme en ligne pour voir si toutes les transactions concernant leur terrain sont conformes à la législation en vigueur. Grâce à l'amélioration des communications entre la municipalité et la Commission foncière nationale, le cadastre a pu améliorer ses services et réduire de 15 jours les délais de transfert de propriété.

L'Afrique Subsaharienne est la région qui a adopté le plus de réformes relatives au transfert de propriété en 2014/15. Par exemple, le Nigéria a réduit les frais d'établissement du formulaire de consentement et les droits de timbre à acquitter pour un transfert de propriété. Le Cap-Vert, la République du Congo, la Côte d'Ivoire, le Gabon, la Guinée-Bissau, Madagascar, le Sénégal et le Tchad ont réduit le coût du transfert de propriété en réduisant l'impôt sur les transferts de biens immobiliers.

Six économies de la région Europe et Asie Centrale ont simplifié le transfert de propriété en supprimant les procédures inutiles et en réduisant les délais nécessaires pour effectuer différentes formalités d'enregistrement. Par exemple, le Bélarus et la Russie ont introduit un délai maximum pour l'enregistrement d'un transfert de propriété par l'État. La Lettonie utilise un nouveau formulaire de demande d'enregistrement qui élimine la nécessité de soumettre une déclaration des actionnaires de l'acquéreur dans un document distinct. L'Ouzbékistan a introduit un nouveau formulaire pour l'enregistrement des biens fonciers, qui regroupe tous les renseignements sur les

charges, restrictions et arriérés d'impôt. Grâce à l'adoption du nouveau formulaire, il n'est plus nécessaire d'obtenir trois certificats distincts attestant que les biens sont libres de toute charge.

Adoption d'un système électronique pour assurer le respect des obligations fiscales

L'Espagne est l'une des économies qui ont le plus amélioré leur système de paiement des taxes et impôts en 2014/15. Elle a mis en place un programme complet de réforme de la fiscalité en 2014 afin de promouvoir la création d'entreprises et de stimuler l'investissement. L'objectif était à la fois de simplifier l'application des lois fiscales et de réduire la charge fiscale des entreprises. La même année, l'Espagne a lancé CI@ve, une plate-forme en ligne intégrée pour l'ensemble du secteur de l'administration publique. Le nouveau système facilite l'accès aux services électroniques fournis par les organismes publics.

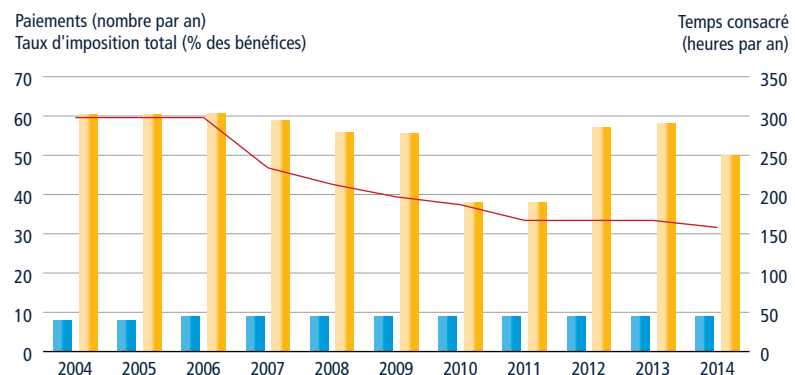
Le nouveau système a aussi, par exemple, introduit une nouvelle manière de soumettre les déclarations d'impôts en ligne et de recueillir les données historiques par voie électronique. Il fournit également des informations personnalisées sur les procédures fiscales. Par ailleurs, l'Espagne a simplifié le respect des obligations concernant le paiement de la

taxe sur la valeur ajoutée (TVA) en permettant l'utilisation d'un seul formulaire électronique dans le système CI@ve. Le nouveau système permet aussi aux contribuables de télécharger les formulaires concernant la TVA payée les années précédentes et de les utiliser pour remplir automatiquement certains champs des formulaires de l'année en cours. L'Espagne a aussi élargi et encouragé la facturation électronique dès janvier 2013,¹³ mais la plupart des entreprises n'ont pas adopté cette formule avant l'exercice 2014. Globalement, ces initiatives ont également facilité le respect des obligations relatives au paiement de la TVA et la préparation des déclarations de TVA.

Soucieuse d'alléger la charge fiscale des entreprises locales, l'Espagne a réduit le taux d'imposition des sociétés constituées le 1er janvier 2013 ou ultérieurement.¹⁴ Elle a ensuite réduit de 24 % à 8 % le taux effectif d'imposition des plus-values. L'Espagne a également réduit la taxe écologique en 2014. Ces modifications du régime fiscal des sociétés ont abaissé le taux d'imposition total (figure 4.7). En revanche, d'autres mesures ont plafonné la déductibilité de certaines dépenses afin d'élargir l'assiette de l'impôt sur les sociétés.

La caractéristique la plus courante des réformes adoptées l'année dernière

FIGURE 4.7 L'Espagne a facilité le respect des obligations fiscales des entreprises



Source: Base de données Doing Business.

concernant le paiement des taxes et impôts est la création de systèmes électroniques de déclaration et de paiement des impôts ou l'amélioration des systèmes déjà existants. Outre l'Espagne, 17 autres économies ont adopté des réformes dans ce sens (voir le tableau 4A.1 à la fin du chapitre). Les contribuables de ces économies effectuent désormais leurs déclarations d'impôts par voie électronique, ce qui leur permet de passer moins de temps à faire leurs déclarations de revenus et à payer leurs impôts. En plus du gain de temps, la déclaration par voie électronique contribue à éviter les erreurs humaines. Et en accroissant la transparence, ce mécanisme limite les risques de corruption.

Quatre économies — la Gambie, la RAS de Hong Kong (Chine), les Maldives et le Viet Nam — ont pris d'autres mesures pour simplifier le respect des obligations fiscales. Par exemple, la Gambie a amélioré son système comptable pour les comptes de TVA afin de mieux contrôler l'inscription sur les déclarations de TVA des montants payés à l'achat et de ceux encaissés sur les ventes.

D'autres économies ont axé leurs efforts sur la réduction de la charge fiscale qui pèse sur les entreprises et le maintien des taux d'imposition à un niveau raisonnable pour promouvoir l'expansion du secteur privé et le passage des entreprises dans le secteur structuré, ce qui est particulièrement important pour les PME, qui contribuent à la croissance et à la création d'emplois sans être toutefois une source significative de recettes fiscales.¹⁵ Dix-sept économies ont réduit l'impôt sur les bénéfices pour l'exercice 2014. La Norvège a réduit son taux d'imposition des sociétés de 28 % à 27 %. Le Portugal a allégé la fiscalité des entreprises en réduisant l'impôt sur les sociétés et en accroissant le montant autorisé pour les reports de pertes. Le Brunéi Darussalam, la Grèce, la Jamaïque, le Mozambique, la République slovaque et le Viet Nam ont également allégé la fiscalité des

entreprises en modifiant les règles concernant l'amortissement aux fins de l'impôt et les dégrèvements fiscaux.

Les Bahamas, l'Espagne, la Grèce, la Malaisie et la Russie ont réduit les impôts autres que l'impôt sur les bénéfices et les taxes sur les salaires. La Malaisie a réduit le taux de l'impôt foncier de 12 % à 10 % de la valeur locative annuelle pour l'immobilier commercial en 2014. En Grèce, les primes d'assurance sont désormais déductibles à 100 % de la matière imposable et le taux de l'impôt foncier a diminué. Enfin, certaines économies ont supprimé les taxes de moindre importance. Le Mexique a supprimé la taxe professionnelle forfaitaire et le Kosovo a supprimé le prélèvement annuel de droits de licence commerciale.

La plupart des économies dont les autorités ont choisi d'alléger la fiscalité des entreprises ont également essayé d'élargir l'assiette fiscale et de préserver les recettes publiques. Dans quelques cas ces dernières années, en particulier dans les économies où les taux d'imposition sont très élevés, l'objectif était surtout de réduire les distorsions, telles que l'existence d'une forte évasion fiscale ou d'un important secteur informel.

Stimuler le commerce international

Dans le domaine du commerce transfrontalier, les réformes recensées par *Doing Business* en 2014/15 couvrent un large éventail de domaines—depuis la construction et l'amélioration des infrastructures aussi bien matérielles qu'immatérielles de commerce, à l'adhésion à des unions douanières, ainsi que la numérisation de la documentation ou encore la mise en place de systèmes d'inspection basés sur l'analyse des risques. Ces diverses initiatives soulignent la complexité du commerce international. Elles témoignent également des modifications apportées cette année à la méthodologie utilisée pour évaluer les délais et coûts associés au commerce transfrontalier. Selon la nouvelle méthodologie, *Doing Business* considère

également les échanges commerciaux par voie terrestre entre économies voisines, ce qui introduit un nouvel aspect aux réformes, à savoir les accords régionaux de facilitation du commerce.

Le Brésil est l'une des économies qui investissent dans les systèmes électroniques pour faciliter le commerce. La création d'une plate-forme en ligne a réduit la bureaucratie et simplifié les procédures, ce qui a permis aux exportateurs d'effectuer plus rapidement les formalités de dédouanement à São Paulo et Rio de Janeiro en 2014/15. Le Bureau du commerce extérieur et le Secrétariat aux recettes fédérales ont commencé à mettre en place en avril 2014 un système électronique reliant les services douaniers, fiscaux et administratifs qui s'occupent des exportations. Le nouveau système permet aux exportateurs de soumettre leurs déclarations et documents connexes par voie électronique plutôt que sous format papier. Bien que les documents en dur soient encore acceptés pendant la première année du programme, la plupart des exportateurs sont entièrement passés au nouveau système électronique.

Mais il reste encore à tirer pleinement parti des possibilités de la numérisation et des systèmes électroniques d'échange de données. La mise en œuvre de ces systèmes prend du temps et nécessite la modification des modes opératoires, des programmes de formation et, dans certains cas, des habitudes de travail. Le Bénin a mis en place avec succès un système électronique de guichet unique en 2012. Durant l'année passée, il a numérisé la plupart des procédures commerciales requises sur le guichet unique pour à la fois les exportations et les importations. Les services douaniers ont pour mot d'ordre d'accepter uniquement sous format électronique le Bordereau de Frais Unique (BFU) ainsi que les autres documents à fournir avant la déclaration en douane. Cela a sensiblement réduit le temps consacré aux procédures douanières — trois ans après le lancement de la plate-forme en ligne.

La Tunisie a également amélioré ses pratiques commerciales internationales l'année dernière. L'économie a facilité l'import-export dans le port de Rades en améliorant l'efficacité de la compagnie nationale de manutention portuaire et en investissant dans l'infrastructure portuaire. Une amélioration structurelle importante a consisté à agrandir les quais afin d'accroître la capacité des terminaux. L'amélioration des infrastructures matérielles et immatérielles du port a réduit le temps que les exportateurs et les importateurs doivent consacrer aux formalités frontalières en Tunisie, ce qui leur fait gagner 48 heures par cargaison (figure 4.8).

Le Guatemala et la Tanzanie figurent parmi les économies qui ont amélioré leurs infrastructures commerciales immatérielles en autorisant la transmission et le traitement électroniques des documents et en utilisant des plateformes en ligne pour l'échange d'information entre les services concernés par le commerce international. En février 2014, le Guatemala a lancé le programme « Douanes sans support papier » pour promouvoir la transmission électronique des documents douaniers par l'intermédiaire d'un portail Web et

éliminer toute transmission de documents sous format papier. La transmission électronique des déclarations en douane est obligatoire pour les exportateurs et importateurs guatémaltèques depuis janvier 2015. Le programme a été mis en place progressivement : initialement adopté par le bureau de douane de Puerto Barrios en mars 2014, il a été étendu à tous les autres bureaux en juillet 2015. La Tanzanie a mis en place un système en ligne pour le traitement des documents commerciaux en juillet 2014. Le système douanier intégré de la Tanzanie (Tanzanie Customs Integrated System — TANCIS) relie les organismes concernés entre eux, ce qui évite aux importateurs et exportateurs de se déplacer en personne.

POINTS MARQUANTS DES RÉFORMES QUI RENFORCENT LES INSTITUTIONS JURIDIQUES

En 2014/15, 53 économies ont adopté des réformes visant à renforcer les institutions juridiques et à simplifier les réglementations, soit 66 réformes en tout. Le plus grand nombre de réformes a été recensé

dans le domaine de l'obtention de prêts. Sur les 32 réformes adoptées dans ce domaine, 14 ont été mises en œuvre en Afrique Subsaharienne. Environ 64 % des réformes concernant l'exécution des contrats ont été mises en œuvre dans la région Europe et Asie Centrale, ainsi que 4 des 9 réformes concernant le règlement de l'insolvabilité. Aucune réforme dans ce dernier domaine n'a été recensée dans la région Moyen-Orient et Afrique du Nord ni en Asie du Sud en 2014/15. Enfin, 14 réformes ont été adoptées dans le domaine de la protection des investisseurs minoritaires.

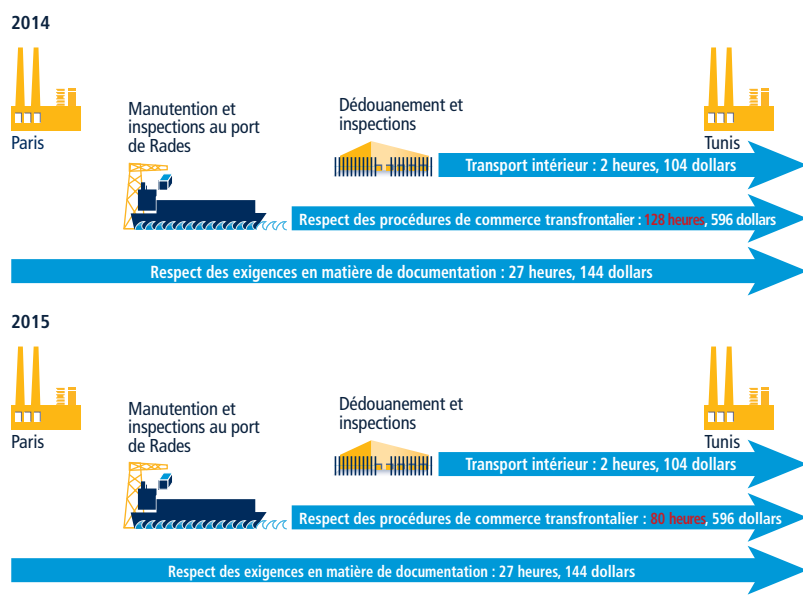
Contrairement aux réformes qui réduisent la complexité et le coût des procédures réglementaires, celles qui renforcent les institutions juridiques ne s'accompagnent pas d'autres réformes. Seulement 9 des 53 économies qui ont renforcé les institutions juridiques dans un domaine évalué par *Doing Business* les ont également renforcées dans un autre domaine.

Renforcer les cadres de réglementation des opérations garanties

Dix économies ont modifié la législation sur les opérations garanties ou renforcé les droits des créanciers dans les procédures de faillite en 2014/15. La plupart de ces réformes visaient à établir un registre central de garanties en ligne. Ce type de réforme permet aux créanciers d'accorder plus facilement des prêts aux petites et moyennes entreprises qui ne possèdent pas de biens immobiliers et ne peuvent utiliser que des biens mobiliers comme garantie. Grâce aux réformes récemment adoptées, les parties ou leurs représentants peuvent enregistrer en ligne les biens mobiliers donnés en garantie au Costa Rica, en El Salvador et dans la RAS de Hong Kong (Chine). Au Costa Rica et en El Salvador, les droits créés en vertu de contrats tels que le crédit-bail, l'affacturage et la vente avec réserve de propriété sont également consignés dans ce registre.

À Madagascar, une nouvelle loi a étendu la liste des garanties admissibles en y

FIGURE 4.8 Les aménagements portuaires font gagner 48 heures pour l'importation à Tunis de pièces automobiles en provenance de Paris



Source: Base de données *Doing Business*.

ajoutant les actifs futurs. La nouvelle loi permet également de fournir une description générale des actifs donnés en garantie ainsi que des dettes et obligations. Le Mexique et la Russie ont également adopté une nouvelle loi permettant de fournir une description générale des actifs donnés en garantie.

Le Costa Rica est l'économie qui a le plus amélioré les droits juridiques des emprunteurs et des prêteurs l'année passée. Les autorités ont mis en place une réglementation solide pour faciliter l'adoption d'un régime moderne d'opérations garanties. Grâce à une nouvelle loi sur l'utilisation des biens mobiliers comme garantie, tous les types de biens mobiliers, actuels et futurs, peuvent servir à garantir un prêt.¹⁶ La loi régit également les équivalents fonctionnels des formes de garantie plus traditionnelles telles que les cessions de créances et les ventes avec réserve de propriété. En outre, elle permet la réalisation extrajudiciaire des sûretés, dans le cadre d'adjudications publiques ou de

ventes privées (tableau 4.3). Autrement dit, en cas d'insolvabilité d'un débiteur, le créancier garanti peut recouvrer le montant du prêt restant à rembourser sans saisir la justice, et ce pour n'importe quel type de cession d'actifs, au lieu de devoir recourir à la formule lourde de l'adjudication publique. El Salvador a également modifié sa législation dans ce sens. En adoptant la nouvelle loi, le Costa Rica et El Salvador rejoignent la Colombie, le Honduras et la Jamaïque, les premières économies de l'hémisphère sud à avoir adopté un régime juridique moderne régissant les transactions garanties.

En mai 2015, le Costa Rica a également créé un registre central des garanties en ligne qui permet d'utiliser un site Web pour enregistrer des biens mobiliers comme garanties, ainsi que pour modifier, actualiser ou supprimer des enregistrements existants. Le public peut également utiliser le registre pour effectuer des recherches en ligne, ce qui renforce la transparence des prêts

garantis en informant les tiers des droits existants sur les biens.

Amélioration des systèmes d'information sur le crédit

Vingt-deux économies ont adopté en 2014/15 des réformes qui améliorent leur système d'information sur le crédit. Le Kenya et l'Ouganda ont le plus amélioré l'information sur le crédit en accroissant le nombre d'emprunteurs pris en compte. Au Kenya, le bureau de crédit central a commencé en 2014 à recueillir des données tant positives que négatives sur le crédit et a accru le nombre d'emprunteurs pris en compte (14,8 % de la population adulte en janvier 2015). De même, les bureaux de crédit (ou les registres de crédit) en République démocratique populaire du Lao, en Mauritanie, en Ouganda, au Rwanda et au Viet Nam ont porté le taux de couverture à 5 % de la population adulte ou davantage.

L'Afghanistan, les Comores, la Guyane, le Lesotho et les Seychelles ont tous créé un bureau ou registre de crédit en 2014/15. La Banque centrale afghane a créé le premier registre de crédit de l'économie, que les banques peuvent consulter avant d'octroyer de nouveaux prêts. En novembre 2014, le nouveau registre des Comores a commencé à publier des informations sur les prêts bancaires et les paiements dus. Les bureaux de crédit nouvellement créés à la Guyane et au Lesotho sont devenus pleinement opérationnelles en mai 2015. Aux Seychelles, le nouveau registre facilite l'échange de renseignements sur le crédit en diffusant des données tant positives que négatives sur les entreprises et les particuliers, que les banques et autres institutions financière peuvent consulter en ligne.

Cinq économies ont amélioré leur cadre réglementaire concernant l'évaluation du crédit, trois d'entre elles en adoptant des règles qui autorisent la création de nouveaux bureaux de crédit. La Lettonie a promulgué une loi visant à promouvoir les emprunts et les prêts d'un montant raisonnable tout en protégeant les droits

TABLEAU 4.3 Cadre de réglementation des transactions garanties au Costa Rica

Ancien cadre	Nouveau cadre
<i>Existe-t-il un régime efficient d'opérations garanties ?</i>	
Non.	Oui.
<i>Le registre de garanties est-il centralisé au niveau national ?</i>	
Non.	Oui.
<i>Le registre de garanties est-il fondé sur la publication d'avis ?</i>	
Non.	Oui.
<i>Le registre utilise-t-il un système en ligne moderne (pour les enregistrements et les amendements, par exemple) ?</i>	
Non.	Oui.
<i>Les actifs futurs grevés peuvent-ils être décrits en termes généraux ?</i>	
Non, une description détaillée des actifs est requise par la loi.	Oui, une description générale est autorisée par la loi.
<i>Des actifs grevés différents regroupés dans une même catégorie peuvent-ils être décrits en termes généraux ?</i>	
Non, une description détaillée des actifs est requise par la loi.	Oui, une description générale est autorisée par la loi.
<i>Une catégorie particulière d'actifs grevés peut-elle être décrite en termes généraux ?</i>	
Non, une description détaillée des actifs est requise par la loi.	Oui, une description générale est autorisée par la loi.
<i>Les parties peuvent-elles décider de réaliser les sûretés sans saisir la justice ?</i>	
Non, la réalisation extrajudiciaire des sûretés n'est pas autorisée par la loi.	Oui, la réalisation extrajudiciaire des sûretés est autorisée par la loi.

Source: Base de données Doing Business.

des emprunteurs. La loi définit un cadre juridique pour la création, l'organisation et l'encadrement des bureaux d'information sur le crédit. La Namibie a amélioré l'accès à l'information sur le crédit en garantissant le droit des emprunteurs d'inspecter les données les concernant. Au Pérou, la nouvelle loi sur la protection des données personnelles, qui renforce les garanties concernant la gestion des données personnelles des emprunteurs, est entrée en vigueur.

Deux États membres de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), le Mali et le Niger, ont adopté la Loi uniforme portant sur la réglementation des services d'information sur le crédit, qui avait déjà été adoptée par la Côte d'Ivoire et le Sénégal en 2013/14. En outre, en janvier 2015, la coentreprise Creditinfo VoLo a remporté l'appel d'offres lancé par la BCEAO pour mettre en place le nouveau bureau d'information sur le crédit dans les États membres. Ce service devrait ouvrir ses portes dans l'avenir proche.

L'Afrique Subsaharienne est la région qui affiche le plus grand nombre de réformes visant à améliorer l'accès à l'information sur le crédit. Au Rwanda, en Zambie et au Zimbabwe, un système de notation de crédit a été mis en place pour aider les banques et autres institutions financières à évaluer la solvabilité des emprunteurs potentiels.

Ailleurs, les bureaux de crédit de Chypre et de la République kirghize ont commencé à publier des données positives et négatives sur la solvabilité des emprunteurs— et le bureau de crédit chypriote a commencé à communiquer aux banques et autres institutions financières cinq années de données sur les antécédents financiers des emprunteurs et des garants. En Mongolie, le registre du crédit a commencé à publier des données sur la solvabilité des détaillants et des entreprises de services publics. La RDP lao a commencé à exiger que tous les prêts consentis, quel que soit leur montant,

figurent dans la base de données du registre du crédit.

Protection des droits des actionnaires minoritaires

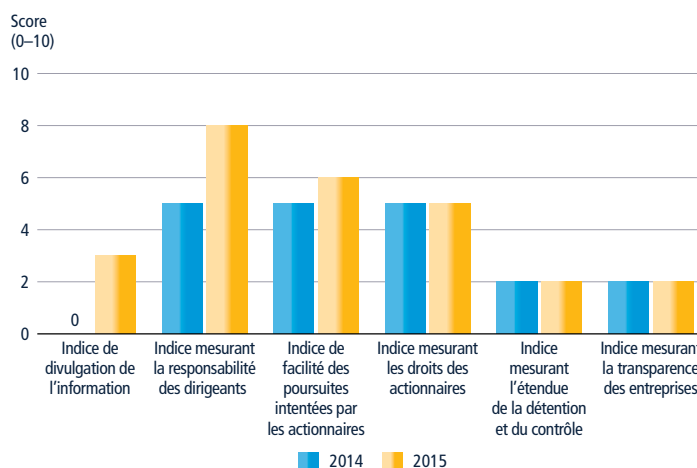
Le Honduras est l'économie qui a le plus amélioré la protection des investisseurs minoritaires en 2014/15. Il y a cinq ans, plusieurs textes de loi étaient obsolètes, n'ayant pas été mis à jour depuis 1948.¹⁷ La loi de juin 2014 sur la création d'emplois, la promotion de l'initiative privée, la formalisation des entreprises et la protection des droits des investisseurs a donc marqué une étape importante dans la réforme du climat des affaires au Honduras. La loi de 2014, qui modifie plusieurs articles du Code du commerce du Honduras, touche directement l'approbation des opérations entre parties liées, le droit des actionnaires d'intenter une action en justice contre les administrateurs, et leur droit d'inspecter certains documents internes de l'entreprise avant d'engager des actions juridiques.

La nouvelle loi améliore la protection des investisseurs minoritaires de plusieurs façons. Elle stipule que les opérations portant sur plus de 5 % des actifs d'une entreprise doivent être autorisées par les actionnaires et que les administrateurs ayant des intérêts liés doivent s'abstenir

de voter. La loi interdit également aux actionnaires ayant un conflit d'intérêts avec ceux de l'entreprise de voter sur les résolutions concernées. En outre, elle autorise les tribunaux à annuler une opération pour cause de conflit d'intérêts si les plaignants peuvent démontrer que l'opération a entraîné une perte financière pour l'entreprise et ses actionnaires.¹⁸ À la suite de ces modifications, le Honduras a amélioré son score sur les trois indices utilisés pour évaluer la réglementation des conflits d'intérêts dans les entreprises (figure 4.9).

Treize autres économies ont également renforcé la protection des investisseurs minoritaires en 2014/15. Par exemple, l'Albanie a rendu obligatoire la divulgation immédiate des opérations entre parties liées. L'Espagne a adopté une loi qui modifie la loi sur les sociétés de capitaux afin d'améliorer la gouvernance des entreprises. La modification concerne directement les droits des actionnaires et leur participation aux décisions importantes de l'entreprise — par exemple, en soumettant les cessions d'actifs importants de l'entreprise à l'approbation des actionnaires. La Lituanie a modifié sa loi sur les sociétés par actions afin d'interdire aux filiales d'acquérir et de détenir des actions émises par la

FIGURE 4.9 Le Honduras a renforcé la protection des investisseurs minoritaires en 2014/15 pour la première fois depuis plus de 10 ans



Source: Base de données Doing Business.

société mère, ce qui a permis de clarifier la structure de l'actionnariat et des intérêts. Le Kazakhstan a modifié sa loi sur les sociétés par actions afin de rendre obligatoire la publication d'informations sur les opérations entre parties liées dans les 72 heures qui suivent.

Ailleurs, Madagascar a modifié sa loi sur les entreprises commerciales, qui stipule maintenant que les administrateurs ayant un conflit d'intérêts doivent divulguer pleinement la nature de leurs intérêts au conseil d'administration. Le Nigéria a adopté de nouvelles règles stipulant que les opérations entre parties liées doivent faire l'objet d'un examen externe et être approuvées par les actionnaires désintéressés. Le Rwanda a actualisé sa loi sur les sociétés pour permettre aux actionnaires détenant 10 % du capital d'une société de convoquer une assemblée extraordinaire et d'exiger des membres du conseil d'administration qu'ils communiquent des informations sur leurs autres mandats d'administrateur et leur emploi principal.

Adoption de mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges

Doing Business a recensé 11 réformes facilitant l'exécution des contrats en 2014/15. Comme l'année précédente, la mise en place d'un système électronique de dépôt des plaintes était l'une des caractéristiques commune des réformes. Deux économies, la Géorgie et l'Italie, ont amélioré l'efficacité de leurs tribunaux en introduisant un système électronique qui permet aux plaignants de déposer leur plainte initiale par voie électronique. En plus d'accélérer les procédures de dépôt et de traitement des plaintes, l'informatisation de l'appareil judiciaire améliore la transparence, réduit les risques de corruption et évite la perte, la destruction ou la dissimulation des dossiers judiciaires.

Dans l'ensemble, cependant, la mise en place de mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges était la principale caractéristique commune des réformes concernant

l'exécution des contrats l'année dernière. L'accès à ce mode de règlement des litiges améliore le climat des affaires.¹⁹ Le règlement extrajudiciaire des litiges réduit les coûts directs et indirects d'exécution des contrats et de règlement des litiges, tout en offrant des moyens de recours plus rapides et moins onéreux que les procédures judiciaires traditionnelles, surtout lorsque les procédures formelles sont le principal facteur de coût. Cette formule peut également améliorer l'efficacité de l'appareil judiciaire en réduisant le retard pris dans les affaires en instance de jugement. Trois économies, la Côte d'Ivoire, la Lettonie et le Sénégal, ont amélioré l'efficacité de leur système judiciaire en 2014/15 en renforçant leurs lois concernant certains mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges. Ces initiatives ont permis aux trois économies d'améliorer leurs scores sur le nouvel indice de qualité des procédures judiciaires (figure 4.10).

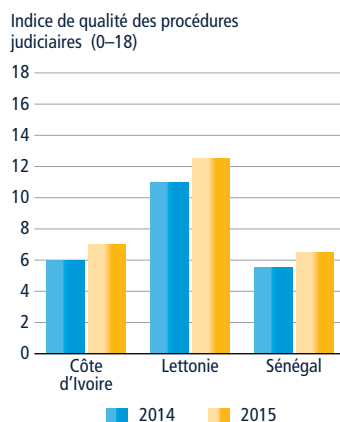
La réforme de l'appareil judiciaire a constitué l'une des priorités de la Côte d'Ivoire ces dernières années. En 2012, l'économie avait créé des tribunaux commerciaux spécialement chargés des litiges commerciaux et chargé des magistrats professionnels de travailler

avec des juges non professionnels. Ces mesures ont réduit les délais de règlement des litiges, tels que mesurés par *Doing Business*, de 770 jours en 2011 à 585 jours en 2013. À la mi-2014, la Côte d'Ivoire avait apporté d'autres améliorations grâce à l'adoption d'une loi sur la médiation judiciaire et conventionnelle dans les affaires commerciales et civiles. Elle a également créé plusieurs institutions chargées de fournir des services de médiation.

La Lettonie a adopté une nouvelle loi regroupant les dispositions sur l'arbitrage, un mode de règlement des litiges qui était précédemment régi par des dispositions relevant de différents instruments législatifs et donc rarement utilisé. La Lettonie a également adopté une nouvelle loi exhaustive sur la médiation qui prévoit des mesures d'incitation visant à encourager les parties à recourir à la médiation, telles que le remboursement d'une partie des frais versés à l'État si la médiation aboutit. Le regroupement dans un seul texte législatif de toutes les dispositions concernant les règles et procédures d'arbitrage et de médiation améliore l'accès des entreprises aux mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges, ce qui pourrait les inciter à y recourir davantage.

Les autres réformes qui ont facilité l'exécution des contrats en 2014/15 portaient sur un plus grand accès à la justice et sur une facilitation de la résolution de petits litiges. Chypre et le Kazakhstan ont adopté des procédures simplifiées pour les petits litiges, ce qui a réduit le nombre d'affaires portées devant le tribunal de première instance et amélioré l'efficacité judiciaire. Ces procédures simplifiées permettent de régler rapidement et à peu de frais les litiges portant sur des sommes modestes. Les tribunaux chargés des petits litiges tiennent généralement des audiences informelles et utilisent des règles simplifiées de procédure civile et d'administration de la preuve. D'une manière générale, les parties sont également autorisées à plaider elles-mêmes

FIGURE 4.10 Trois économies ont adopté des mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges qui ont amélioré leur score sur le nouvel indice de qualité des procédures judiciaires



Source: Base de données *Doing Business*.

leur cause, ce qui leur évite de devoir faire appel à des avocats plaidants.

Sauvetage des entreprises viables grâce au redressement

En 2014/15, *Doing Business* a recensé 9 réformes qui facilitent le règlement de l'insolvabilité. Les économies de la région des Caraïbes ont continué d'accomplir des progrès remarquables. L'année dernière, Trinité-et-Tobago et Saint-Kitts-et-Nevis avaient modernisé leur cadre juridique de l'insolvabilité. En 2014/15, la Jamaïque et Saint-Vincent-et-les-Grenadines ont adopté de nouvelles lois sur l'insolvabilité qui permettent toutes de choisir l'option du redressement judiciaire au lieu du dépôt de bilan, de sorte que les entreprises insolubles peuvent poursuivre leurs opérations. Les quatre économies ont également actualisé leurs procédures de liquidation, ce qui leur a permis de mieux s'aligner sur les bonnes pratiques internationales.

En Jamaïque, la nouvelle loi sur l'insolvabilité adoptée en octobre 2014 constitue un bon exemple du programme de réformes engagé dans la région des Caraïbes. La nouvelle loi a introduit l'option du redressement pour les entités commerciales. Un débiteur ou un représentant de l'entreprise insoluble peut présenter un projet de redressement à l'ensemble ou une partie seulement des créanciers. Le dépôt d'un projet de redressement, ou d'une déclaration d'intention de présenter un tel projet, suspend automatiquement toutes les autres mesures à l'encontre du débiteur. Entre autres améliorations, la nouvelle loi applique les bonnes pratiques internationales concernant les moyens d'assurer la continuité des opérations du débiteur pendant la procédure d'insolvabilité. Elle permet également aux tribunaux d'annuler les opérations à un prix sous-évalué conclues par le débiteur dans les douze mois précédant le début de la procédure d'insolvabilité, autorise le représentant de l'entreprise insoluble à faire une nouvelle demande de financement après l'ouverture de la procédure et privilégie

les créances postérieures à l'ouverture de la procédure. L'adoption de la nouvelle loi a sensiblement amélioré le score de la Jamaïque sur l'indice de la solidité du cadre juridique de l'insolvabilité (tableau 4.4).

La plupart des autres réformes en matière d'insolvabilité recensées par *Doing Business* en 2014/15 portaient également sur l'adoption de nouvelles procédures de redressement ou sur l'amélioration du cadre existant dans ce domaine. Le Chili et Chypre ont introduit des procédures de redressement judiciaire. Le Kazakhstan a commencé à autoriser les créanciers à engager des procédures de redressement, tandis que le Rwanda a mis en place des mesures de protection des créanciers qui votent contre un plan de redressement. La Roumanie a fixé une durée maximale pour la procédure de redressement.

Plusieurs réformes recensées en 2014/15 dans le domaine de l'insolvabilité visaient à faciliter la continuité des opérations du débiteur pendant la procédure d'insolvabilité. Chypre et le Rwanda ont adopté des dispositions autorisant l'annulation des opérations préférentielles ou à prix sous-évalué conclues par le débiteur avant l'ouverture de la

procédure d'insolvabilité. Le Chili a interdit la résiliation d'un contrat pour cause d'insolvabilité.

Au Chili, les changements s'inscrivent dans le cadre d'une nouvelle loi sur l'insolvabilité, entrée en vigueur en octobre 2014, qui a simplifié toutes les dispositions concernant les procédures de redressement et de liquidation afin de mettre l'accent sur le redressement des entreprises viables comme option préférable à la liquidation. Conformément aux bonnes pratiques internationales, la nouvelle loi a élargi la participation des créanciers aux procédures d'insolvabilité et introduit de nombreuses autres dispositions relatives au redressement, y compris des normes minimales et des procédures de vote. Elle a également porté création d'un ministère public chargé de l'administration générale des procédures et de tribunaux spéciaux ayant compétence exclusive pour les affaires d'insolvabilité.

Modification de la réglementation du marché du travail

Dans le passé, les indicateurs *Doing Business* sur la réglementation du marché du travail mesuraient la souplesse de la réglementation applicable au recrutement, aux horaires de travail et au licenciement. Au cours des deux dernières

TABLEAU 4.4 Ancien et nouveau cadre juridique de l'insolvabilité à la Jamaïque

Ancien cadre juridique	Nouveau cadre juridique
<i>Un débiteur peut-il engager une procédure de redressement ?</i>	
Aucune procédure de redressement prévue.	Oui.
<i>Les créanciers peuvent-ils se prononcer par vote sur le plan de redressement ?</i>	
Aucune procédure de redressement prévue.	Oui, et uniquement les créanciers dont les droits sont affectés par le plan proposé votent dessus.
<i>Comment les créanciers votent-ils sur le plan de redressement ?</i>	
Aucune procédure de redressement prévue.	Les créanciers sont répartis en classes et le plan est approuvé à la majorité simple des créanciers de chaque classe.
<i>Un débiteur peut-il obtenir des prêts après l'ouverture de la procédure d'insolvabilité ?</i>	
Aucune disposition à ce sujet.	De nouvelles options de financement existent après l'ouverture de la procédure, et les créanciers qui accordent des financements après l'ouverture de la procédure ont priorité sur les titulaires de créances préexistantes.
<i>Un tribunal peut-il annuler les opérations à un prix sous-évalué conclues avant l'ouverture de la procédure d'insolvabilité ?</i>	
Aucune disposition à ce sujet.	Oui.

années, les indicateurs ont également couvert différents aspects de la qualité de l'emploi. En 2014/15, *Doing Business* a recensé plusieurs réformes concernant l'accès des travailleurs à différentes prestations, ainsi que l'égalité sur le lieu de travail et la protection sociale. Par exemple, le Maroc a instauré un régime d'assurance-chômage, tandis que la Géorgie et la Nouvelle-Zélande ont allongé le congé de maternité rémunéré.

Quatre économies ont révisé les règles d'embauche en 2014/15. L'Allemagne a institué un salaire minimum pour la première fois de son histoire. L'Équateur a interdit les contrats à durée déterminée pour les tâches permanentes, et la RDP lao a limité à 36 mois la durée des contrats à durée déterminée renouvelables (précédemment d'une durée illimitée). La Lettonie a assoupli sa réglementation du marché du travail en portant de 36 mois à 60 mois la durée maximale d'un contrat à durée déterminée.

Quatre économies ont révisé les règles en matière de licenciement. L'Italie a adopté une nouvelle législation qui simplifie les règles en la matière et encourage le règlement à l'amiable en cas de licenciement, ce qui réduit les délais et les coûts de règlement des contentieux du travail. La RDP lao a supprimé l'obligation d'obtenir l'approbation d'un tiers pour licencier moins de dix employés et a réduit les indemnités de départ des employés ayant entre 5 et 10 ans d'ancienneté. La Croatie a éliminé l'obligation de reconvertir ou réaffecter les employés avant de les licencier. Et Le Portugal a adopté des règles de priorité en cas de licenciement qui énoncent les critères de décision à appliquer pour les licenciements, le plus important étant la qualité du travail.

En outre, trois économies ont apporté des modifications importantes à leur législation du travail en 2014/15. Le Bélarus a modifié les dispositions concernant la réglementation des salaires, l'arbitrage en droit du travail, le calcul des heures supplémentaires payées et les motifs de licenciement.

Il a également levé l'interdiction du cumul d'emplois. L'Italie a adopté en décembre 2014 une loi sur l'emploi qui sert de cadre général de référence pour toute modification du régime d'assurance-chômage, des contrats de travail et des congés de maternité et de paternité. L'ex-République yougoslave de Macédoine a modifié les dispositions régissant les cotisations sociales, les contrats de travail, les congés annuels, les heures supplémentaires, les inspections sanitaires et les contentieux du travail.

NOTES

1. Divanbeigi et Ramalho 2015.
2. Braunerhjelm et Eklund 2014.
3. Yakovlev et Zhuravskaya 2013.
4. Ippoliti, Melcarne et Ramello 2014.
5. Dougherty 2014.
6. Garcia-Posada et Mora-Sanguinetti 2015.
7. Giacomelli et Menon 2013.
8. Dougherty 2014.
9. Yakovlev et Zhuravskaya 2013.
10. Lyons 2013.
11. Les six organismes sont les suivants : le Centre national des inspections, le Service national de lutte anti-incendie, l'Agence nationale de contrôle de la sécurité des bâtiments, le Centre d'études géologiques, le Ministère de l'écologie et des ressources naturelles et le Centre d'hygiène et d'épidémiologie du Ministère de la santé publique.
12. L'indice SAIDI est la durée moyenne totale des coupures de courant subies par usager et par an, tandis que l'indice SAIFI est le nombre moyen d'interruptions de service subies par usager et par an. *Doing Business* calcule ces chiffres pour la plus grande métropole commerciale de chaque économie et, dans 11 économies, pour la deuxième métropole commerciale.
13. Voir Royal Decree 1619/2012.
14. Le taux a été réduit du taux normal de 30 % à un taux spécial de 15 % sur une base imposable ne dépassant pas 300 000 euros, et de 20 % au-delà de ce montant.
15. Ayyagari, Demirguc-Kunt et Maksimovic 2011 ; Fox et Murray 2013.
16. La loi relative aux sûretés mobilières (Ley de Garantías Mobiliarias) a été promulguée par le Parlement du Costa Rica le 7 mai 2014 et est entrée en vigueur le 20 mai 2015.
17. Banque mondiale 2010, p. 50.
18. Voir les articles 151, 210 et 222 du Code de commerce du Honduras, tel que modifié.
19. Rozdeiczer et Alvarez de la Campa 2006.

TABLEAU 4A.1 Quelles économies ont réduit la complexité et le coût de leur réglementation ou renforcé leurs institutions juridiques en 2014/15 — et quelles mesures ont-ils pris ?

Domaine	Économie	Points marquants
<i>Faciliter la création d'entreprise</i>		
Simplification des formalités à accomplir avant ou pour l'immatriculation (publication, authentification, inspection, etc.)	Algérie; Allemagne; Angola; Azerbaïdjan; Bélarus; Bénin; Brunei Darussalam; Cambodge; République démocratique du Congo; Équateur; Estonie; Inde; Jamaïque; Kazakhstan; Kenya; Maroc; Moldavie; Mongolie; Myanmar; République slovaque; Suède; Togo; Ukraine	L'Angola a réduit les droits d'immatriculation des sociétés. L'Estonie autorise le dépôt du capital minimum requis en temps que l'immatriculation d'une société. Le Kenya a créé des centres de services de pré-enregistrement dans les grandes villes. Le Myanmar n'exige plus deux actes constitutifs distincts (l'un provisoire et l'autre permanent).
Suppression ou réduction du capital minimum requis	Burkina Faso; Comores; Gabon; Guinée; Inde; Koweït; Mauritanie; Myanmar; Niger; Sénégal	L'Inde a supprimé le capital minimum requis. Le Koweït l'a réduit.
Mise en place de procédures en ligne ou amélioration de celles déjà en place	Bélarus; Danemark; Indonésie; Lituanie; ex-République yougoslave de Macédoine; Norvège; Ouganda; Ouzbékistan; Fédération de Russie (Moscou); Saint-Marin; Ukraine	L'Ouganda a introduit un système électronique d'octroi des licences commerciales. Le Bélarus a étendu la couverture géographique des services d'enregistrement en ligne et amélioré les services en ligne.
Suppression ou simplification des procédures post-immatriculation (inscription au registre fiscal, affiliation au régime de sécurité sociale, obtention d'une licence commerciale)	Cambodge; RAS de Hong Kong (Chine); Indonésie (Jakarta); Ouzbékistan; Philippines; Rwanda; Sri Lanka; Viet Nam	La RAS de Hong Kong (Chine) n'exige plus l'obtention d'un sceau de société. Au Rwanda, les nouvelles entreprises ne sont plus obligées d'ouvrir un compte bancaire pour l'immatriculation à la TVA.
Création d'un guichet unique ou amélioration de celui en place	Bénin; Cambodge; Ouzbékistan; République slovaque	Le Bénin a réduit les frais de dépôt de documents au guichet unique. Le Cambodge a simplifié les procédures de vérification de la raison sociale au guichet unique.
<i>Faciliter l'obtention d'un permis de construire</i>		
Simplification des procédures	Algérie; Arménie; Azerbaïdjan; Bénin; Cisjordanie et Gaza; Émirats arabes unis; Jamaïque; Kazakhstan; Maurice; Niger; Sri Lanka; Turquie	L'Algérie a supprimé l'obligation de présenter un titre de propriété certifié pour obtenir un permis de construire. Le Sri Lanka a simplifié la procédure d'examen interne pour les demandes de permis de construire.
Réduction du délai de traitement des demandes de permis	Bénin; Géorgie; Jamaïque; Monténégro; Sri Lanka	La Géorgie a réduit le délai officiel de délivrance des permis de construire de 10 jours à 5 jours. Le Monténégro a apporté les dernières modifications à la loi sur l'aménagement du territoire et la construction, qui impose un délai maximum de 30 jours pour la délivrance des permis de construire.
Adoption de nouvelles réglementations dans le secteur du bâtiment	Arménie; Azerbaïdjan; Rwanda; Serbie	Le Rwanda a adopté un nouveau code du bâtiment et de nouvelles règles d'urbanisme en mai 2015.
Amélioration de la procédure de contrôle de la qualité des bâtiments	Arménie; Serbie	En Arménie, l'approbation d'un expert indépendant et la supervision technique des travaux ne sont plus requises pour les projets à faible risque.
Création d'un guichet unique ou amélioration de celui en place	Azerbaïdjan; Bénin	L'Azerbaïdjan a créé un guichet unique qui délivre les autorisations préalables requises pour un projet. Le Bénin a également créé un guichet unique et réduit le nombre de signatures requises pour obtenir un permis de construire.
Réduction des frais	République démocratique du Congo; Serbie	La République démocratique du Congo a réduit de moitié le coût d'obtention d'un permis de construire. La Serbie a supprimé l'impôt foncier pour les entrepôts.
<i>Faciliter le raccordement à l'électricité</i>		
Amélioration de l'efficacité de la procédure	Bhoutan; Botswana; Chypre; Costa Rica; Émirats arabes unis; RAS de Hong Kong (Chine); Kenya; Lituanie; Malte; Maroc; Myanmar; Nouvelle-Zélande; Ouganda; Pologne; Taiwan (Chine); Viet Nam	La compagnie publique d'électricité du Kenya a réduit les retards accumulés dans les nouveaux branchements en fixant un délai maximum pour le raccordement et en sous-traitant l'installation des compteurs. En Pologne, la compagnie d'électricité a réduit le délai de traitement des demandes de raccordement en recrutant du personnel et en veillant au respect du délai prévu pour l'octroi des autorisations techniques.
Amélioration de la réglementation concernant les procédures et les coûts de raccordement	Fédération de Russie; Sénégal	Les commissions chargées de la tarification pour Moscou et Saint-Petersbourg ont révisé à la baisse les coûts de raccordement. Au Sénégal, la SENELEC a réduit le montant de la caution en modifiant la formule de calcul.
Amélioration de la fiabilité de l'alimentation en électricité et de la transparence des tarifs	Cambodge; Oman	La compagnie publique d'électricité d'Oman a commencé à enregistrer systématiquement la durée et la fréquence des coupures de courant afin de calculer la durée moyenne annuelle d'interruption du service (indice SAIDI) et la fréquence moyenne annuelle d'interruption du service (indice SAIFI).
Simplification de la procédure d'autorisation	Inde; Togo	À Delhi, la compagnie d'électricité a supprimé l'inspection du câblage interne par les services d'inspection. À Mumbai, la compagnie d'électricité a amélioré les méthodes de travail et la coordination interne, ce qui a réduit le délai de raccordement à l'électricité.

TABLEAU 4A.1 Quelles économies ont réduit la complexité et le coût de leur réglementation ou renforcé leurs institutions juridiques en 2014/15 — et quelles mesures ont-ils pris ?

Domaine	Économie	Points marquants
<i>Faciliter le transfert de propriété</i>		
Informatisation des procédures	Arabie saoudite; Belgique; Bhoutan; Kenya; République kirghize; Suisse	Le Bhoutan a mis en place un système informatisé d'information foncière reliant la municipalité au cadastre. La Suisse a mis en place une base de données nationale pour vérifier l'existence de servitudes.
Réduction des taxes et impôts	Cap-Vert; République du Congo; Côte d'Ivoire; Gabon; Guinée-Bissau; Madagascar; Nigéria; Sénégal; Tchad	La République du Congo a réduit l'impôt sur le transfert de propriété de 15 % à 7 % de la valeur immobilière des biens cédés. Le Sénégal a réduit cet impôt de 10 % à 5 %.
Regroupement ou suppression de certaines procédures	Kazakhstan; Lettonie; Maroc; Ouzbékistan	La Lettonie a adopté un nouveau formulaire de demande de transfert de propriété. Le Kazakhstan n'exige plus la présentation d'un livret technique pour le transfert de propriété ni l'authentification des statuts du vendeur et de l'acquéreur par un notaire. Le Maroc a établi des liens électroniques entre les services fiscaux.
Amélioration de la transparence	Vanuatu	Vanuatu a mis en place un mécanisme distinct de traitement des plaintes en nommant un médiateur chargé des litiges fonciers.
Adoption de procédures accélérées	Bélarus	Le Bélarus a adopté une procédure accélérée d'inscription au cadastre.
Imposition de délais fermes	Fédération de Russie	La Russie a promulgué une nouvelle loi qui impose des délais plus courts pour le transfert de propriété.
<i>Faciliter le paiement des taxes et impôts</i>		
Informatisation ou amélioration des systèmes électroniques	Chypre; Costa Rica; Espagne; Indonésie; Jamaïque; Malaisie; Maroc; Monténégro; Mozambique; Pérou; Pologne; Rwanda; Serbie; République slovaque; Tadjikistan; Uruguay; Viet Nam; Zambie	La Serbie a mis en place un système en ligne pour le dépôt des déclarations et le paiement de la TVA et des cotisations de sécurité sociale en 2014. L'Indonésie a mis en place un système en ligne pour le dépôt des déclarations et le paiement des cotisations de sécurité sociale.
Réduction du taux d'imposition des bénéfices	Angola; Bangladesh; Brunéi Darussalam; Espagne; Finlande; France; Gambie; Guatemala; RAS de Hong Kong (Chine); Jamaïque; Norvège; Portugal; Royaume-Uni; République slovaque; Swaziland; Tunisie; Viet Nam	La Norvège a réduit le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 28 % à 27 % pour 2014. La Tunisie l'a réduit de 30 % à 25 % pour la même année. L'Espagne a réduit le taux d'imposition des sociétés constituées après le 1er janvier 2013, du taux normal de 30 % à un taux de 15 % sur une base imposable ne dépassant pas 300 000 euros, et de 20 % au-delà de ce montant.
Réduction des taxes sur les salaires et des cotisations obligatoires	Chine (Shanghai); Colombie; France; Grèce; Indonésie; Mexique; Roumanie; Royaume-Uni	La Roumanie a réduit le taux de cotisation des employeurs au régime de sécurité sociale de 20,8 % à 15,8 % à compter du 1er octobre 2014.
Augmentation du montant des dépenses et des dotations aux amortissements qui est déductible de la matière imposable	Brunéi Darussalam; Grèce; Jamaïque; Mozambique; Portugal; République slovaque; Viet Nam	Le Portugal a autorisé la déduction à 100 % des pertes reportées pour le calcul de l'impôt à partir du 1er janvier 2014. Le Brunéi Darussalam a augmenté de 20 % à 40 % l'abattement fiscal initial autorisé au titre de l'amortissement des bâtiments industriels et de 4 % à 20 % l'abattement fiscal annuel autorisé à compter de 2014.
Réduction des impôts autres que l'impôt sur les bénéfices et les taxes sur les salaires	Bahamas; Espagne; Grèce; Malaisie; Fédération de Russie	La Malaisie a réduit le taux de l'impôt foncier de 12 % à 10 % de la valeur locative annuelle pour l'immobilier commercial en 2014.
Regroupement ou suppression des impôts autres que l'impôt sur les bénéfices	Brunéi Darussalam; Kosovo; Mexique; Serbie	Le Mexique a supprimé la taxe professionnelle forfaitaire le 1er janvier 2014. La Serbie a supprimé le versement de droits d'utilisation des terrains urbains à partir du 1er janvier 2014.
Simplification du respect des obligations fiscales	Gambie; RAS de Hong Kong (Chine); Maldives; Viet Nam	La Gambie a amélioré son système comptable pour les comptes de TVA afin de mieux contrôler l'inscription sur les déclarations de TVA des montants payés à l'achat et de ceux encaissés sur les ventes. Le Viet Nam a réduit la fréquence des déclarations de TVA (une fois par trimestre au lieu d'une fois par mois) pour les entreprises ayant un chiffre d'affaires annuel égal ou inférieur à 50 milliards de dong (environ 2,3 millions de dollars).
<i>Faciliter le commerce transfrontalier</i>		
Soumission et traitement des documents : création d'un système électronique ou amélioration de celui déjà en place	Bahamas; Bénin; Brésil; Côte d'Ivoire; Ghana; Guatemala; Madagascar; Mali; Mauritanie; Suriname; Tadjikistan; Tanzanie; Togo	Le Brésil a mis en place le portail électronique SISCOMEX, qui accélère les formalités de dédouanement ainsi que l'établissement et la transmission des documents requis pour l'exportation. Le Tadjikistan a autorisé la transmission des déclarations en douane par voie électronique, pour les exportations et les importations.
Adoption d'un système d'inspection basée sur l'analyse des risques ou amélioration du système existant	Albanie	L'Albanie a mis en place un système d'inspection basée sur l'analyse des risques dans le port de Durres et a accéléré les formalités douanières pour les exportations.
Renforcement des infrastructures portuaires ou de transport	Madagascar; Tunisie; Vanuatu	Vanuatu a investi dans l'infrastructure de Port-Vila, ce qui a amélioré l'efficacité du port pour les importations.
Amélioration des procédures portuaires	Oman; Qatar	Oman a réduit le temps de manutention portuaire des importations et exportations en transférant les opérations de chargement et de déchargement du port de Sultan Qaboos au port de Sohar.

TABLEAU 4A.1 Quelles économies ont réduit la complexité et le coût de leur réglementation ou renforcé leurs institutions juridiques en 2014/15 — et quelles mesures ont-ils pris ?

Domaine	Économie	Points marquants
<i>Faciliter le commerce transfrontalier (suite)</i>		
Formation d'une union douanière avec un important partenaire commercial	Arménie	L'Arménie est devenue membre de la Communauté économique eurasiennne, ce qui a réduit les délais et les coûts d'établissement des documents, de passage en douane et d'inspection des marchandises en provenance et à destination de la Russie.
Réduction de la bureaucratie	Mauritanie	La Mauritanie a supprimé deux documents d'importation de la liste des documents à soumettre.
<i>Renforcer les droits juridiques des emprunteurs et des prêteurs</i>		
Création d'un registre de garanties central ou moderne pour les biens mobiliers	Costa Rica; El Salvador; RAS de Hong Kong (Chine); Indonésie; Libéria; Ouzbékistan; Fédération de Russie	El Salvador a créé un registre des sûretés réelles mobilières qui fait partie du Registre du commerce.
Autorisation de fournir une description générale des actifs donnés en garantie	El Salvador; Kazakhstan; Mexique; Ouzbékistan; Fédération de Russie	Le Mexique a adopté de nouvelles lois permettant de fournir une description générale des actifs donnés en garantie.
Élargissement de la gamme des biens mobiliers pouvant être donnés en garantie	El Salvador; Madagascar; Mexique; Ouzbékistan; Fédération de Russie	Madagascar a adopté une nouvelle loi qui élargit la gamme des actifs pouvant être donnés en garantie d'un prêt.
Adoption d'un système fonctionnel d'opérations garanties	Costa Rica; El Salvador	Le Costa Rica a adopté une nouvelle loi établissant un cadre juridique moderne pour les opérations garanties, qui prévoit notamment des équivalents fonctionnels des prêts garantis par des biens mobiliers.
Autorisation de la réalisation extrajudiciaire des sûretés	Costa Rica; El Salvador	El Salvador a adopté une nouvelle loi autorisant les créanciers garantis à réaliser leurs sûretés réelles sans passer par les tribunaux, par le biais d'une vente aux enchères publique ou privée.
<i>Amélioration de la communication d'informations sur le crédit</i>		
Création d'une centrale des risques ou d'un registre du crédit	Afghanistan; Comores; Guyane; Lesotho; Seychelles	La banque centrale afghane a créé un registre du crédit que les banques peuvent consulter afin d'évaluer la solvabilité des emprunteurs (particuliers et entreprises).
Élargissement du champ des informations recueillies et communiquées par la centrale des risques ou le registre du crédit	Chypre; Cisjordanie et Gaza; République kirghize; RDP lao; Mongolie	En République kirghize, la centrale des risques Ishenim a commencé à inclure des informations sur les prêts remboursés en temps utile dans ses rapports de solvabilité.
Amélioration de la réglementation concernant l'évaluation de la solvabilité	Lettonie; Mali; Namibie; Niger; Pérou	La Lettonie a adopté une loi sur les centrales des risques qui définit un cadre réglementaire pour la création, l'agrément et la supervision des services d'information sur le crédit.
Création d'un service d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs par les centrales des risques ou registres du crédit	Rwanda; Zambie; Zimbabwe	La centrale des risques du Rwanda a créé un service d'évaluation de la solvabilité des emprunteurs en mai 2015.
Accroissement du nombre d'emprunteurs couverts par la centrale des risques ou le registre du crédit	Kenya; RDP lao; Mauritanie; Ouganda; Rwanda; Viet Nam	Le Kenya a étendu la liste des emprunteurs couverts par sa centrale des risques (soit plus de 5 % de la population adulte), en incluant des informations sur les prêts contractés au cours des cinq années précédentes.
<i>Renforcer la protection des investisseurs minoritaires</i>		
Nouvelles règles de divulgation d'informations sur les opérations entre parties liées	Albanie; Azerbaïdjan; Honduras; Kazakhstan; Madagascar; Nigéria	L'Albanie a rendu obligatoire la divulgation immédiate d'informations sur les modalités des opérations entre parties liées ainsi que sur la nature et l'objet du conflit d'intérêts. Le Nigéria a adopté de nouvelles règles stipulant que les opérations entre parties liées doivent faire l'objet d'un examen externe et être approuvées par les actionnaires désintéressés.
Élargissement de l'accès à l'information dans les actions en justice engagées par les actionnaires	Honduras; Kazakhstan; Zimbabwe	Le Kazakhstan a introduit des dispositions qui permettent aux actionnaires d'exiger la présentation de grandes catégories de documents lors d'un procès sans devoir en préciser la date ou le titre.
Plus grande responsabilisation des administrateurs	Honduras; Irlande; Ex-République yougoslave de Macédoine	Le Honduras a promulgué une nouvelle loi autorisant les actionnaires qui détiennent au moins 5 % du capital d'une société à engager une action en dommages-intérêts contre ses administrateurs.

TABLEAU 4A.1 Quelles économies ont réduit la complexité et le coût de leur réglementation ou renforcé leurs institutions juridiques en 2014/15 — et quelles mesures ont-ils pris ?

Domaine	Économie	Points marquants
Elargissement de la participation des actionnaires à la gestion de l'entreprise	République arabe d'Égypte; Émirats arabes unis; Espagne; Kazakhstan; Lituanie; Rwanda	L'Espagne a introduit des dispositions prévoyant la convocation d'une assemblée générale des actionnaires pour qu'ils se prononcent sur l'acquisition ou la cession d'actifs représentant plus d'un quart de l'actif total de l'entreprise.
<i>Faciliter l'exécution des contrats</i>		
Elargissement des possibilités de règlement extrajudiciaire des litiges	Côte d'Ivoire; Lettonie; Sénégal	La Côte d'Ivoire, la Lettonie et le Sénégal ont promulgué des lois régissant la médiation volontaire. La Lettonie a également adopté une nouvelle loi sur l'arbitrage.
Plus grande informatisation de l'appareil judiciaire	Arménie; Émirats arabes unis	L'Arménie a mis en place un système informatique qui répartit au hasard les affaires entre les juges du tribunal de première instance de Yerevan. Les Émirats arabes unis ont adopté un système de notification électronique qui permet de signifier la première assignation à comparaître par voie électronique.
Création d'un tribunal chargé des petits litiges ou d'une procédure spéciale pour le règlement des petits litiges	Chypre; Kazakhstan	Chypre et le Kazakhstan ont introduit une procédure accélérée pour les petits litiges et autorisent les parties à plaider elles-mêmes leur cause dans le cadre de cette procédure.
Mise en place d'un système électronique de dépôt des plaintes	Géorgie; Italie	La Géorgie et l'Italie ont mis en place un système électronique de dépôt des plaintes pour les litiges commerciaux, ce qui permet aux avocats de signifier par voie électronique la première assignation à comparaître.
Application plus efficace des décisions de justice	Croatie; Roumanie	La Croatie a mis en place un système électronique pour les ventes publiques. La Roumanie a élargi les fonctions de l'huissier et rendu obligatoire l'utilisation d'un registre électronique des ventes aux enchères.
<i>Faciliter le règlement de l'insolvabilité</i>		
Amélioration des dispositions relatives au traitement des contrats en cas d'insolvabilité	Chili; Jamaïque; Roumanie; Rwanda; Saint-Vincent-et-les-Grenadines; Viet Nam	Le Chili a facilité la poursuite des activités du débiteur pendant la procédure d'insolvabilité en interdisant la résiliation des contrats pour cause d'insolvabilité.
Amélioration des chances de redressement	Chili; Chypre; Jamaïque; Kazakhstan; Roumanie; Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Le Kazakhstan a introduit des dispositions (assorties des règles de priorité correspondantes) autorisant les débiteurs à faire une demande de financement après l'ouverture de la procédure d'insolvabilité, et les créanciers à engager une procédure de redressement.
Réglementation de la profession d'administrateur de l'insolvabilité	Jamaïque; Moldavie; Saint-Vincent-et-les-Grenadines; Viet Nam	La Moldavie a créé des organes de direction et de surveillance de la profession d'administrateur de l'insolvabilité, a instauré un système d'octroi de licence et des règles d'admission plus rigoureuses, et a créé un registre central des administrateurs d'insolvabilité agréés.
Mise en place d'une nouvelle procédure de redressement	Chypre; Jamaïque; Saint-Vincent-et-les-Grenadines	Chypre a mis en place une procédure de redressement des entreprises insolubles mais viables.
Simplification et accélération des procédures d'insolvabilité	Chili; Roumanie; Viet Nam	La Roumanie a fixé des délais plus courts pour plusieurs phases de la procédure de redressement, et un délai maximum de trois ans pour la mise en œuvre du plan de redressement.
Renforcement des droits des créanciers	Chypre; Jamaïque; Saint-Vincent-et-les-Grenadines	La Jamaïque a conféré aux créanciers le droit de demander des informations au représentant de l'entreprise insolvable sur la situation commerciale et financière de cette dernière.
<i>Modifier la législation du travail</i>		
Modification des règles de recrutement	Allemagne; Équateur; RDP lao; Lettonie	L'Allemagne a institué un salaire minimum. La Lettonie a porté de 36 mois à 60 mois la durée maximale d'un contrat à durée déterminée.
Modification des règles relatives aux horaires de travail	Bélarus; Hongrie; Ex-République yougoslave de Macédoine	La Hongrie a adopté une législation limitant les heures d'ouverture des magasins de détail.
Modification des coûts ou procédures de licenciement	Croatie; Italie; RDP lao; Portugal	La RDP lao a supprimé l'obligation pour un employeur d'obtenir l'approbation d'un tiers pour licencier moins de dix employés et a réduit les indemnités de départ des employés ayant entre 5 et 10 ans d'ancienneté.
Modification des lois régissant la protection et les prestations sociales des travailleurs	Bélarus; Italie; Ex-République yougoslave de Macédoine; Maroc	Le Maroc a institué un régime d'assurance-chômage.

Source: Base de données *Doing Business*.

Note: Les réformes ayant un impact sur les indicateurs relatifs à la réglementation du marché du travail sont mentionnées ici bien qu'elles n'aient aucune incidence sur le classement sur la facilité de faire des affaires.



Doing Business 2016 est le treizième d'une série de rapports annuels sur les réglementations qui sont favorables ou défavorables à l'activité commerciale. Le rapport présente des indicateurs quantitatifs sur onze aspects de l'activité économique dans 189 économies. La série *Doing Business* a pour objectif de fournir aux gouvernements des données objectives qui les aident à élaborer des réglementations appropriées pour les entreprises, et d'encourager les travaux de recherche sur les aspects importants de la réglementation des affaires.

www.doingbusiness.org

